

**D'HIER A DEMAIN :
LA PECHE MARITIME AU QUEBEC**

Témoignages de

**O'Neil CLOUTIER
Armand LACHANCE
Georges LELIEVRE**

Photographie de la page couverture
Le SAIDA, bateau de pêche expérimental
prédécesseur de l'Astrid,
au mouillage en novembre 1951

**TEMOIGNAGES ET ANALYSES
NUMERO 3**

La collection «Témoignages et analyses» est publiée par le Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec de l'Université du Québec à Rimouski.

Traitement de texte
Nicole GAGNE

Conception graphique
Richard FOURNIER

Révision et édition
Jean LARRIVÉE
Paul LAROCQUE

Distribution
GRIDEQ
300, allée des Ursulines
Rimouski (Québec)
Tél. : (418) 724-1440

Données de catalogage avant publication (Canada)

Cloutier, O'Neil

D'hier à demain : la pêche maritime au Québec : trois témoignages

Collection Témoignages et analyses; n° 3)

Publ. en collab. avec : Centre spécialisé des pêches de Grande-Rivière.

ISBN 2-920270-46-X

1. Pêches - Québec (Province). 2. Pêches - Politique gouvernementale - Québec (Province).
3. Pêches - Recherche - Québec (Province). I. Lachance, Armand. II. Lelièvre, Georges. III.
Université du Québec à Rimouski. Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de
l'Est du Québec. IV. Centre spécialisé des pêches de Grande-Rivière. V. Titre. VI. Collection.

SH224.Q8C56 1991

338.3'727

C91-96288-X

TOUS DROITS RESERVES
Copyright 1991
Université du Québec à Rimouski
Dépôt légal, 1^{er} trimestre 1991

Souvenir...

Avant même que je ne commence à pêcher, je savais que la ressource était abondante. Près de chez nous, il n'y avait pas beaucoup de pêcheurs de homard. Leurs prises suffisaient pourtant à alimenter une usine de mise en conserves à Cap-d'Espoir. Au temps de la fraie du hareng, on pouvait capturer des quantités énormes à l'aide de puisettes : de quoi engraisser la terre. Et quand, en plus, il y avait un bon vent du large - vent du sud, du sud-ouest ou du sud-est - ce sont les oeufs de hareng, jusqu'à un pied d'épaisseur, qu'on ramassait sur la grève, à la pelle, pour les étendre dans nos champs.

Quelqu'un peut-il se vanter d'avoir vu ça depuis, disons, une vingtaine d'années?

Je me rappelle aussi que sortir de l'eau des morues de trente-cinq à quarante-cinq livres n'avait rien d'étonnant. En fait, on voyait souvent des morues de soixante-dix livres et davantage. Un jour, une petite morue comme celles que l'on pêche aujourd'hui a mordu à un hameçon de la palangre. Une deuxième morue, d'une grosseur qu'on ne voit plus de nos jours, a avalé la première et est restée à son tour accrochée au même hameçon.

Il faut bien se poser la question : comment a-t-on pu faire pour éliminer des stocks de poisson pareils?

Georges LELIEVRE

REMERCIEMENTS

Devancer l'ouverture de la saison de pêche 1991! Il a fallu faire diligence... Plusieurs personnes ont mis à contribution leur talent, leurs connaissances ou divers outils. Nicole Gagné a fait preuve de dextérité et de beaucoup de patience devant le clavier et l'écran-témoin d'un micro-ordinateur; Suzanne Gagnon, technicienne en cartographie, a conçu l'esquisse d'une carte de localisation dont Johanne Noël a tracé la version définitive; Gaétan Myre a généreusement mis à notre disposition plusieurs photographies de sa collection personnelle; Claudie Lamontagne et Lise Blanchette ont veillé à ce que soient franchies sans encombre les dernières étapes du travail d'édition; Richard Fournier, graphiste concepteur de la page couverture, a prodigué les conseils; Robert Nicolas a tout mis en oeuvre pour que le lancement soit une réussite.

Toutes ces personnes ont un rattachement quelconque soit à l'Université du Québec à Rimouski, soit au Centre spécialisé des pêches. Qu'elles trouvent ici l'expression de notre sincère gratitude.

Mentionnons aussi deux parrainages indispensables : celui du Fonds institutionnel de recherche de l'Université du Québec à Rimouski, qui a assumé les coûts reliés aux déplacements et aux travaux de secrétariat; celui du Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada, qui a financé un projet de recherche, soumis par Paul Larocque, intitulé : «Les pêcheries maritimes au Québec : l'évolution des trente dernières années». Le présent ouvrage constitue l'une des productions découlant de ce projet.

PREFACE

Trois expériences de vie. Voilà ce que le lecteur trouvera dans ce petit bouquin. Trois expériences de vie dans ce difficile monde des pêches maritimes au Québec. Un monde qui a subi toute une évolution depuis les premières sorties en mer de Georges Lelièvre dans les années trente.

A lire le récit de ces trois personnes d'expériences diverses, on peut se demander si, malgré une évolution certaine, les pêcheurs et les industriels de la pêche sont en meilleure posture aujourd'hui qu'ils ne l'étaient dans les années cinquante et soixante en particulier.

Il n'y a aucun doute que le développement de l'industrie de la pêche s'est fait de façon très désordonnée en dépit de tous les beaux projets et de grands plans quinquennaux. Mais qui est responsable d'un tel état de choses? Le pêcheur qui veut améliorer son sort ou l'industriel qui veut rentabiliser son entreprise devraient-ils renoncer à posséder un bateau mieux conçu ou des équipements plus sophistiqués? Assurément non.

A mon avis, il y a eu au cours des ans un manque total de coordination entre les deux niveaux de gouvernement et beaucoup trop de petite politiciannerie qui parfois a même dégénéré en guerre totale entre les ministres provincial et fédéral. Ceci a amené un gaspillage éhonté de millions de dollars qui auraient pourtant mieux servi l'industrie s'ils avaient été dépensés judicieusement. On n'a qu'à se rappeler la saga De Bané/Garon dans le dossier des Pêcheurs-Unis.

Il fut un temps où les pêches maritimes étaient très bien servies, et cela, presque exclusivement par le gouvernement provincial. Le ministère responsable des pêcheries jouissait d'un budget adéquat et on

réussissait presque toujours à résoudre ses problèmes en ne s'adressant qu'au provincial. A cette époque, le ministère fédéral des Pêches à Québec était quasi-inexistant, à l'exception du service d'inspection, une dizaine de personnes tout au plus, que dirigeait M. Léo Morin. Aujourd'hui, le fédéral est omniprésent avec une armée de personnel tandis qu'au provincial les pêches donnent l'impression d'être l'enfant pauvre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation avec un ministre à temps partiel.

C'est quoi la solution pour sortir du marasme actuel? Loin de moi de prétendre la connaître mais je m'en voudrais de ne pas vouloir tenter d'en déterminer certains éléments.

Il existe définitivement une nécessité de rationaliser. Il y a trop de pêcheurs et trop d'usines. Tout le monde en convient. Cette rationalisation ne doit pas être imposée d'en haut mais elle doit être élaborée par les pêcheurs et les industriels eux-mêmes pour le bénéfice de tous. Par la suite, les deux niveaux de gouvernement seraient appelés à contribuer pour garantir la réussite d'une entreprise de cette envergure.

Eventuellement, lorsque les ressources hors du golfe auront été rétablies à un niveau plus acceptable, il faudra revenir à la charge en vue d'obtenir pour le Québec un accès à cette ressource tel que prévu dans le dossier Nova Nord. Des approvisionnement assurés et réguliers seront à la base de la stabilité des entreprises. Avec des entreprises stables et rentables, les pêcheurs auront des interlocuteurs valables pour négocier des prix intéressants pour leurs captures.

Cela ne se fera pas du jour au lendemain mais il est à espérer que le présent siècle ne se terminera pas sans que l'on connaisse un renouveau complet dans les pêches au Québec pour le plus grand bénéfice de nos trois régions maritimes.

Le 22 février 1991

Bernard BLAIS,
ex-industriel de la pêche

TABLE DES MATIERES

	Page
REMERCIEMENTS	vi
PREFACE DE BERNARD BLAIS	vii
MOT DES COLLABORATEURS	1
CHAPITRE 1	
A LA DECOUVERTE DU GOLFE (Georges LELIEVRE, pêcheur à la retraite)	3
1.1 La pêche de père en fils	3
1.2 Maître à bord!	4
1.3 A la découverte des bancs de poisson pour la station provinciale de biologie marine de Grande-Rivière	8
1.4 Capitaine-propriétaire d'un chalutier de soixante pieds . . .	13
1.5 Au service de la compagnie Robin, Jones et Whitman de Paspébiac	18

	Page
1.6 Du Cap Breton à Terre-Neuve : une partie de l'hiver en mer	22
1.7 A la barre d'un chalutier de cent trente-deux pieds!	24
1.8 De la pêche au hareng à celle des crevettes	27
1.9 Abus, gaspillage et fraudes	31

CHAPITRE II

POLITIQUE ET GESTION PUBLIQUE DES PECHES (Armand LACHANCE, directeur du Centre spécialisé des pêches de Grande-Rivière) 35

2.1 Responsable d'un laboratoire de recherche sur les pêches .	35
2.2 La belle folie des années soixante : l'âge d'or de la recherche	41
2.3 L'aventure de l'Office de développement de l'Est du Québec (ODEQ)	42
2.4 La direction des activités gouvernementales de recherche dans le secteur pêche	47
2.5 Directeur adjoint de l'inspection des aliments au ministère de l'Agriculture	52
2.6 Directeur de l'Institut national de recherche scientifique section océanologique à Rimouski	53
2.7 Sous-ministre adjoint pour le secteur pêche	53

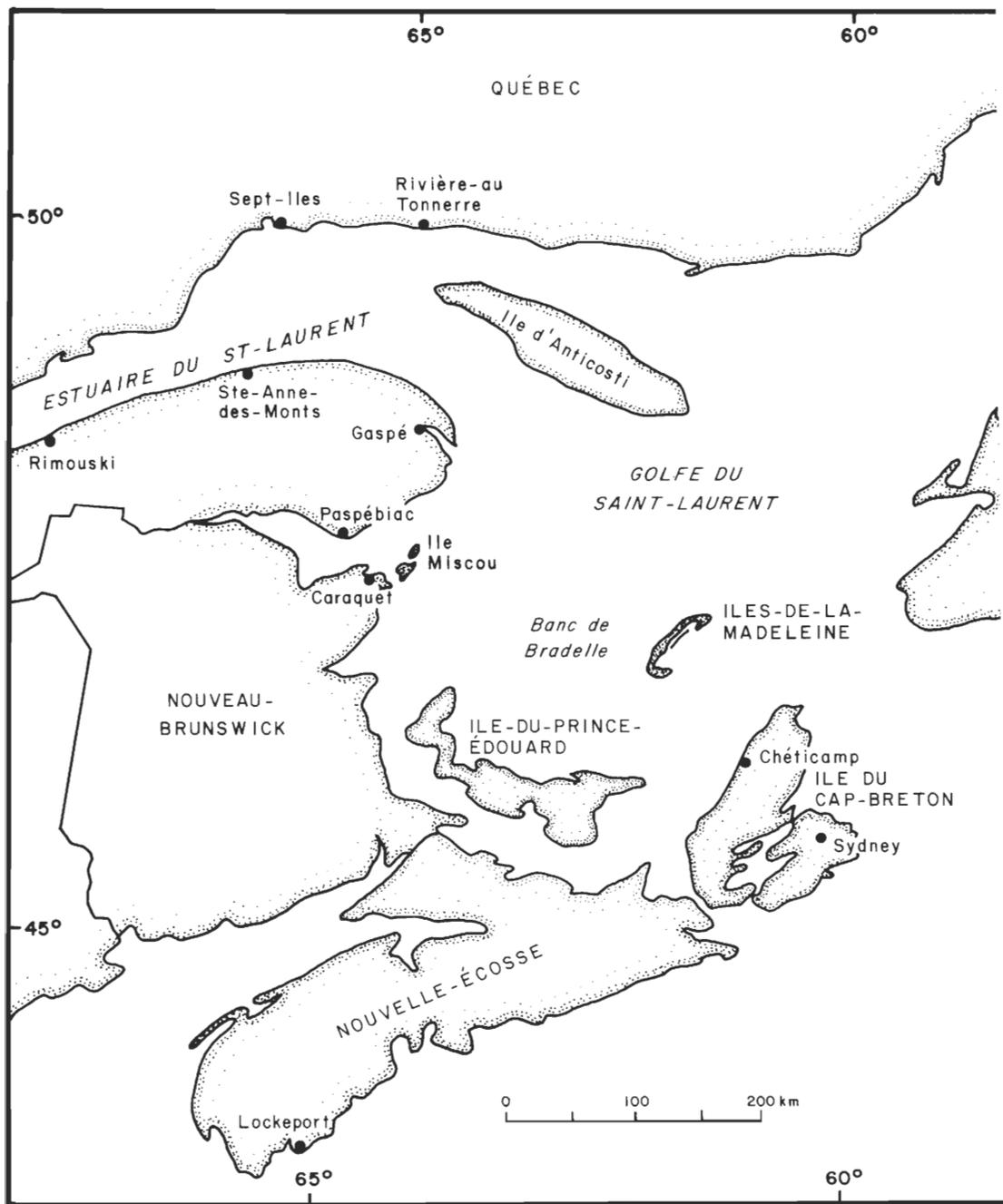
	Page
2.8 Du Centre de recherche sur les ressources maritimes de Rimouski au Centre spécialisé des pêches de Grande-Rivière	56
2.9 La politique des pêches : de la poudre aux yeux	58
2.10 Une société nationale de gestion des pêches!	60

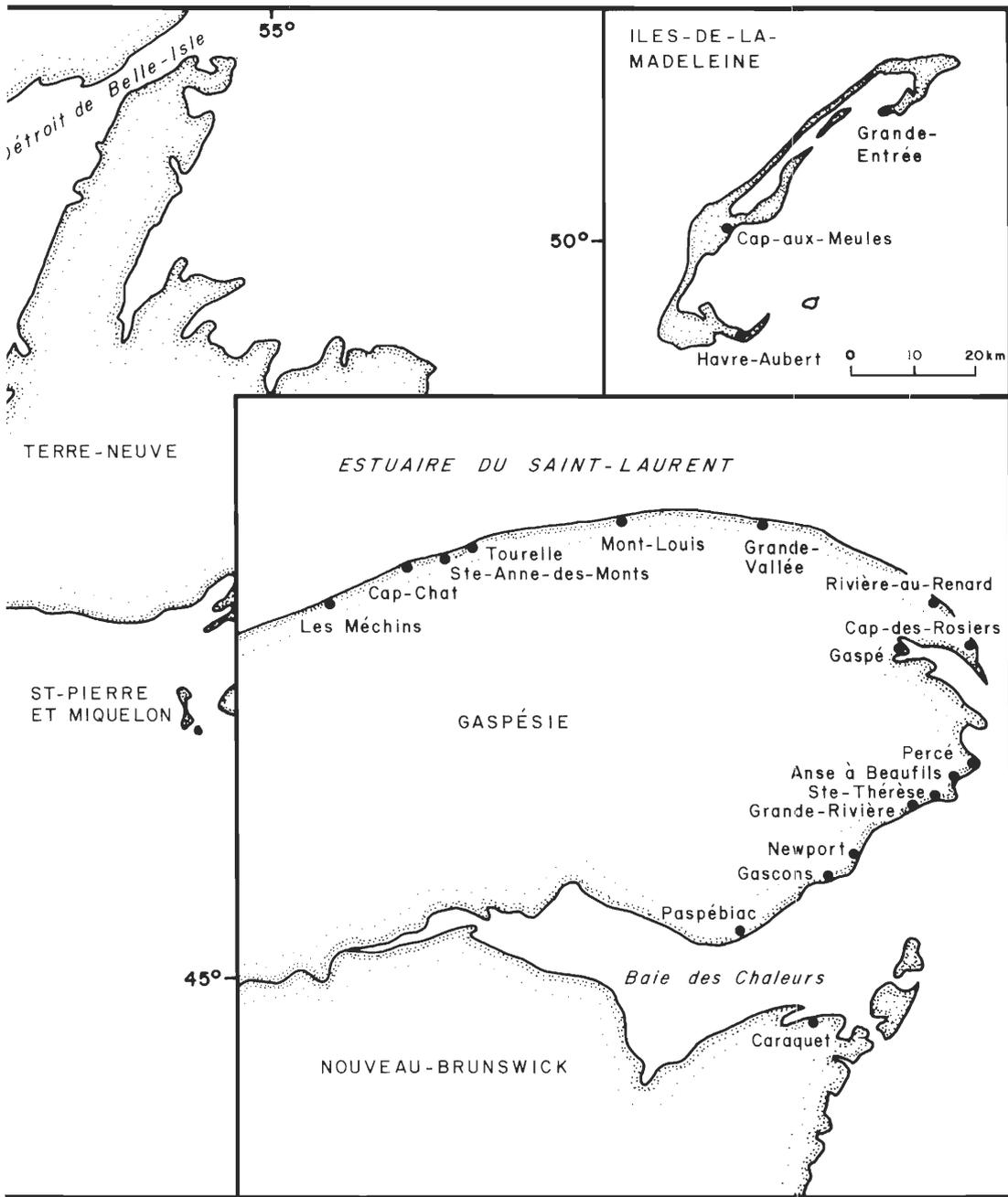
CHAPITRE III

POUR SORTIR DE L'IMPASSE : UNE PÊCHE CÔTIÈRE À DYNAMISER (O'Neil CLOUTIER, président du Regroupement des associations de pêcheurs côtiers de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent)	67
3.1 Mes débuts comme aide-pêcheur	67
3.1.1 Sur le bateau d'Arthur Lagacé, pêcheur de homard	68
3.1.2 La pêche au crabe avec Richard Desbois de Sainte-Thérèse	69
3.2 La pêche côtière au homard : l'innovation	71
3.3 Du homard frais en décembre!	76
3.4 A la présidence des associations de pêcheurs côtiers	81
3.5 La fin de la pêche côtière?	83
3.6 Une prédation excessive : changer les attitudes	84

	Page
3.7 Professionnaliser la pêche côtière et créer des territoires de pêche	87
EPILOGUE	97
ANNEXE I	
ENTENTE DE 1922 (entre Ottawa et Québec)	102
ANNEXE 2	
EXTRAITS DE CORRESPONDANCES	107







MOT DES COLLABORATEURS

Quelle a été l'évolution des pêcheries maritimes au Québec depuis les années cinquante? A l'heure actuelle, quelles perspectives d'avenir s'offrent à ce secteur souvent controversé, au comportement imprévisible? Avouons-le dès le départ : les réponses au moins partielles à ces questions ne manquent pas. Les milieux scientifiques, gestionnaires et politiques produisent depuis assez longtemps une littérature abondante, souvent de bonne qualité, sur nos pêcheries. La majorité de ces analyses et réflexions véhiculent toutefois tantôt un discours «officiel», tantôt des données complexes et abstraites d'abord accessibles à des «spécialistes». Il est par contre beaucoup plus rare de voir s'exprimer ceux qui se tiennent aux premières lignes, directement confrontés aux tempêtes et aux changements de cap, à moins que ce ne soit de façon brève et laconique.

Le petit livre que vous allez maintenant parcourir veut modestement contribuer à corriger ce déséquilibre. Son contenu se situe à mi-chemin entre «l'histoire de vie» et la tribune d'une émission d'affaires publiques. Il libère la parole de trois personnes aux cheminements différents, mais intimement collés à l'évolution du secteur pêche. O'Neil Cloutier, Armand Lachance et Georges Lelièvre ont dans leurs milieux respectifs une réputation bien établie, fondée sur leur expérience, leur lucidité, leur franchise et leur ouverture à l'innovation. Nous leur avons simplement demandé de nous faire part à la fois de leurs itinéraires respectifs et de leurs réflexions concernant l'avenir. Tout aussi simplement, sans l'ombre d'une hésitation, ils ont tous les trois accepté de se prêter à cette démarche.

En un premier temps, nous leur avons transmis et demandé de lire un ouvrage de même nature produit à même le témoignage d'un sylviculteur de Saint-Damase (cté de Matapédia)¹. Nous leur avons aussi

soumis par écrit une assez longue liste de questions susceptibles d'exercer leur mémoire et de stimuler leurs réflexions. Les entrevues, enregistrées sur bande magnétoscopique, se sont succédées de mai à août 1990. A partir de là, nous avons mis au point une première version abrégée des témoignages en respectant le ton propre à chacun de nos interlocuteurs. Une première vérification de concordance a été faite en novembre, et une seconde en janvier. Des extraits de documents plus ou moins anciens ont été insérés en médaillon à travers les témoignages, parfois pour les illustrer et à l'occasion pour les compléter. Une carte de localisation a été tracée, un bref épilogue a été rédigé... Le reste a trait aux exigences normales de l'édition.

Il n'est pas exagéré de dire que les trois co-auteurs ont en partie renouvelé notre perception du secteur pêche. Une série de fenêtres ouvertes, suivie d'une bouffée d'air frais... et salin. Aujourd'hui, le respect et la reconnaissance que nous leur vouons ne se mesurent pas.

Bonne lecture!

Jean LARRIVÉE
Paul LAROCQUE

NOTE

1. Léonard Otis, avec la collaboration de Paul Larocque, Jean Larrivée et Augustine Lavoie, Une forêt pour vivre, Rimouski, GRIDEQ, 1989.

CHAPITRE 1

A LA DECOUVERTE DU GOLFE

Georges LELIEVRE
Pêcheur à la retraite

1.1 LA PECHE DE PERE EN FILS

J'avais quatorze ans quand j'ai commencé à pêcher pour de bon. C'était avec mon père, qui avait une barge d'environ trente-trois pieds. J'ai trouvé mes premiers voyages bien difficiles. Il n'y avait pas de commodités et la seule eau potable se trouvait dans un petit baril de bois de dix à douze gallons à l'arrière de la barge. Les voyages duraient deux ou trois jours et on n'avait pas l'occasion de se laver. Le poisson était souvent exposé au soleil au milieu des filets de hareng. Je n'étais pas bien grand, pas bien gros, mais mon père avait besoin d'aide et il était normal qu'il pêche avec un de ses fils. Il a fallu me trouver un ciré et des pantalons à ma taille. Je me rappelle très bien l'odeur de l'huile de lin dans laquelle ces vêtements avaient été trempés, mêlée à celle du poisson. Comment l'oublier?

Nous pêchions la morue à la palangre. Mais il fallait d'abord pêcher au filet assez de hareng pour appâter les lignes. Je voyageais ensuite à l'arrière, assis sur un tas de harengs et de lignes. En ce temps-là, un pêcheur habile ou chanceux pouvait pêcher jusqu'à 500 «drafts» en une saison. Une «draft», c'est deux cent trente-deux livres de morue tranchée. Aujourd'hui, on parle plutôt de deux cents livres. Ca veut dire qu'un total de cent mille livres débarquées durant la saison était considéré comme une bonne pêche. Moi, je touchais un salaire de

50 cents par semaine. Mon père ne pouvait me donner davantage, lui qui avait toujours de la misère à joindre les deux bouts. C'était la grande crise des années trente. Il vendait toutes ses prises à Grande-Rivière, soit à la compagnie Robin, soit à Renouf, un marchand américain. Il aurait été difficile de trouver un acheteur vraiment gaspésien. Napoléon Lelièvre avait bien été le premier, des années auparavant, mais son exemple avait été difficile à suivre. Les premières coopératives locales de pêcheurs qui ont formé Pêcheurs-Unis n'ont été créées qu'en 1938-1939. Bien sûr, on n'était pas riche. Mes parents ont eu quinze enfants, dont neuf ont vécu. En y pensant bien, pourtant, je me demande si on n'était pas mieux outillé qu'aujourd'hui pour affronter ces années difficiles. Nous avions une petite terre qui nous procurait à peu de frais du lait, du beurre, un peu de viande, quelques légumes, du bois de chauffage. Ça pouvait faire toute une différence. Au point que mon père me disait une fois l'an : «Tu vas rester à terre toute la semaine pour aider ta mère à faire les travaux de la ferme.» Il n'était pas question de manger seulement du poisson. Quant à la pêche, elle n'était vraiment pas payante. L'armateur te faisait crédit pour acheter des lignes, une couple de filets de hareng, de la farine. En retour, il te donnait une cent et demie la livre de poisson. La saison débutait en mai et se prolongeait jusque vers la fin de septembre.

Il était difficile de trouver autre chose à faire, à moins d'aller voir ailleurs. Un frère aîné est entré dans le métier par la voie la plus directe : il a aidé mon père, s'est marié, a acheté une barge... Ensuite, je l'ai imité. Mes autres frères ont eu davantage la bougeotte à la fin de leur adolescence. Ils ont voyagé, ils ont travaillé en Ontario ou ailleurs. Fait à souligner cependant, tout le monde a fini par revenir pour se retrouver à bord d'un bateau de pêche.

1.2 MAITRE A BORD!

Je me suis marié à vingt ans et c'est à l'âge de vingt-trois ou vingt-quatre ans que je suis, pour la première fois, devenu propriétaire d'un bateau de pêche, une barge de trente-deux ou trente-trois pieds de quille semblable à celle de mon père. Comme lui, je disposais à la fois de voiles et d'un moteur. Les voiles étaient plus économiques et on les hissait quand les vents étaient favorables. Ménager le moteur et



Barges vers 1940

Gabrielle Roy, «Un voile dans la nuit», Bulletin des agriculteurs, mai 1944, pages 49-53.

1944 : Une journée de la romancière Gabrielle Roy en compagnie d'un pêcheur de Port-Daniel.

Au littoral de la Baie-des-Chaleurs de rapides goélettes, grées en «schooners», partent avant l'aube pour la pêche à la morue [...] des lampes s'allument derrière les carreaux embués des maisons. Puis des lanternes surgissent sur la route. On entend bientôt le son des rames heurtant la vague. Puis c'est l'explosion des moteurs, le teuf teuf teuf haché, qui se prolonge dans le pays comme sa véritable respiration nocturne. [...] la Gaspésie reprenait son beau visage humide rafraîchi par l'aurore. Effort patient, courageux, constant, ancien déjà et repris à la même heure depuis des générations par des hommes qui se ressemblent.

Louis Bérubé, Coup d'oeil sur les pêcheries du Québec, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Ecole supérieure des pêcheries, 1941, pages 174-175.

Aux temps anciens, le poisson était près de terre; pas besoin de gros bateaux. Il était abondant; la ligne à main suffisait à donner de bons rendements. Dans certaines régions, les abris naturels manquaient. Le petit bateau y a été adopté; il avait un avantage incontesté, celui d'être assez facilement tiré à sec au moment des tempêtes. Les abris sont plus communs sur la Côte-Nord du Saint-Laurent et dans la Baie-des-Chaleurs. Dans ces deux régions, la petite barque a été remplacée par une plus grosse, barque pontée ou barge de Miscou, et la ligne à main l'a été en bonne partie par la ligne de fond ou palangre.

Commentaire d'Aurèle Lebreux, pêcheur de Petite-Rivière à l'émission Le Réveil rural (Radio-Canada), le 15 février 1956.

On pêche à la ligne, à la «trawl». Généralement on reste deux jours au large. On dort quelquefois une couple d'heures sur cela, dans le fond du bateau, mais le plus souvent on fait tout le voyage sans dormir, à peu près quarante heures. Et ces barges ne sont pas couvertes; quand il pleut on doit s'habiller en «suint ciré» comme on dit, et si la tempête dure une journée, deux jours, il faut rester dehors, sur le pont, à se faire secouer le toupet.

l'essence était essentiel. Je me rappelle quelques discussions assez vives avec mon père quand le bateau se traînait et que moi ou mes frères avions hâte de nous retrouver à terre : «P'pa, on va mettre le moteur.» Mais il n'était pas toujours d'accord et on n'avait pas le droit de trop répliquer dans ce temps-là. Avec lui, nous allions jusqu'à vingt milles au large. Sur mon propre bateau, je suis souvent allé plus loin, jusqu'au banc de l'Orphelin, à une quarantaine de milles de Grande-Rivière.

Quand je suis devenu propriétaire, c'était déjà un peu plus facile. J'ai pêché sur ma propre barge de 1946 à 1951. Le mouvement coopératif (Pêcheurs-Unis) ne faisait peut-être pas l'affaire de tout le monde, mais il avait contribué à faire augmenter les prix. De temps en temps, les marchés étaient moins bons mais ça n'avait rien à voir avec les misères de la grande crise. Evidemment, on ne vide pas la mer avec une barge. Ce que je ramenait au port ne pouvait pas se comparer aux prises d'un gros chalutier. Moi qui n'avais pas de terre, contrairement à mon père, j'ai dû travailler dans le bois en hiver pour joindre les deux bouts et faire vivre ma famille. Après les fêtes, je faisais du charroriage pour la compagnie Gaspésia de Chandler. En cela, je ne faisais qu'imiter les autres pêcheurs du village, à l'exception des plus âgés qui devaient se contenter de faire du bois de chauffage. La pêche ne suffisait pas mais on se tirait d'affaire en faisant autre chose. C'était avant l'époque de l'assurance-chômage. Je pense bien que les «timbres» en ont gâté, sinon pourri, plusieurs. Les gars ne voulaient plus retourner dans le bois. Les aide-pêcheurs les moins motivés désertaient la barge dès qu'ils étaient sûrs d'être couverts par le régime.

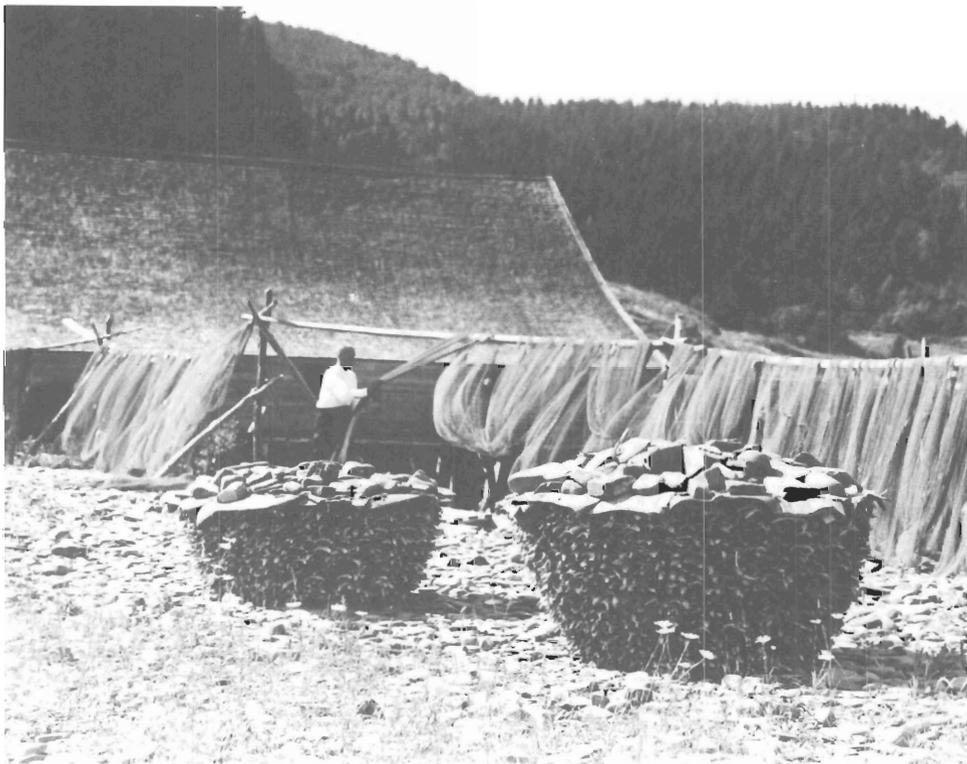
Mon embarcation avait été construite - comme toutes les autres à cette époque - par un artisan de la région, dans mon cas un nommé Beauchamp de Newport. A l'avance, je savais à peu près quels seraient mes débarquements au cours d'une saison. Contrairement à aujourd'hui, le poisson manquait rarement son rendez-vous avec mes lignes. Et quand il se faisait rare, c'était habituellement pour une courte période : une semaine en juillet... On n'avait pas non plus de difficultés à capturer de la boëtte (harengs servant d'appât), le plus souvent en soirée ou en pleine nuit, de manière à garnir nos lignes à morue le jour suivant. Par contre, les saisons étaient plus courtes : pas question de prendre la mer tôt au printemps, ou tard à l'automne. Et même pendant la saison, la navigation n'était pas toujours facile. En plein mois de

juin, mon père pouvait dire : «Faut faire attention à ce vent-là! C'est un vent arrière qui peut être ben traître.» Mais la mer, je trouvais ça bien beau. J'aurais dû compter le nombre de fois où j'ai vu le soleil se lever et se coucher!

On ne parlait jamais de pollution même s'il y en avait sûrement un peu. On ne parlait pas non plus de récupérer les sous-produits de la morue, encore moins de sa qualité et de sa fraîcheur. Les quais étaient souvent couverts de têtes de morue ou de viscères de poisson. En général, on ne montrait pas beaucoup de délicatesse au moment de débarquer ou d'entreposer le produit. Le pêcheur se disait : «Ca ne paraîtra plus quand il aura été salé-séché.» Il faut dire que le gros sel cachait bien des défauts. Moi, ce poisson-là, je n'étais pas tellement tenté d'en manger. Pourtant, la production de filets et la congélation avaient commencé à se répandre. Mais chez nous à Grande-Rivière, il a fallu attendre l'année 1946 avant qu'on ne commence à faire quelques filets.

1.3 A LA DECOUVERTE DES BANCS DE POISSON POUR LA STATION PROVINCIALE DE BIOLOGIE MARINE DE GRANDE-RIVIERE

A chaque année dans ma paroisse, le curé confiait au meilleur pêcheur la responsabilité de faire la quête à l'église un dimanche de fin septembre. En 1951, c'est à moi qu'est revenu cet honneur. Ce jour-là, le docteur Alexandre Marcotte, directeur de la Station provinciale de biologie marine de Grande-Rivière, était à la messe. Il avait sûrement une idée en tête puisqu'il m'a approché après la cérémonie pour me demander de travailler pour lui et la Station. C'était une offre que je ne pouvais absolument pas refuser. Imaginez! Devenir rien de moins que membre d'équipage d'un chalutier de soixante pieds. Les trois premiers, flambant neufs, venaient tout juste de faire une entrée spectaculaire en Gaspésie : un à Cap-des-Rosiers, un à Gascons et le troisième chez nous à Grande-Rivière. Ces bateaux nous semblaient énormes et luxueux et chacun s'empressait, avec une pointe d'envie, d'y jeter un coup d'oeil. J'ai donc accepté sans hésiter, je suis devenu un salarié qui touchait aussi un pourcentage sur la valeur des prises. Assez vite, j'ai ensuite pu gravir un échelon. Quand la capitaine en titre a quitté son poste, je l'ai remplacé. Le docteur Marcotte a posé une



Mise en pile de la morue séchée (Coll. Gaétan Myre)

Commentaire de Léo Morin, chef du Service provincial de l'inspection du poisson, à l'émission Radio-Pêcheries (CHNC New-Carlisle), le 24 septembre 1954.

Le dépeçage

Le dépeçage est fait sur de petites tables en bois, qu'on lave plus ou moins bien et qui s'imprègnent de limon et de rebuts de poisson; trop de déchets malheureusement sont laissés sur les quais, faute de bons lavages; à la longue, de fortes odeurs, désagréables et même répugnantes par temps chaud, s'en dégagent. Une opération à ne pas étaler aux yeux de tout le monde.

Louis Bérubé, Coup d'oeil sur les pêcheries du Québec, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Ecole supérieure des pêcheries, 1941, pages 46 et 50.

Dès 1932, (le gouvernement provincial) a commencé à construire sur notre littoral maritime, pour la fabrication de filets frais, ce magnifique réseau d'entrepôts frigorifiques... que le visiteur peut admirer dans tous nos ports. [...] en 1918, 83 % de la morue allait au sel et au séchage; en 1939, 43 % seulement. Comme les Iles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord du Saint-Laurent n'ont guère pu progresser sur ce point, c'est en Gaspésie qu'il faut mesurer le chemin parcouru. Là, de 1930 à 1939, les quantités de morue au séchage subissent une baisse rapide et le pourcentage au commerce frais augmente de huit fois au cours de la même période.

Extrait d'une allocution prononcée par Camille-Eugène Pouliot, ministre québécois des Pêcheries, à la convention annuelle de Pêcheurs-Unis, le 18 avril 1955.

Vous avez vu que l'industrie de la pêche change un peu de forme. Des bateaux plus gros sont en construction : vous avez certainement visité notre chantier maritime de Gaspé qui est quelque chose de tout à fait nouveau dans la région. Vous savez qu'il y a quelques années, chaque pêcheur construisait sa barge dans son champ, près de sa maison et de sa grève. C'étaient de bonnes barges, mais aujourd'hui, avec l'industrialisation intensive, il est nécessaire d'avoir des bateaux plus gros. Cependant, il ne faut pas oublier que les gros bateaux ne peuvent pas et ne pourront jamais mettre de côté les autres pêcheurs, parce que ce serait changer toute l'économie de notre Gaspésie... Les chaluts et les cordiers ont du bon. Il faut en construire beaucoup. Mais le petit pêcheur, celui qu'on appelle «le pêcheur à terre», a besoin lui aussi de compter sur un débouché pour son poisson.

condition : il fallait que je suive un cours de navigation reconnu. C'est ainsi que je me suis retrouvé sur les bancs de l'École de marine de Rimouski à l'hiver 1952-1953. Au printemps, j'ai pris le commandement du chalutier Astrid. Avec beaucoup de fierté, je le faisais visiter par tous ceux qui se présentaient lorsqu'il était au quai. Une véritable attraction! Au début, en 1951, nous avons surtout fait une pêche expérimentale, à la découverte de nouveaux fonds, qui nous a conduits aussi loin que sur la Côte-Nord. Il s'agissait de bien évaluer les nouvelles possibilités offertes par un bateau à plus grand rayon d'action, équipé d'agrès beaucoup plus efficaces que tout ce que j'avais pu connaître. Progressivement, un volet océanologique s'est ajouté à notre objectif initial. Je me rappelle de ces stagiaires qui se sont succédés à bord du navire pour prélever tous les échantillons imaginables. Ils venaient tantôt de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tantôt de Québec, tantôt d'Ottawa. Ils étaient souvent encadrés par le personnel de la Station de biologie, que j'ai appris à bien connaître. On commençait à sortir en mer au cours du mois de mai pour rentrer définitivement en septembre. La saison était courte et presque ininterrompue. Le docteur Marcotte, un homme très besogneux, n'était pas porté sur les vacances et les congés étaient rares. Il lui arrivait de téléphoner à Québec le samedi pour se faire dire que ses vis-à-vis ne travaillaient pas ce jour-là. «Comment! Vous êtes toujours en congé vous autres?» répliquait-il. Je me souviens d'un samedi bien précis : nous arrivions au quai et nous devions en principe le même jour partir en train pour Québec, l'équipage et moi. Impossible toutefois d'amarrer au bon endroit, à cause de l'ensablement du havre. J'ai bien cru que le voyage à Québec serait remis, ce qui m'aurait accordé un peu de répit. C'était sans compter sur la ténacité du docteur Marcotte! Il a fait sortir des pelles qui ont creusé un chenal entre la Station et la mer. Ensuite, sans perdre de temps, il nous a transportés dans sa voiture jusqu'à la gare de Matapédia.

Aujourd'hui, je n'hésite pas à adresser un gros merci à cet homme parfois difficile à vivre, mais grâce auquel j'ai beaucoup appris. C'est à cette époque que j'ai vraiment fait l'apprentissage du métier de capitaine. De plus, j'ai appris à connaître le golfe et ses fonds poissonneux bien mieux que la plupart. D'une année à l'autre, j'ai noté mentalement où se trouvaient les meilleurs sites. Quand j'y pense! J'ai été payé pour faire l'inventaire des stocks de poisson rouge (sébaste)



A bord de l'Astrid

Photo du bas : Georges Lelièvre flanqué d'Aurèle Lebreux et de Réginald Desbois



tout autour de l'île d'Anticosti. Graduellement, je me suis mis en tête de devenir capitaine-propriétaire. J'avais envie de pêcher, de prendre du poisson en masse tout en étant mon propre maître. J'ai fini par le dire au docteur. Lui, comme il fallait s'y attendre, ne voulait rien savoir de mon projet. Il m'a proposé une augmentation de salaire mais rien ne pouvait plus me faire changer d'idée. J'ai passé commande pour un chalutier en bois que je voulais baptiser le Sébaste. On devait me le livrer en juin 1958. Mais lorsqu'il est revenu d'un séjour à Québec, le docteur m'a déclaré : «T'auras pas ton bateau tout de suite, Georges. C'est bien de valeur, mais le chantier a pris du retard. Rien à faire avant septembre.» Depuis ce jour, j'ai toujours pensé qu'il avait voulu m'avoir à son service une année de plus.

Mais je voulais pêcher plus que tout au monde, de sorte que rien n'aurait pu me retenir. Si j'étais demeuré à l'emploi de la Station, je crois bien que j'aurais moi aussi profité de l'implantation du syndicalisme pour obtenir sécurité d'emploi, salaire plus élevé, fonds de pension, etc. Je n'ai rien eu de tout cela en quittant la Station en 1958, deux années avant le début de ce qu'on a appelé la «révolution tranquille». Et puis j'étais un vrai pêcheur. Nous autres, on voyait l'avenir de saison en saison, on n'était pas habitué à planifier nos affaires, à voir plus loin. Toute une mentalité que celle des pêcheurs! Aujourd'hui, quelques-uns ont bien changé : ils calculent, ils investissent, en plus de se préoccuper du renouvellement de la ressource. Mais c'est encore une minorité! Moi à l'époque, en plus d'aimer beaucoup la pêche, je voulais améliorer tout de suite mon revenu. Il le fallait bien : j'ai eu huit enfants et mon épouse a souvent été malade. J'étais confiant à cause de l'expérience acquise et je croyais bien tirer mon épingle du jeu.

1.4 CAPITAINE-PROPRIETAIRE D'UN CHALUTIER DE SOIXANTE PIEDS

Finalement, ce n'est pas le Sébaste qui m'a été livré, mais le Vilma L., un chalutier de soixante pieds. «Le poisson vient pas nous trouver chez nous», avait l'habitude de dire Lomer Richard, un bon ami. Sans attendre, je me suis dirigé vers la Côte-Nord. D'autres Gaspésiens, en particulier de Cap-des-Rosiers, m'ont accompagné. Je savais qu'il y avait beaucoup de sébaste, et que les fonds marins étaient beaucoup moins durs que ceux de Miscou pour donner un coup de

chalut. J'ai fait de bonnes pêches aux abords de l'île d'Anticosti. Puis un jour, j'ai eu une intuition. Je regardais ma carte, je voyais bien qu'il y avait une sorte de canal qui conduisait vers Sept-Iles. J'ai changé de cap. Par radio-téléphone, Antoine O'Connor m'a demandé : «Où vas-tu?» Je ne lui ai rien caché. Le soir même, nous avons accosté au quai de Sept-Iles. Le matin, nous avons quitté la baie pour faire une excellente pêche. Et comme le radio-téléphone produit souvent les mêmes effets qu'un tam-tam, des gars du Nouveau-Brunswick n'ont pas tardé à nous rejoindre. De toutes façons, le moindre changement de site de pêche finit toujours par être su. «On n'a pas vu un tel, où est-il parti?»

J'ai aussi découvert qu'il était possible de remplir un chalut à proximité de la côte gaspésienne, près du littoral nord. Au lieu de rentrer dans la baie de Gaspé, j'ai un jour, poussé par la curiosité, obliqué vers Grande-Vallée. Ce détour, je ne l'ai pas regretté. A trois quarts de mille de la côte, à une profondeur de cent à cent dix brasses, j'ai trouvé de beaux bancs de poisson. Graduellement, j'ai appris à remonter jusqu'à Mont-Louis pour ensuite descendre en chalutant. Je n'ai jamais eu de problèmes avec les pêcheurs côtiers qui ne pêchaient alors qu'à une profondeur de trente à trente-cinq brasses. Plus tard, surtout pendant les années soixante-dix, lorsque le poisson est devenu rare, les choses se sont gâtées. A la fin de ma carrière de pêcheur, alors que je pêchais la crevette, un gars de Saint-Joachim est monté à bord de mon bateau amarré pour prendre des photos : «Des chaluts ont arraché mes filets. Ils n'ont pas le droit de pêcher aussi près de la côte ces gars-là. C'est notre territoire de pêche, on était là avant eux.» Je lui ai dit : «Es-tu bien sûr que t'étais là avant nous? Ca fait déjà longtemps qu'on pêche dans le coin. Et puis on pêche sur des fonds différents.» Mais je dois admettre que les choses avaient bien changé. Avec des filets maillants, les côtiers avaient appris à pêcher le turbot et d'autres espèces à soixante ou soixante-cinq brasses. Nos territoires commençaient à se ressembler. Il y avait de la compétition dans l'air! Tout le monde cherche à gagner son pain...

Je m'étais donc lancé à la conquête de fonds marins du golfe jusque-là inexploités, pour être rapidement suivi par d'autres. Avec mon chalutier de bois, j'ai multiplié mes débarquements à Sandy Beach, au fond de la Baie de Gaspé, où Pêcheurs-Unis opérait une usine de

Emission Radio-Pêcheries (CHNC New-Carlisle), le 18 février 1956.

En 1955, Antoine O'Connor de Cap-des-Rosiers a été nommé «pêcheur de l'année». Son chalutier a capturé près d'un million de livres de poisson :

- 517 000 livres de morue
- 280 000 livres de sébaste
- 175 000 livres de plie et d'aiglefin

Le Soleil, 31 juillet 1974.

«Les pêcheurs de Tourelles refoulent les chalutiers à coups de feu» par Claude Vaillancourt.

Tourelles - Un nouvel affrontement vient de surgir entre les pêcheurs côtiers et hauturiers du secteur de Saint-Joachim-de-Tourelles, une petite municipalité située à quelque 120 milles à l'est de Rimouski.

Au centre de cette guérilla, qui dure maintenant depuis près d'une semaine : les limites de pêche pour les chalutiers, ces bateaux qui, avec leurs appareils ultra modernes et leurs filets pélagiques, réussissent à capturer une quantité accrue de morues et de plies (soles).

Pour dissuader les capitaines de ces chalutiers, une vingtaine de pêcheurs côtiers ont adopté des mesures de guerre sans précédent. Déjà, plus de deux cents coups de feu ont été tirés en direction de ces embarcations, depuis la berge, tandis que des vieilles carrosseries d'automobiles sont jetées à la mer, aux endroits que les pêcheurs côtiers jugent comme étant les frontières séparant les secteurs de pêche. [...]

Extrait d'une allocution de Robert Raymond, professeur à l'École des pêcheries de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, prononcée lors de la convention annuelle des Pêcheurs-Unis du Québec, le 22 avril 1955.

Pour m'exprimer en langage populaire, les pêcheurs se «pilent sur les pieds» seulement parce qu'ils le veulent bien. On va pêcher de ce côté-ci du banc de l'Orphelin, alors qu'on n'avait que douze ou quinze milles à faire pour aller de l'autre côté, qui est peut-être bien meilleur. ... normalement, avec plus de connaissances en navigation, vous ne devriez pas avoir plus de mal à aller à 75 milles au large, à aller vers Anticosti ou vers la Côte-Nord, que vous en avez à vous rendre sur le banc de l'Orphelin, à revenir sur Miscou et ensuite sur Newport.

Frédéric Landry, Laboueurs du Golfe, Le Marteloire, 1985, page 162.

Le chalutier était une innovation. Ce navire partait pendant quatre à cinq jours de pêche et revenait au port avec plus de 60 000 livres de morues. La productivité augmente rapidement. Un seul navire pouvait capturer un million de livres durant une saison. Aux Îles-de-la-Madeleine, nous avons eu, dès les premières années de la pêche au chalut, notre millionnaire en la personne de René Chevarie. Plus tard, cette performance sera largement dépassée avec de plus gros bateaux qui utilisent le chalut semi-pélagique.

poisson congelé. Les voyages n'étaient pas si longs que ça. Il fallait naviguer de trois à quatre heures pour atteindre la pointe sud-ouest de l'île d'Anticosti à partir de Gaspé. Il fallait cependant ajouter deux heures lorsqu'on allait chaluter entre Sept-Iles et Rivière-au-Tonnerre, au nord d'Anticosti. Je considérais cependant que les gars des Iles-de-la-Madeleine qui pêchaient à mes côtés étaient bien courageux : le voyage était plus long, plus difficile. Dès 1954 pourtant, les Chevarie, les Doyle, valeureux pêcheurs, ont à leur tour gagné la Côte-Nord. Chez eux, dans un archipel où la pêche côtière continuait à dominer largement, ils étaient considérés comme des «big shots».

Aujourd'hui, les pêcheurs ne vont plus souvent aussi loin de chez eux. Une réglementation sévère (quotas, zonages) réduit leur marge de manoeuvre. En plus de ça, je crois bien que plusieurs redoutent l'ennui. Ils écourtent leurs sorties et font en sorte de passer au moins une partie de leur fin de semaine au quai. Si on ajoute à tout ça les cédules de débarquement parfois imposées par les usines, on comprend pourquoi des bateaux d'une valeur atteignant le million et demie de dollars s'entassent sur le banc de Miscou, pas trop loin de leur port d'attache. Certains vont à peine plus loin que l'île Bonaventure. Est-ce que ça vaut la peine d'investir autant pour circuler aussi peu? Je pense à Valmont Duguay : avec un chalutier de bois comme le mien, il a pêché jusqu'à l'année dernière. Même si son équipement ne pouvait se comparer à ceux qu'on voit aujourd'hui sur des navires de même tonnage, il s'est peu endetté et a pu pratiquer une pêche rentable. Le secteur pêche peut à l'occasion être comparé au secteur agricole : on s'équipe trop, on fait des investissements qui ne se justifient pas toujours. Tout cela pour en fin de compte vider la mer de ses ressources avec des engins qui pêchent trop.

Nostalgique, moi? Peut-être. Il me semble en effet que la pêche n'est plus ce qu'elle était. Aujourd'hui, c'est évident, on pêche trop et il y a trop de pêcheurs. Regardez simplement ce qui est arrivé sur la Côte-Nord : il n'y a pas si longtemps, à l'époque où les familles Soucy et Fortier - de vrais pêcheurs originaires de la côte sud - se sont installées sur la Moyenne-Côte-Nord, un débarquement de poisson trouvait vite preneur à n'importe quel prix dans cette région. Aujourd'hui, le moindre havre nord-côtier abrite plusieurs bateaux. Mais en même temps, le prix de la plupart des produits marins a connu une série de



1964 : le docteur Fortier, député de Gaspé, remet à Georges Lelièvre un fanion de millionnaire pour le volume de captures

baisses importantes. Il faudrait peut-être réduire un peu partout le nombre de pêcheurs. Mais qui va abandonner dans les régions où il n'y a pas d'autres occupations disponibles? Même avec une pêche déficitaire, chacun s'accroche à son permis.

J'ai assez rapidement quitté Sandy Beach (l'usine sera détruite par un incendie en 1973), Pêcheurs-Unis et mon statut de pêcheur-sociétaire. J'appréciais de moins en moins l'attitude des cadres de cette organisation coopérative. C'est en 1961 que j'ai définitivement choisi de récupérer le montant de mes parts sociales et de plier bagages. Un geste m'avait révolté : en assemblée générale cette année-là, un montant non réparti de la ristourne (800 \$) devait être offert en cadeau. Tous les pêcheurs étaient d'accord : ce montant devait être versé à l'un d'entre nous, un gars de Rivière-au-Renard mal pris. Sa barge avait été incendiée et lui-même, gravement brûlé, souffrait d'incapacité physique. Mais ce sont les cadres qui ont eu gain de cause. L'argent a été remis à monsieur Langlois, gérant des ventes. Nous, on a bien tenté de connaître son salaire, de discuter un peu... Cet épisode m'a écoeuré. Il faut dire qu'on se sentait plutôt impuissant devant ces messieurs qui nous parlaient de passif et d'actif : du chinois... Le montant de la ristourne était tout ce que les pêcheurs voulaient vraiment savoir. On avait beau nous dire : «C'est à vous autres tout ça...» En réalité, les cadres finissaient par faire ce qu'ils voulaient à partir du bureau-chef de Montréal, loin, très loin de nous. Quand le directeur général Guy Bernier lisait le rapport annuel en assemblée, les pages tournaient vite. Celui-là, il savait mieux que nous où on allait...

1.5 AU SERVICE DE LA COMPAGNIE ROBIN, JONES ET WHITMAN DE PASPEBIAC

J'ai pêché pendant deux ans pour le compte de Robin, Jones et Whitman, dont l'usine était localisée à Paspébiac. A cette époque, j'ai vendu mon chalutier de bois à mon frère pour devenir le capitaine d'un chalutier d'acier de quatre-vingt-deux pieds, propriété de la compagnie. Après que son premier capitaine eût fait deux voyages déficitaires, on m'a simplement dit : «Veux-tu prendre ça?» et j'ai accepté, une fois de plus attiré par une expérience nouvelle. Ce type de bateau de pêche, en effet, venait d'être introduit et promettait de révolutionner la pêche. Le M. V. Bienvenue avait été le premier de tous. Marine Industries

fabriquait la coque à Sorel, qui était ensuite touée jusqu'à Paspébiac où la construction était achevée. Comment refuser une telle proposition? La capacité de cale était bien plus grande, le moteur puissant élargissait le rayon d'action, l'équipement, plus varié, comprenait un radar, ainsi qu'un sondeur plus sophistiqué. L'époque de l'Astrid et du sondage manuel était bien révolue. Maintenant, on savait où on allait! Par contre, le pont n'était pas isolé et le poisson n'était pas conservé dans de meilleures conditions qu'avant. Et compte tenu des coûts de fonctionnement, il fallait en prendre beaucoup pour faire des sorties rentables. L'équipage de quatre ou cinq hommes était payé à même la valeur de 60 % des prises, chacun étant tenu de payer sa nourriture et ses petites dépenses. L'autre 40 % devait servir à payer les dépenses liées à l'administration du navire.

Avec le temps, la compagnie a resserré ses exigences. Elle a exigé de moi et de deux gars du Nouveau-Brunswick la signature d'un contrat ferme, comportant un montant fixe pour la saison. C'était étouffant. La seule alternative offerte était l'achat du bateau. Il m'aurait fallu payer cinq mille dollars «cash» et je ne les avais pas. «Voulez-vous me les avancer?», leur ai-je dit. Je savais très bien qu'ils étaient fortement subventionnés par la province... ils ont accepté, ce qui a fait à nouveau de moi un pêcheur-proprétaire. J'ai été chanceux, ils me tenaient à la gorge. Je ne le savais pas à ce moment, mais une page d'histoire allait bientôt être tournée. Par un dimanche de l'année 1964, je naviguais vers Paspébiac avec un voyage de poisson. J'arrivais des Iles-de-la-Madeleine. J'avais dû affronter une tempête. Tout à coup le radio-téléphone a sonné. J'ai décroché pour entendre dire que l'usine de Paspébiac avait été complètement dévastée par un incendie. C'était la fin de deux siècles de présence des Robin dans le monde des pêches de la Gaspésie. Et moi, j'en ai profité pour rebrousser chemin. Sans regarder en arrière, j'ai filé droit vers les Iles où j'ai ensuite pêché pendant une douzaine d'années. A partir de là je pouvais plus facilement aller pêcher dans le secteur de l'île du Cap Breton de manière à allonger une saison de pêche : le poisson entrait plus rapidement dans cette zone au printemps et la mer y était plus longtemps libre de glaces.



*Chalutier d'acier de 82' devant Paspébiac avant l'incendie
(Coll. Gaétan Myre)*

Emission Radio-Pêcheries (CHNC New-Carlisle et CKBL Matane), le 25 août 1953.

La compagnie Robin en 1957 :

Robin, Jones & Whitman Ltd exploitent un commerce et une entreprise de pêche dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Cette compagnie possède 22 succursales de vente dont la plupart sont situées sur la côte de Gaspé. Le poisson séché est exporté tandis que le poisson désossé et fileté est vendu par tout le Canada. Des blocs de poisson sont exportés aux Etats-Unis. Cette compagnie possède des entrepôts et des débarcadères à Halifax et dans ses 22 succursales. De ces dernières, dix-huit sont situées dans Québec, deux en Nouvelle-Ecosse et deux au Nouveau-Brunswick.

John H. Lebreton à Charles-Eugène Desourdy, directeur général de Pêcheurs-Unis du Québec, 19 août 1958 (archives de Pêcheurs-Unis, dossier Newport).

Une entreprise en difficultés? En 1958, le responsable de l'usine de Paspébiac s'inquiétait des conséquences de la construction imminente à Newport d'une toute nouvelle usine, propriété de Pêcheurs-Unis.

If the present supply of fish is divided between three plants instead of two, it follows that the whole industry will be put on an uneconomic basis. ... we have already made you a serious offer of turning over our entire fish business at a reasonable price, in which proposition you indicated no interest. While we realize that the Newport project is not being undertaken specially to put us out of business, on the other hand it may well do exactly this unless some steps are taken to provide an alternate source of supply for Paspébiac in particular. We have 250 people on the payroll here at Paspébiac and if we were forced to abandon our fishery operation it would mean that 90 % of these people would be out of work.

1.6 DU CAP BRETON A TERRE-NEUVE : UNE PARTIE DE L'HIVER EN MER

Je me suis retrouvé à Grande-Entrée aux Iles. Je livrais mon poisson à Grindstone fisheries, propriété d'un Américain. Quel contraste! Je ne peux oublier cet homme sympathique, qui venait souvent bavarder à bord de mon bateau dès l'accostage. Il n'hésitait pas à me féliciter lorsqu'il voyait ma cale regorgeant de poisson. Parfois il me versait même une prime, ce qui n'était pas du tout habituel dans le milieu. Il opérait pourtant sa petite entreprise dans un contexte difficile. Pour le poisson rouge, pas d'écailleuse automatique mais plutôt un travail à la mitaine. Il lui en coûtait aussi très cher pour transporter son produit de Grande-Entrée à Cap-aux-Meules. Je ne suis pas étonné qu'il ait fait faillite en 1967. J'ai ensuite livré mon poisson jusqu'en 1970 à la Gorton Pew (Cap-aux-Meules et Havre-Aubert), cette filiale d'une compagnie américaine qui était alors la plus importante entreprise de l'archipel.

C'est aux Iles-de-la-Madeleine que j'ai sans doute le mieux appris à exploiter les ressources du golfe. Tôt au printemps, je me dirigeais vers le Cap Breton et aux abords de Terre-Neuve. En été, j'effectuais une remontée dans le golfe : Anticosti, Sept-Iles, la Moyenne-Côte-Nord. Je suivais littéralement les migrations saisonnières du poisson. Quand il désertait le nord-ouest du golfe à l'automne et au début de l'hiver, je me dirigeais à nouveau vers le Cap Breton. C'est progressivement que j'en suis venu à passer la plus grande partie de l'année en mer. Avec le temps, j'ai quasiment oublié ma famille. Au début, je m'arrangeais pour faire une virée à Grande-Rivière aux quinze jours. Puis, aux trois mois... puis pendant la période des fêtes avec, souvent, la compagnie obligatoire d'un brise-glace pour le retour aux Iles. J'en suis finalement venu à passer Noël en mer dans la région de la Nouvelle-Ecosse. Pendant neuf ans, je n'ai jamais passé l'hiver aux Iles : je quittais avant que la glace immobilise tout. Quelle vie! Même à quai, je vivais à bord de mon bateau. Et la navigation en hiver portait sur les nerfs. J'ai vu bien des glaces, bien des tempêtes de neige. Un soir, je me rappelle, le vent a bien atteint cent milles à l'heure. On n'y voyait absolument rien et je voulais entrer à Sydney (Cap Breton). Pas question de laisser un homme sur le pont une seule minute. Tout ce que je voulais, c'était enfoncer un banc de glace pour m'y immobiliser,

mais déjà la tempête avait dispersé les banquises repérables un peu plus tôt. Dans ces moments-là, tu te résignes à ton sort, quel qu'il soit. Pourtant, une heure de soleil et c'est oublié... Aujourd'hui, je remercie le bon Dieu d'avoir retrouvé ma famille. A cette époque, c'est l'équipage qui souvent était ma famille. Certains, dont Edmond Bourque, mon ingénieur, m'ont suivi longtemps et très loin. Les gars aimaient bien travailler pour moi. Et puis ils gagnaient leur vie.

Mon bateau en acier de quatre-vingt-deux pieds, j'ai malheureusement fini par le perdre. A la fin des années soixante, la Gorton m'a offert son propre chalutier de quatre-vingt-deux pieds pour pêcher en hiver. J'ai donc déshabillé le mien en janvier dans le port de Havre-Aubert. Mon frère a voulu profiter de l'occasion. «Est-ce que je peux te l'emprunter? On va faire un voyage ensemble.» Je ne pouvais vraiment pas le lui refuser. Et puis j'appréciais la perspective d'avoir de la compagnie. Je suis donc parti avec le bateau de la compagnie et il m'a suivi avec le mien. Le temps était très froid et la glace était abondante. Nous sommes arrêtés une journée à Halifax pour déglacer. A compter du lendemain, nous avons commencé à pêcher. J'ai dû revenir à l'usine pour y débarquer mes prises dès que j'ai su qu'elle ouvrait ses portes. Mon frère, lui, venait de repérer un beau banc d'aiglefin et était en train de faire une bonne pêche. «Je vais rester un peu plus longtemps que toi,» m'a-t-il annoncé, même si ça ne faisait pas mon affaire. C'est un peu plus tard que le moteur du bateau qu'il m'avait emprunté a rendu l'âme : un piston défoncé, des dégâts irréparables, une perte de cent quarante mille dollars. Un bateau-patrouille gouvernemental a remorqué mon navire jusqu'aux Iles. A cause de leurs prêts et subventions aux acquéreurs de gros bateaux de pêche, les gouvernements exerçaient bien des contrôles. Parce que je n'étais pas à bord de mon navire au moment de l'accident, il n'a pas été question de me dédommager. Les autorités gouvernementales ont réparé le navire et l'ont revendu à un autre.

J'avais tout perdu dans cette aventure. Je devais, bien sûr, prochainement remettre à la compagnie le bateau que je venais d'utiliser puisque je n'étais pas son capitaine habituel. J'ai été magasiner : à Lunenburg, à Canso, à Caraquet. Je n'ai rien trouvé, sinon des bateaux usagés dont l'achat aurait été risqué. La National Sea Products a ensuite retenu mes services en tant que capitaine d'un de ses navires. Je

débarquais du sébaste à Lockport (Nouvelle-Ecosse). J'ai fréquenté les parages de l'île des Sables jusqu'à ce que le poisson se fasse rare en octobre. J'ai alors mis le cap sur l'ouest de Terre-Neuve, et le nord-est du golfe. Puis ma batterie a fait défaut et j'ai dû entrer à Cap-aux-Meules pour effectuer la réparation. Laurie Delaney, gérant de la Gorton est venu me trouver : «Georges, veux-tu pêcher pour nous? T'as pas de bateau et nous, on va nous livrer un «mid-water trawl» (chalut pélagique). Si tu veux, on te paie tout l'hiver et au printemps tu prends le commandement.» Encore un fois, comment refuser?

1.7 A LA BARRE D'UN CHALUTIER DE CENT TRENTE-DEUX PIEDS!

Il s'agissait d'un bateau flambant neuf, le Havre-Aubert. Sans hésiter, j'ai voulu essayer ça. Et puis j'étais content de revenir aux Iles, sachant que Laurie me traiterait bien.

C'était en 1971, le «rush» de poisson se poursuivait. Je prenais le large avec une dizaine d'hommes et beaucoup de glace concassée à bord. Les voyages duraient six jours en moyenne. Il nous est arrivé de ramener entre cinq et six cents mille livres de poisson. Le maximum que j'ai pris dans le plus court laps de temps : 670 000 livres en 56 heures! Cette année-là, nous avons pris 15 800 000 livres. Un record pour l'Est du Canada. Glacer tout ça demandait beaucoup de travail et je dois avouer que la conservation du poisson n'était pas notre préoccupation principale. Lorsqu'on ramène, disons, vingt-huit mille livres, c'est différent, on peut prendre le temps et les précautions nécessaires. En 1972, lorsqu'une longue grève a paralysé l'usine, nous avons livré notre poisson à Caraquet, au Nouveau-Brunswick. Je ne pouvais qu'obéir à la compagnie, qui me payait convenablement. Mais le contexte était difficile aux Iles : certains pêcheurs auraient aimé que le commandement du Havre-Aubert soit confié à un Madelinot. Et pendant la grève, plusieurs étaient scandalisés de voir le poisson sortir de l'archipel pour être traité ailleurs.

C'est à peu près à cette époque que la pêche au chalut de fond a fini par manquer. Il fallait s'y attendre tôt ou tard. On ne pouvait vider la mer comme on le faisait depuis vingt ans sans en subir un jour les conséquences. Cette expérience nouvelle m'aura néanmoins permis



*Grands chalutiers de 130' à Cap-aux-Meules en 1987
(Coll. Gaétan Myre)*

Le Madelinot, journal des Iles-de-la-Madeleine, 1972.

Le chalut semi-pélagique et la pêche par l'arrière constituent la méthode moderne de prendre du poisson.

Les deux gros chalutiers de Gorton-Pew Ltd, le «G.C. CAP-AUX-MEULES» piloté par M. Cummings et le «G.C. HAVRE-AUBERT» piloté par Georges Lelièvre, ont été, depuis le début de leurs opérations de la pêche, des preuves tangibles que le chalutage par l'arrière avec chalut semi-pélagique constitue vraiment la méthode moderne et idéale de faire une pêche rentable.

En effet, le «G.C. CAP-AUX-MEULES» a capturé, du 29 juillet 1971 au 25 janvier 1972, un total de 6 783 233 livres de sébaste, morue et hareng dans dix-sept voyages de pêche effectués. Cela représente 5 718 233 livres de sébaste en dix voyages, 808 000 livres de hareng en six voyages et 257 000 livres de morue en une seule sortie.

Mais les prises les plus impressionnantes ont été réalisées par le «G.C. HAVRE AUBERT» entre le 23 juillet 1971 et janvier 1972, qui a capturé un total de 8 934 876 livres de perche, de sébaste et de morue...

Frédéric Landry, Pêcheurs de métier, Havre-Aubert, La Boussole, 1987, pages 107-108,

Par 200 à 250 brasses, le chalut est traîné sur le fond marin durant huit ou neuf heures. La levée et la mise à l'eau du chalut prennent environ une heure. Autrefois, quand le poisson était abondant, la traînée sur le fond variait entre deux et trois heures. De la timonerie, le capitaine peut détecter sur l'écho-sondeuse si le banc de poissons rencontré nage sur le fond marin, à mi-eau ou plus en surface. La vitesse et la puissance du navire contrôlent la position du chalut dont chaque interception représente approximativement 10 000 livres de poisson selon les pêcheurs. [...]

70 000 livres de sébaste dans un seul coup de chalut! Des prises comme celles-là étaient fréquentes vers les années 1973. Les chalutiers après une semaine de pêche, accostaient le samedi au port de Cap-aux-Meules, Iles-de-la-Madeleine, pour livrer entre 400 000 et 500 000 livres de sébaste. Ces années fastes sont passées. Aujourd'hui, une sortie en mer s'avère très dispendieuse pour des chalutiers de cent à cent vingt pieds de longueur : il faut calculer le combustible, les bris d'agrès, en particulier le chalut qui se brise sur les fonds rocheux, la nourriture et les retours de pêche déficitaires quand le poisson se fait plus rare.

d'aller dans les coins les plus reculés du golfe, par exemple jusqu'à cent quatre-vingt-dix milles à l'est du détroit de Belle-Isle. La Gorton a utilisé jusqu'à six bateaux de la taille du mien. L'un d'entre eux a fait naufrage à son premier voyage. Il semblait marqué par le destin puisque dès les premiers jours suivant son départ de Cap-aux-Meules, un de ses membres d'équipage s'était noyé dans le port de Sydney. Le naufrage s'est produit tout juste après. On avait laissé trop d'eau pénétrer dans la cale et les pompes n'avaient ensuite pas suffi à prendre le dessus. Chaque bateau a des caractéristiques qu'il faut connaître et respecter. Celui-là naviguait par temps venteux mais il ne faisait pas tempête et il n'y avait aucune avarie apparente.

J'ai pêché avec le Havre-Aubert, le Bassin et le Grande-Entrée de 1971 à 1975. Lorsque j'ai abandonné mon poste, la pêche était moins bonne. Ce que je ne savais pas, c'est que le gouvernement fédéral s'apprêtait à interdire la pêche aux chalutiers de plus de cent pieds dans le golfe. On commençait par ailleurs à parler d'une zone de pêche canadienne jusqu'à deux cent milles des côtes. De plus en plus, les règlements allaient pleuvoir. Peut-être ai-je quitté à temps? J'étais âgé de cinquante-cinq ans lorsque je suis revenu en Gaspésie. Pendant trois années, j'ai essayé d'oublier la pêche... J'ai ouvert un magasin où je vendais de la peinture et des produits de décoration intérieure. A vrai dire, je me suis franchement ennuyé derrière un comptoir.

1.8 DE LA PECHE AU HARENG A CELLE DES CREVETTES

En 1980, monsieur Verreault, de Verreault Navigation (Les Méchins), a acheté deux chalutiers de Paspébiac qu'il a transformés en seineurs à hareng. «Georges, veux-tu en prendre un et l'essayer?» m'a-t-il demandé. Tout un phénomène, ce père Verreault! Il m'a fait monter sur son bateau en plein mois de décembre. On est venu à bout de sortir du havre malgré la glace. Je me rappelle d'une traversée pénible sur la Côte-Nord en pleine tempête. L'équipage, dont faisait partie le chef de police de New-Richmond, a dû actionner les pompes. «C'est pas un bien bon bateau,» ai-je dit à monsieur Verreault après ce voyage. Il avait cent trente-deux pieds de long et s'appelait le Nadine. A son bord, j'ai pêché le hareng pendant deux ans, d'abord pour Verreault et ensuite pour Pêcheries du Golfe de Sainte-Anne-des-Monts



*Le Nadine a fait naufrage en décembre 1990;
une tragédie qui a fait plusieurs victimes*

Le sébaste : après la crise, l'énerverment!

La pêche au sébaste, ou au poisson rouge, dans le golfe Saint-Laurent illustre de façon saisissante à quel point il est facile de détruire un stock de poissons et à quels problèmes s'exposent les pêcheurs et les industriels qui se livrent à ce genre de gaspillage. Car l'histoire de la pêche au sébaste dans le golfe se résume en une exploitation massive de la ressource pendant une très courte période de temps. Ce fut comme un gigantesque feu d'artifice qui a ébloui le secteur des pêches de 1968 à 1974 et qui s'est éteint avec la même rapidité en 1975 et 1976. [...]

Mais l'exploitation du sébaste dans le golfe par les pêcheurs canadiens n'a vraiment débuté qu'en 1965. Ce fut un véritable engouement et dans certaines régions, comme celle des Iles-de-la-Madeleine, les pêcheurs ont littéralement abandonné la pêche hauturière traditionnelle à la morue et au hareng pour se consacrer à la grande pêche au sébaste qui apparaissait alors comme le Klondike de cette industrie. [...]

Vers 1965, Gorton's Canada a fait construire aux Iles-de-la-Madeleine cinq chalutiers de 132 pieds et un chalutier de 96 pieds tous adaptés spécifiquement à la pêche au sébaste. Ce sont des bateaux remarquablement efficaces, ultra-modernes et très confortables. Les pêcheurs madelinots ont alors vendu leurs chalutiers et leurs senners à hareng et sont devenus capitaines ou membres d'équipage sur «les bateaux de la Gorton», comme ils disaient.

Leurs performances furent exceptionnelles. Les captures de sébaste aux Iles ont passé de 7 660 tonnes en 1966 à 22 242 tonnes en 1973. On a même vu un bateau ramener au quai 1 100 000 livres de sébaste en huit jours. Le poisson rouge faisait tourner à pleine capacité deux usines de transformation et une usine de farine de poisson, procurant de l'emploi à terre à plus de 450 personnes.

Ailleurs au Québec, deux autres usines transformaient le sébaste. Celle de Paspébiac en Gaspésie, approvisionnée par une flotte de trois grands chalutiers, procurait de l'emploi à environ 300 personnes. Par ailleurs, la compagnie Primonor inc. de La Tabatière possédait aussi trois grands chalutiers d'environ 130 pieds qui participaient activement à la pêche au sébaste. [...]

Déjà, en 1974, au Québec comme au Canada, on commençait à percevoir les signes avant-coureurs de la tragédie. Les rendements de sébaste commencent à diminuer sérieusement. L'année 1975 confirmera cette tendance, ce qui déclenchera les premières sonnettes d'alarme. L'année suivante, le gouvernement fédéral réagit enfin en imposant, pour la première fois, un quota pour la pêche au sébaste. Ce contingent global de 30 000 tonnes est immédiatement reconnu trop généreux et le gouvernement fédéral le ramène à 18 000 tonnes en 1977, à 16 000 en 1978 et 1979. C'est la fin du «boum». La ressource est dans un état pitoyable et il faut imposer des coupures énergiques de quotas pendant plusieurs années pour tenter de reconstituer les stocks. [...]

Aujourd'hui, les stocks de sébaste se portent un peu mieux. Mais déjà les grands chalutiers de la Nouvelle-Ecosse commencent à pénétrer dans le golfe et à prélever une proportion croissante de sébaste. Deux questions fondamentales se posent alors. A quel niveau doit-on exploiter le sébaste dorénavant? Qui doit tirer profit de la reconstitution des stocks de sébaste du golfe? [...]

A ces questions, il y a une réponse qui commence à se dessiner de plus en plus clairement dans l'atmosphère fédérale-provinciale. Derrière cette hâte soudaine, on voit de plus en plus se profiler l'ombre des grands chalutiers de la Nouvelle-Ecosse qui pêchent normalement en dehors du golfe mais dont les propriétaires ont toujours revendiqué d'hypothétiques droits historiques de pêcher le sébaste dans le golfe. [...]

Le Québec s'est vigoureusement objecté à cette participation à la pêche dans le golfe des chalutiers qui ont leur port d'attache en dehors du golfe. Ces derniers ont accès aux immenses ressources de la zone des 200 milles. Ils peuvent capturer en 1982, 25 000 tonnes de sébaste dans la zone 4VWX (sud de la Nouvelle-Ecosse), 23 000 tonnes dans les zones 3MLNO (Grands Bancs de Terre-Neuve), 16 000 dans la zone 3P (Nord-Ouest de Terre-Neuve et Labrador) soit un total de 92 000 tonnes de sébaste!

Le sébaste du golfe doit donc être réservé aux pêcheurs qui vivent des ressources du golfe et qui n'ont pas des bateaux suffisamment forts et autonomes pour participer à la grande pêche dans la zone des 200 milles. C'est une simple question d'équité. [...]

qui en avait fait l'achat. Le hareng était vendu aux Japonais. Puis, le gouvernement a mis un terme à tout cela à cause des dangers de la sur-pêche.

Il fallait trouver autre chose. La grande et moyenne pêche au poisson de fond n'était plus ce qu'elle était. La pêche aux crevettes semblait beaucoup plus prometteuse. J'ai commencé à pêcher la crevette avec un chalutier de soixante pieds qu'on avait appelé le Joël Jozette. Un jour, le fils de monsieur Soucy de Sept-Iles, qui pêchait avec un gros équipement sans jamais trop s'éloigner de son port d'attache, m'a dit par radio-téléphone : «Georges, je n'ai pris que sept cents livres de poisson. Je change de place. Pourquoi veux-tu rester là plus longtemps?» Je n'avais plus le choix : mon moteur ne pouvait me permettre de pêcher à deux cents brasses de profondeur. Cette puissance, je l'avais déjà eue et j'avais aussi déjà sorti beaucoup plus de poisson que lui. Mais je ne l'avais plus...

Entre-temps, mon épouse est devenue très malade. Ca ne m'adonnait plus de pêcher la crevette à partir de Matane. En 1986, j'ai pu acheter, à Rivière-au-Renard, un petit cordier de quarante-cinq pieds au montant de cinquante-deux mille dollars. Je l'ai converti en chalutier et j'ai continué à pêcher pendant encore quatre ans, cette fois à partir de Grande-Rivière. Certains m'ont dit : «Georges, comment vas-tu faire pour te débrouiller avec un aussi petit bateau?» Je leur ai répondu : «C'est simple : la pêche est aussi rentable et t'as pas autant à calculer.» Evidemment le confort n'est plus le même : tu ne vis plus à bord de ton navire, tu perds ta chambre, ta douche, ta télévision... Mais comme toujours, je pêchais parce que j'aimais ça. A certains moments, j'aurais quand même bien aimé avoir un moteur plus fort, moi qui avais pêché un peu partout à toutes sortes de profondeurs.

J'ai tout de même eu la chance d'aller loin et de prendre beaucoup de poisson. J'ai connu toutes les péripéties de la pêche, de la barge de trente-deux pieds au chalutier de cent trente-deux pieds.

1.9 ABUS, GASPILLAGE ET FRAUDES...

Au moment où j'ai abandonné la pêche aux Iles-de-la-Madeleine, à l'âge de cinquante-trois ans, la mer n'avait plus autant à offrir. Oui, je crois bien qu'on y est allé trop fort. Le temps aide à comprendre bien des choses. Aujourd'hui on prend du petit poisson en quantité, comme si les espèces n'arrivaient plus à reprendre le dessus. Souvent, le pêcheur ne récupère que 50 % de ses captures. Le reste doit être jeté par dessus bord. Quand je pense à tous ces poissons qui auraient pu devenir gros et constituer de vraies belles prises. Sans trop le savoir, nous, les prédécesseurs, nous avons peut-être abusé de la ressource. Aux Iles, par exemple, moi et les autres n'étions pas regardants. «Ce poisson-là, dépêchez-vous de l'ôter, moi je veux partir au plus sacrant en prendre d'autres.» C'est de cette manière qu'on a vidé le golfe.

Aujourd'hui encore, il y a beaucoup d'abus et de gaspillage. Le gouvernement le sait mais il n'arrive pas à exercer une surveillance efficace, il ne pénalise pas assez les fraudeurs et la réglementation est parfois inadéquate. De plus, le pêcheur met souvent à l'eau des agrès qui ne sélectionnent pas assez. Tout cela mis ensemble conduit à plusieurs aberrations. En pêche hauturière aux poissons de fond, les mailles sont souvent trop petites et ne donnent pas assez de chance au petit poisson. Je l'ai vu en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick, mais je l'ai vu aussi au Québec : le pêcheur remonte son chalut et doit ensuite rejeter à la mer sept ou huit mille livres de poisson trop petit. Comme si ce n'était pas assez, plusieurs ajoutent une doublure à leurs filets. Lorsqu'ils sont pris sur le fait, leur pêche est saisie et ils doivent payer une amende de moins de cinq cents dollars. C'est nettement insuffisant. Quant aux crevettiers, qui ont le droit de pêcher avec de très petites mailles, ils traînent leurs chaluts sur des fonds souvent riches en poisson. Imaginez le gaspillage! Tu donnes un coup de chalut, tu ouvres le fond de la poche et en moins de deux heures tu accumules dix mille livres de petits poissons qui devraient idéalement continuer à grossir au fond de la mer. Il faudrait de toute urgence inventer une technologie plus sélective. Et les crabiers maintenant! La réglementation limite le nombre de cages, mais certains en déposent deux fois plus au fond de la mer. Au début, on utilisait des cages de cinq pieds de long. Aujourd'hui, il est fréquent de voir des cages de neuf pieds. Ici comme ailleurs, la technologie n'a été améliorée que dans un seul but : la

hausse des captures. Cages japonaises coniques, cages plus grandes, tout ça sur des bateaux plus rapides et mieux équipés. Je pense aussi à ces agrès perdus en mer qui continuent de pêcher, parfois pendant des années, particulièrement les cages. Je songe aux nombreux côtiers qui pêchent avec des filets maillants, qui ne les lèvent pas assez souvent (poisson piqué, etc.), qui se contentent de les laisser en mer quand ils sont usés, sachant pourtant qu'ils vont continuer à piéger poissons et crustacés. Aujourd'hui, la réglementation est souvent obligée de faire une place aux prises «accidentelles» : ce n'est pas surprenant! Accidentelle ou pas, la prise d'un saumon dans un filet est jugée inadmissible et il faut le remettre à l'eau même mort. Comment, en effet, ne pas parler de gaspillage.

Plusieurs attitudes devront être corrigées. Le pêcheur, souvent individualiste et insensible à la ressource, se dit : «Il faut bien que je vive. Si c'est pas moi qui le prend ce poisson-là, un autre le prendra. Alors allons-y!» Les gouvernements ont aussi une bonne part de responsabilité. Après une période d'interruption, les chalutiers de cent trente-deux pieds des Iles, pour ne nommer que ceux-là, ont recommencé à pêcher et achèvent de vider le golfe de son petit poisson. La responsabilité gouvernementale ne se limite pas au secteur primaire. Des fonds publics ont un peu partout créé des usines trop nombreuses, dont l'existence exerce une pression soutenue sur le pêcheur, et donc sur la ressource. Le discours, souvent répété, nous plonge en plein dilemme : faire tourner les usines, préserver les emplois à terre... Ceux qui inventent les techniques sont aussi souvent à côté de la coche. Ils ont considérablement augmenté nos moyens de capture. En pêche semi-hauturière de poissons de fond, on voit aujourd'hui des chalutiers plus courts (cinquante-sept pieds), plus larges, plus profonds, équipés d'un outillage qui se vend à des prix de fou, d'un moteur qui dévore le «fuel» à une vitesse tout aussi folle... et dont le budget accuse souvent un déficit important. Ça m'interroge beaucoup tout ça. Je me demande si nos petits chalutiers de bois n'étaient pas plus rentables. Et il m'arrive aussi de me rappeler mes débuts dans la pêche, l'époque où les barges utilisaient la palangre avec ses appâts individuels. Il ne se faisait aucun gaspillage et les disettes de poisson étaient à la fois rares et de courte durée. La science pourrait-elle faire aujourd'hui en sorte de nous aider à exploiter les ressources marines sans gaspillage excessif?

De nos jours, la pêche est plus complexe : une plus grande diversité d'espèces, de bateaux et d'engins, des réglementations partout et de toutes sortes. Le secteur est-il plus en santé pour autant? Je crois bien que les gens sont plus conscients que jamais de la nécessité d'avoir des produits de qualité. Plusieurs progrès ont été réalisés dans cette voie. Mais il reste beaucoup à faire pour que la ressource se renouvelle de façon quasi permanente. L'enjeu est de taille : atteindre cet objectif permettrait de stabiliser les emplois en mer et sur terre. Ce ne sera pas facile et des choix douloureux devront être faits. Des emplois disparaîtront sans aucun doute. Mais la pêche, elle, se poursuivra.

Je suis allé pêcher dans le bon temps. J'allais où je voulais et je pêchais sans limites. Je vivais en communauté avec les gars qui partageaient mon sort sur le bateau. Il n'y avait pas d'échappatoire, nul ne pouvait rentrer chez-soi pour dîner ou souper. Ensemble, on faisait une bonne équipe. Demandez-le aux Antoine Petitpas, Edmond Leblanc, etc., qui sont aujourd'hui eux-mêmes capitaines. Je pense aussi qu'ils vous diront à leur tour que les choses ont passablement changé.

Mais il ne faut pas trop regretter le passé en cherchant qui blâmer pour les problèmes identifiés depuis ce temps. Je suis convaincu que personne n'a su prévoir ce qui allait arriver. Il y avait de la compétition sur les marchés, le besoin de créer des emplois dans les usines. Quant à nous les pêcheurs - et je n'ai pas été une exception à cette règle pendant mes cinquante-quatre années de pêche - on voulait vivre un point c'est tout. Pêcher trop, débarquer du poisson en mauvais état, polluer? Ca ne nous traversait pas souvent l'esprit. Je suis porté à penser que nos autorités gouvernementales ne voyaient pas beaucoup plus loin. On a voulu faire vivre le plus de monde possible sans penser aux conséquences.

C'est aujourd'hui qu'il faut agir, même si je ne prétend pas savoir par quel bout commencer. Il est grand temps que tout le monde, y compris les pêcheurs, se prenne en main. J'espère n'avoir blessé personne en disant sans méchanceté ce que je pense vraiment. Je souhaite par dessus tout que ceux qui aiment le métier autant que je l'ai aimé continuent à le pratiquer et à en tirer un revenu adéquat.

CHAPITRE 2

POLITIQUE ET GESTION PUBLIQUE DES PECHES

Armand LACHANCE

Directeur du Centre spécialisé des
pêches de Grande-Rivière

2.1 RESPONSABLE D'UN LABORATOIRE DE RECHERCHE SUR LES PECHES

J'ai cinquante-neuf ans et je suis né à Québec, loin des régions maritimes. En janvier 1952, j'ai terminé ce qu'on appelait alors le «cours classique». J'ai ensuite étudié la chimie à l'Université Laval jusqu'en 1957. J'étais encore étudiant lorsque le docteur Aristide Nadeau, responsable du service technique au département des Pêcheries du Québec, m'a embauché sans beaucoup de préambules, sur une simple entrevue, pour travailler dans un laboratoire aménagé à Gaspé. J'ai séjourné deux étés dans cette municipalité, qui avait davantage l'allure d'un gros village que celle d'une ville. Après avoir franchi avec succès l'étape du baccalauréat, je suis devenu un employé de la compagnie Canada Packers, qui avait des laboratoires à Montréal. Quelle routine détestable! Je devais traverser en diagonale la Métropole deux fois par jour pour me retrouver près du canal Lachine, en train d'analyser divers spécimens de viandes sous toutes leurs coutures. Pas question d'utiliser le métro (qui n'existait pas), ou de travailler en français de façon régulière. Cette expérience m'aura au moins familiarisé avec le milieu du travail. Elle m'aura aussi convaincu du fait que je ne souhaitais pas, mais alors absolument pas, vivre en milieu anglophone.

Je commençais déjà à regarder ailleurs lorsque le docteur Nadeau m'a donné un coup de fil. Le «doc», comme on l'appelait affectueusement, venait tout juste de structurer le département et était à la recherche d'un chimiste capable d'assumer la responsabilité d'un laboratoire. C'est ainsi que j'ai fait mon entrée officielle dans le monde des pêches, le 28 octobre 1958. Bien sûr, je n'y connaissais rien. Comme beaucoup d'autres, j'avais en tête diverses images poétiques. Un vieil homme à la longue barbe réparant son filet avec, en arrière-plan, un coucher de soleil flamboyant, le Rocher Percé... Le secteur était pourtant entré dans une période de transition. La pêche semi-hauturière, pompeusement alors qualifiée de hauturière, avait fait son apparition. Quelques usines utilisaient déjà le travail à la chaîne, produisant des blocs congelés destinés à des acheteurs américains.

J'ai rapidement dû poser mes pieds bien à plat sur terre. A cette époque, la province était responsable du contrôle de la qualité du poisson. L'avènement du chalutage, depuis quelques années, posait des problèmes nouveaux : des sorties plus longues, un poisson mal ou insuffisamment glacé, une surchauffe. J'ai pour la première fois constaté à quel point les produits de la mer sont fragiles, périssables. Celui qui se moque d'un certain nombre de règles élémentaires peut avoir un lourd tribut à payer. A plusieurs reprises, il a fallu condamner des cargaisons entières au rebut. J'étais déjà confronté à un aspect de la dure réalité des pêches. De plus en plus, les images folkloriques du début s'estompaient : au lieu du soleil couchant, je voyais défiler devant mes yeux des filets de poisson d'une qualité souvent douteuse, situation choquante qui me ramenait brutalement à la réalité.

Aristide Nadeau, mon patron, avait été de la toute première promotion en chimie à l'Université Laval. Arthur Labrie, alors sous-ministre, avait été son confrère de classe, ce qui montre bien la place prise par notre discipline dans la recherche au cours de ces années-là. Monsieur Nadeau avait été à l'emploi de la Station fédérale des pêches de Grande-Rivière où il avait collaboré avec le docteur Fugères, chercheur émérite, qui devint par la suite le grand patron du laboratoire d'Halifax. C'est au début des années cinquante qu'il s'était joint au personnel du gouvernement provincial avec le mandat de mettre sur pied un service technique efficace dans le domaine des pêches. Au début, nous occupions un hangar rénové sur la rue Saint-Paul à Québec, en



Barges à Belle-Anse vers 1940 (Coll. Gaétan Myre)

plus d'utiliser à Gaspé durant l'été une «station» logée dans un édifice que nous partagions avec Pêcheurs-Unis du Québec.

Ma relation avec monsieur Nadeau a toujours été très bonne. Cet homme timide et taciturne, pour qui souhaiter la bonne année aux employés était un supplice, me donnait beaucoup de latitude. Extraverti, friand de relations publiques, j'étais en quelque sorte son complément naturel. Il avait confiance en moi, j'avais un grand respect pour lui, et nous n'avons pas tardé à développer une complicité efficace. A l'époque, le milieu gouvernemental était beaucoup plus simple, moins hiérarchisé qu'aujourd'hui. On finissait par connaître tout le monde, les communications internes étaient meilleures et une bonne dose de pragmatisme permettait souvent de résoudre les problèmes. De plus, monsieur Nadeau était un véritable génie de la planification et de la répartition budgétaire : malgré la modestie des budgets provinciaux, il réussissait toujours à se donner de petits coussins permettant de faire face aux imprévus et de tenir la barque à flot. Il obtenait à peu près ce qu'il voulait d'Arthur Labrie, et plus tard de Maurice Lessard, sous-ministres, avec lesquels il avait des liens assez étroits. Faire de la recherche? Ca n'avait rien d'évident à cette époque! Le Service des achats aurait pu, par exemple, refuser la réquisition d'un spectrophotomètre, appareil que nous convoitions au coût alors exorbitant de près de quatre mille dollars. Pour amadouer les membres du Service, qui n'y connaissaient évidemment rien, la demande a été faite en trois étapes, histoire de mettre un peu d'eau dans le vin : d'abord la table, ensuite l'«unité flamme», et pour finir, le bloc moteur... Entendons-nous bien : pas de coulage, seulement une démarche habile, et pour la bonne cause.

A sa manière, Nadeau était un précurseur. Il attachait la plus grande importance au développement d'une recherche appliquée centrée sur la détection de problèmes, véritable service de dépannage pour un milieu qui en avait bien besoin. Pourquoi toujours avoir recours aux laboratoires fédéraux, tel celui de Halifax? Pourquoi ne pas contribuer ici même à l'essor des pêcheries québécoises? La qualité des blocs de poissons exportés aux Etats-Unis - pour revenir ensuite chez nous sous la forme de bâtonnets! - était loin d'être uniforme. La cadence que s'imposaient les quelques usines dites «modernes» au Québec n'allait pas sans poser une série de problèmes techniques. Et puis, il fallait voir

Marcel Daneau, Le Québec et ses pêches maritimes : une analyse des politiques et des programmes, 1984, p. 104-105.

La recherche gouvernementale du Québec en matière de pêches maritimes a débuté de façon bien modeste après la Deuxième Guerre mondiale, elle a accéléré au début des années 1950 et a pris finalement une dimension intéressante au milieu des années 1960. Avant la guerre, la recherche au Québec est surtout faite par des chercheurs de l'Université Laval qui dirigent deux stations : une à Trois-Pistoles fondée en 1931 et une autre à Grande-Rivière ouverte en 1938. La recherche faite par l'Université est essentiellement d'ordre biologique et fondamentale. L'Institut de biologie de l'Université de Montréal se voit confier aussi quelques études, dont l'une sur le béluga ou marsouin blanc, qui fit grandement avancer la connaissance de ce mammifère de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent. La création et l'affiliation de l'École supérieure des pêcheries à l'Université Laval permirent aussi la réalisation de recherches, grâce à l'utilisation d'un petit navire de recherche «Le Jeanne-d'Arc», orientées vers l'océanographie de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et vers l'expérimentation de nouvelles méthodes de pêche, comme le chalut. En 1951, d'universitaire qu'elle était, la recherche devint gouvernementale par le passage de la station universitaire de Grande-Rivière à l'État et par l'ouverture par l'État de deux autres stations de recherche, dont l'une aux Îles-de-la-Madeleine et l'autre sur la Basse-Côte-Nord. En 1969, par suite de la centralisation de tous les services de recherche de l'État à Québec, la recherche faite dans les régions maritimes se fait à partir de la capitale. En 1983, la recherche se fera de nouveau directement en régions avec un laboratoire central à Gaspé et trois antennes régionales : Grande-Rivière en Gaspésie, Cap-aux-Meules aux Îles-de-la-Madeleine et La Tabatière sur la Basse-Côte-Nord.

plus loin, envisager un jour de faire plus que de simples blocs, produire plus de valeur. Tout cela, il faudrait bien l'expérimenter. Bref, la section des services techniques du ministère était peut-être la plus tournée vers l'avenir. Il y avait en outre, à Grande-Rivière, la section biologie, dirigée par le docteur Alexandre Marcotte, où la recherche était plus fondamentale, en lien avec celle des universitaires. Mentionnons enfin l'existence d'une troisième section qui avait la responsabilité des usines à glace, des entrepôts frigorifiques. Au total, une responsabilité gouvernementale québécoise très large : du financement des bateaux à la contamination en usine, en passant par l'inspection du poisson au débarquement, le système du froid, la mise au point de fumoirs pour le séchage, etc.

Mon travail m'avait donc sensibilisé aux problèmes liés à la qualité des produits marins. A cette première prise de conscience s'en est ajoutée une autre. C'est en effet en 1959 que le gouvernement fédéral a de nouveau assumé le contrôle de la qualité du poisson. Officiellement, le premier ministre de la province, Maurice Duplessis, a affirmé qu'il renonçait à cette prérogative du Québec pour protester contre le fait que les inspecteurs provinciaux ne faisaient qu'appliquer une réglementation fédérale. Dans ce qui était apparemment un élan autonomiste, il avait dit : «On n'a pas à payer des gens qui travaillent en réalité sous les ordres d'Ottawa.» Je pense qu'il était surtout content de sauver un peu d'argent. Chose certaine, on a ainsi créé une importante brèche dans l'entente de 1922 en vertu de laquelle Ottawa avait cédé à Québec la gestion des pêches maritimes. Depuis cet épisode de 1959, malgré quelques périodes d'accalmie, les chicanes fédérales-provinciales n'ont fait qu'augmenter. A mes yeux, la double juridiction a toujours posé plus de problèmes qu'elle n'en a réglé. L'emprise du fédéral ne pouvait néanmoins que se resserrer. La flotte et les engins, de plus en plus mobiles, reléguaient au second rang la pêche effectuée avec des engins fixes. La province pouvait plus difficilement prétendre exercer un contrôle strict sur un espace marin bien circonscrit. Elle n'était plus en mesure d'invoquer le code napoléonien, auquel le reste du pays ne comprenait rien, pour revendiquer un statut particulier. Plus de 80 % de la production québécoise était d'ailleurs exportée, ce qui la plaçait sous juridiction fédérale. Les plus âgés se rappelleront sans doute les «Chicken Haddies», à l'époque où le poisson était un mets de pénitence : un produit importé en flocons, enveloppé dans un papier de

cellophane, que ma mère déposait directement dans la poêle à frire. La crevette? On ne connaissait pas. Le saumon? Pas les moyens, bien sûr. Les produits frais? A moins d'être pêcheurs, peu de gens y avaient goûté. N'empêche! J'ai en mémoire une série de conflits témoignant de relations difficiles entre les deux niveaux de gouvernement. Rien d'étonnant à ce que je sois devenu indépendantiste. Mais le Québec, qui avait commencé à céder du terrain, allait tôt ou tard se retrouver sur la défensive : c'est en toute impunité que Pierre De Bané, ministre fédéral des pêches, pouvait dénoncer, en 1983, l'entente de 1922. J'y reviendrai...

2.2 LA BELLE FOLIE DES ANNEES SOIXANTE : L'AGE D'OR DE LA RECHERCHE

Arrivé au ministère en 1958, j'y ai séjourné sans interruption jusqu'en 1970. Progressivement, je suis devenu responsable des trois laboratoires de ma section. L'année 1960, chacun le sait, a marqué une importante transition dans l'évolution de la société québécoise. Le gouvernement a développé et structuré sa fonction publique. Notre service technique a grossi, est devenu le Service de la recherche. Le ministère des Pêcheries a disparu : la section «pêche sportive» a été greffée au ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche; la section «pêcheries maritimes» s'est jointe au ministère de l'Industrie et du Commerce. En 1961, nous avons quitté la rue Saint-Paul pour l'édifice où était logé l'Aquarium, à Sainte-Foy. Le ministre Bona Arsenaault a voulu, mais en vain, nous obliger au port de l'uniforme! C'est sous le règne de son successeur, Gérard D. Lévesque, que nous sommes devenus des syndiqués, que nous avons négocié une première convention collective (et cessé de travailler le samedi matin), que nous avons fait une première grève (1966).

C'était la belle folie des années soixante qui n'a pas épargné non plus le secteur des pêches. Quand le Valmore M. Bienvenue, un premier chalutier de quatre-vingt-deux pieds à coque d'acier, a été lancé, tout le monde se croyait arrivé à un tournant. De 1963 à 1966, le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec a enquêté et produit un volumineux rapport où il était notamment question de moderniser toutes les activités liées à la pêche en les spécialisant et en les regroupant géographiquement. Daniel Johnson et Pierre-Elliott Trudeau ont signé en

1968 une entente à propos d'un plan quinquennal de développement touchant la vaste région comprise entre Kamouraska et les Iles-de-la-Madeleine. L'Office de développement de l'Est du Québec - ancêtre de l'actuel Office de planification et de développement du Québec - était né. C'était l'euphorie totale! L'argent nous sortait par les oreilles! En plus d'émarger au budget régulier du ministère de l'Industrie et du Commerce, nos services étaient financés à même une série de projets conjoints élaborés avec le gouvernement fédéral. Malgré la rebuffade de 1959, la collaboration fédérale-provinciale dans le secteur des pêches a repris de plus belle.

Notre budget a vite atteint les deux millions de dollars. De dix que nous étions à l'origine, nos effectifs sont passés à vingt-cinq personnes au début des années soixante, puis à environ soixante-quinze au tournant des années soixante-dix. Et je ne parle pas ici des stagiaires, étudiants, employés occasionnels. Les projets que nous soumettions avaient presque toujours le feu vert. Bref, c'était l'âge d'or de la recherche appliquée dans le secteur pêche. Notre problème majeur en cette phase de croissance : comment dépenser tout notre argent?

2.3 L'AVENTURE DE L'OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE L'EST DU QUEBEC (ODEQ)

J'ai interrompu pour plus de deux ans mon séjour au ministère. Je me suis laissé tenter par l'aventure de l'ODEQ où j'ai accepté la coordination des projets de l'Entente quinquennale relatifs à la pêche. Mes nouvelles fonctions m'ont temporairement fait oublier les «pipettes» de laboratoire, ainsi que les analyses de graisses, de contenus en protéines, etc. Elles m'ont rapproché de l'action et permis de pratiquer l'art difficile de la planification. Création de parcs industriels de pêche, construction de bateaux, tentative de restructuration du secteur du froid, projet de regroupement et de consolidation des points de débarquement : presque tout y a passé. Il y avait de belles idées dans l'air à propos de la modernisation et de la rentabilisation des pêches, idées auxquelles le rapport du BAEQ n'était pas étranger. Mais comment concrétiser tout ça? On voulait par dessus tout doter de tous les services possibles quelques centres de pêche bien localisés et aménagés, tels Rivière-au-Renard, Paspébiac, Cap-aux-Meules. Il le fallait bien, afin de concentrer les débarquements et d'y attirer les transformateurs les mieux



Remise d'un souvenir au ministre fédéral des Pêches, M. Roméo Leblanc, lors de l'inauguration du havre de Grande-Rivière, par le doyen des pêcheurs (Père de Georges Lelièvre)

équipés. Nous avons aussi délimité plusieurs centres secondaires de débarquement, où on devait en principe pouvoir miser sur un quai en bon état, un système du froid, un système de transport permettant de véhiculer rapidement le poisson vers les centres de pêche. Un chamberdement de grande envergure : dans le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine (on ne parlait pas souvent de la Côte-Nord à l'époque; de toute manière, cette région n'était pas couverte par l'Entente), le nombre des points de débarquement devait en principe passer d'environ quatre-vingts à une quarantaine. Retenons surtout ceci : les sites retenus faisaient en sorte que pas un pêcheur ne se serait retrouvé à plus de dix milles d'un havre capable de recevoir ses captures.

Mais la planification, vous savez... Rapidement, les ingérences politiques se sont multipliées. Les préoccupations électorales ont progressivement relégué au second plan les projets des fonctionnaires que nous étions. Il me semble pourtant encore aujourd'hui qu'une foule d'aberrations auraient pu être corrigées. Pourquoi tolérer à Gascons l'entretien des trois quais situés dans les limites de cette municipalité? Dans le secteur Anse-à-Beaufils - Sainte-Thérèse - Grande-Rivière, une distance d'une quinzaine de kilomètres, qu'on peut parcourir pour aller dîner chez-soi, pourquoi ne pas privilégier le site de Grande-Rivière, pourvu d'un meilleur quai, de plusieurs services dont ceux d'aqueduc et d'égouts? C'est bien ce que j'ai fait, à titre de président du comité de gestion des parcs industriels. Ma décision a été mal accueillie : on a même dit que je mangeais dans la main du maire de Grande-Rivière, propriétaire d'une petite usine à cet endroit. Les rancunes sont tenaces : aujourd'hui encore, certains refusent de me parler. Pourtant, tout ce beau monde n'hésite pas à effectuer un trajet bien plus long, le soir, quand il s'agit de consommer une bière. Oui, ma désillusion a été grande. Elle l'a été encore davantage lorsque le gouvernement du Parti Québécois, élu en 1976, a, avec la collaboration du gouvernement fédéral, réactivé les sites d'accueil que nous avions proposé d'abandonner. Sur le versant nord de la Gaspésie, le poisson est aujourd'hui débarqué tant à Sainte-Anne-des-Monts qu'à Tourelles ou à Cap-Chat. Dans cette dernière localité, histoire d'accommoder les touristes mais peut-être davantage encore les biens nantis, on a été jusqu'à créer une marina, couplée à un projet de revitalisation du centre-ville. Nous

Le Soleil, mercredi 3 mai 1972, p. 40.

Le secteur des pêches est l'un de ceux où la planification se fait le mieux sentir. Par Louis Tanguay. (Entrevue avec Armand Lachance coordonnateur des pêches au ministère de l'Industrie et du Commerce).

L'entente renégociée l'an dernier prévoit d'ailleurs 21 605 000 \$ pour la création des centres industriels de pêche, pour la recherche, pour la mise en marché et pour la construction de navires [...]

Pour pallier le manque de rationalité qui caractérisait antérieurement le secteur des pêches maritimes, il fallait tout d'abord forcer la concentration systématique des activités, en regroupant les équipements dans des points névralgiques.

Cet effort vise principalement à éviter la multiplicité des points de débarquement et la dispersion des usines de transformation.

Le manque de planification déploré s'illustre facilement par le seul exemple de la petite municipalité de Gascons où le ministère fédéral des Travaux publics a construit trois quais sur moins de dix milles de littoral [...]

De là vient le concept des points de débarquement dont la première caractéristique doit être l'accessibilité à tous les pêcheurs côtiers. Ces points de débarquement doivent être localisés de façon à ce que tous les pêcheurs professionnels ne soient pas à plus de dix milles par route de l'un d'eux [...]

Le Soleil, 21 septembre 1971.

Selon le député A. Cyr. Le regroupement, la dernière chance des petits producteurs de poissons.

GRANDE-RIVIERE - Le député Alexandre Cyr a laissé entendre aux petits producteurs de poissons de la région de Percé qu'un regroupement rapide était leur dernière chance de survie dans le contexte économique actuel.

Le député de Gaspé, qui s'adressait à quelque 150 personnes réunies dimanche à Grande-Rivière, a expliqué que l'entente de coopération Canada-Québec, signée récemment par les deux gouvernements, était la dernière entente de genre pour le développement de l'Est du Québec et que, par conséquent, les petits producteurs de poissons n'avaient que cinq ans pour profiter des largesses gouvernementales, afin d'organiser leurs entreprises de façon rentable et compétitive.

M. Cyr a mis l'accent sur l'urgence d'une centralisation des opérations de pêche dans la région allant de Percé à Pabos et, partant, sur l'abandon de certains points de débarquement. «Si des maires, des députés, des curés et certains notables veulent garder le statu quo et encouragent un certain esprit de clocher, de dire le député fédéral, ce petit jeu ne peut que nuire à l'ensemble des travailleurs de la région et retarder son développement économique.»

Le journal Le Chaleur, 21 décembre 1977.

Grande-Rivière. Le ministre Tremblay prêche la bonne... pêche.

Concernant la relocalisation des petites entreprises au sein des parcs industriels de pêche, le ministre de l'Industrie et du Commerce a signifié que ce processus s'avérerait souhaitable, mais qu'il n'était pas obligatoire, le gouvernement voulant laisser à ces producteurs le libre choix auquel ils ont droit. Pour ce qui est de la zone économique des 200 milles marins, M. Tremblay a répété l'importance, pour le Québec, de relever ce nouveau défi et d'en tirer pleinement profit.

sommes loin du projet élaboré à l'époque de l'ODEQ, qui consistait à aménager très convenablement un seul havre, celui de l'Anse-aux-quinze-Collets, près de Tourelles. A l'Anse-à-Beaufils, diverses manigances ont conduit le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche à acheter une usine (plutôt un taudis!) à des fins touristiques, afin de montrer aux visiteurs le fonctionnement d'une transformation conforme aux traditions. Très édifiant en effet! Les eaux usées filtraient à travers le plancher pourri, s'écoulaient partout sur le quai, souillaient même le pont des bateaux amarrés à proximité.

Toutes ces péripéties ont contribué à perpétuer une attitude : celle qui considère le gouvernement comme une vache à lait. Peut-être cela explique-t-il pourquoi plusieurs pêcheurs refusent de prendre leurs responsabilités pendant l'actuelle crise des pêches? Néanmoins, nous avons réussi à faire un certain ménage parmi les usines à glace, propriétés gouvernementales. Il était temps : certaines contenaient plus de viande de chevreuil et d'original que de poisson. A l'entrepôt frigorifique de Grande-Rivière, le ministre Jean Garon a même trouvé un ours congelé en entier! Saviez-vous qu'à la fin des années cinquante, le ministère des Pêcheries avait même aménagé un de ses entrepôts à Cabano, en plein Témiscouata? Avant l'électrification rurale, ça pouvait toujours se justifier un peu, mais après...

Bien sûr, l'Office de développement de l'Est du Québec a aussi commis quelques erreurs. Qui ne se rappelle pas des cimetières démantés...? Planifier est bien plus difficile qu'on ne le croit, surtout lorsqu'il s'agit de transformer en peu de temps, non seulement un paquet de structures, mais aussi des attitudes bien enracinées. Même si nous avions à coeur le développement régional, notre comportement a parfois été trop technocratique, ne ménageant pas assez les susceptibilités de la population. La coordination générale a souvent fait défaut, de sorte que les petits plans sectoriels élaborés (ex. : pêches, forêt, agriculture, transports) étaient mal intégrés. Les responsables régionaux ont en outre vu leur capacité d'initiative réduite au profit de hauts fonctionnaires qui, installés à Québec, avaient l'oreille de Robert Bourassa, alors premier ministre. Situation d'autant plus absurde que plusieurs de ces centralisateurs avaient été nos prédécesseurs en région. Carriéristes, ils avaient en quelque sorte utilisé le BAEQ et l'ODEQ comme un tremplin.

La situation est devenue inconfortable, la marge de manoeuvre est devenue trop mince à mon gré. Les points de friction ont commencé à se multiplier : lorsque je me suis opposé à l'extravagance que représentait à mes yeux la construction d'une marina à Rivière-du-Loup, lorsque j'ai voulu que Robin D'Anjou, un homme fort, devienne mon adjoint... Parce que je voulais, m'a-t-on dit, en mener trop large à partir de mon bureau de Rimouski, j'ai été rappelé à Québec. A mes yeux, ce geste représente aujourd'hui un signe des temps. Le ministre responsable de l'ODEQ ne pesait déjà plus bien lourd auprès de ses collègues du cabinet provincial. Dès 1973, une fois l'Entente expirée, cette structure allait être démantelée au profit du tout nouvel Office de développement et de planification du Québec. L'ère de la planification gouvernementale, au-delà des apparences et des discours, était révolue. Malgré cet échec au moins partiel, je conserve quelques bons souvenirs : à la Conférence administrative régionale de l'Est du Québec (CAREQ), qui réunissait quelques représentants du monde politique ainsi que des fonctionnaires de tous les secteurs et ministères, des gens avaient appris à se concerter, à prendre des décisions en commun, à envisager le développement suivant une perspective plus globale. La CAREQ, c'était le moteur politique et administratif de l'Entente. En face d'elle, il y avait le Conseil régional de développement, qui devait en principe représenter la population, et à qui la CAREQ devait rendre des comptes. Je me souviens de nos «comparutions» devant le CRD, qui ont donné lieu à des engueulades très correctes : pas question de tromper la vigilance d'hommes tels Léonard Otis, Claude Jourdain, etc.

2.4 LA DIRECTION DES ACTIVITES GOUVERNEMENTALES DE RECHERCHE DANS LE SECTEUR PECHE

J'ai donc réintégré mon ancien poste au ministère en 1972, et ce jusqu'en 1978. A compter de 1974, lorsque monsieur Nadeau a pris sa retraite, j'ai assumé la direction des activités gouvernementales de recherche dans le secteur pêche. A l'époque, la crise des stocks est rapidement devenue la préoccupation principale. Elle s'était manifestée au cours des années soixante pour culminer au début des années soixante-dix. Nous avons accordé moins d'importance à la technologie de la pêche et de la transformation qu'à la biologie marine et à l'évaluation des ressources. J'ai regretté, à ce moment-là, de ne pas être biologiste! Ceux qui partaient de chez nous ont été surtout remplacés

par de jeunes chercheurs de cette discipline. Ils étaient décidément très forts; de jeunes loups de la recherche : Jean-Paul Lussia-Berdou, Lucien Poirier, Jacques Fréchette et j'en passe. L'ordinateur, qui faisait son apparition (système APL) dans nos locaux tout neufs du complexe scientifique, a facilité le tracé de courbes, l'établissement du fameux «total des prises admissibles», si important à mesure que s'ajoutaient de nouvelles formes de plafonnement des prises. Cette réorientation partielle a aussi correspondu au démantèlement par Pierre-Elliot Trudeau, premier ministre canadien, de quelques structures fédérales de recherche, dont celle de Grande-Rivière (station reprise en main par Québec, qui a néanmoins continué à péricliter) et celle d'Halifax, la fameuse station technologique située sur Water street, dont la quasi-totalité des chercheurs se sont retrouvés à l'Université Technique de Nouvelle-Ecosse.

A ce démantèlement, qui a privé de leur emploi une foule de chercheurs des provinces maritimes, correspondait l'incroyable faiblesse de la structure fédérale dans le domaine des pêches au Québec : à peu près dix permanents, beaucoup de contractuels... Il n'y avait pas là de quoi représenter convenablement les intérêts québécois dans le contexte fédéral, et encore moins sur la commission internationale (dix-sept pays) qui siégeait annuellement dans le but de répartir une ressource de plus en plus rare en atlantique-nord (ICNAF). Par la porte d'en arrière - il n'y avait pas d'autre moyen, - j'ai fait en sorte de placer quelqu'un de chez nous sur le comité fédéral d'évaluation des stocks chargé de faire des recommandations tant au gouvernement d'Ottawa qu'à l'ICNAF. J'ai aussi réussi à m'introduire au sein de la délégation canadienne lors des réunions de l'ICNAF, en me faisant inviter par le docteur Alexandre Marcotte. Entrer dans ce club «privé», «jet-set» de la pêche, théâtre d'un lobbying constant, n'a pas été facile. Même avec un simple statut d'observateur, j'ai toutefois pu obtenir de précieuses informations.

A cette époque, la discussion à propos de la création d'une zone de pêche exclusive de deux cent milles battait son plein. Mon département a établi des liens serrés avec la délégation française de Saint-Pierre-et-Miquelon, jouant à fond la carte de la collaboration franco-québécoise. Comités conjoints, publications conjointes, projets communs d'évaluation des stocks, etc. C'est avec nous que les Saint-Pierrais ont fait l'apprentissage de l'informatique. C'est grâce à eux que nous avons pu utiliser le Cryos, puis le Thalassa, deux bateaux outillés

RCM, 24 février 1977.

Projets de recherche à la direction des pêcheries maritimes du Québec. Par Lisette Morin.

Ressource de base pour la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine, les pêches maritimes sont loin d'occuper dans l'industrie québécoise la part importante qui devrait être la leur. C'est du moins l'opinion qu'exprimait hier au laboratoire d'océanographie de l'INRS à Rimouski M. Armand Lachance, directeur de la recherche à la direction des pêches maritimes du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Attaché à l'ODEQ entre les années 1970 et 1972, M. Lachance en a gardé la conviction que les pêches devraient être centrées sur les véritables objectifs du Québec et sur les besoins des Québécois en matière d'approvisionnement de ressources exploitables, de transformation et de commercialisation des produits de la mer.

Quant à la recherche proprement dite, après un rappel de l'histoire des pêches qui relèvent exclusivement de la juridiction provinciale depuis 1922, M. Lachance a parlé assez longuement des expériences en cours du côté de l'aquaculture, c'est-à-dire de la culture des moules dans les lagunes des Iles-de-la-Madeleine, de l'inventaire de la biomasse des crevettes du golfe, recherche qu'il a qualifiée d'avant-gardiste, et finalement de l'expérimentation en cours dans un bassin de Boulogne-sur-mer en France d'un nouveau chalutier qui pourrait être le navire de recherche par excellence si le Québec avait les moyens de l'utiliser dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent.

Enfin, avec un budget de 17 millions de dollars dont 10 % proviennent de fonds fédéraux, la direction de la recherche qu'il dirige au MIC a pu générer au cours de 1975-1976 des projets assez nombreux dont 88 % ressortissent à la recherche dite appliquée et 12 % à la recherche fondamentale.

Voyageur, jeudi 14 décembre 1972.

Le développement des pêches maritimes. Les crevettes un secteur en pleine expansion.

Québec - D.G.C.G. - La pêche à la crevette est une industrie récente au Québec et sa progression est régulière. Les premières prises commerciales se sont élevées en 1965 à 29 000 livres, d'une valeur marchande de 13 887 \$. Cinq ans plus tard, les prises s'élevaient à 945 600 livres (474 122 \$) pour atteindre 962 000 livres (638 825 \$) en 1971.

Rationaliser la pêche commerciale à la crevette : c'est l'objectif que s'est fixé la Division de la biologie, Service de la recherche près de la Direction générale des pêches maritimes au ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec. Le but à atteindre : assurer à chaque pêcheur québécois un revenu stable à long terme.

Ce faisant, la Division de la biologie procède depuis ce printemps à une expérience d'échantillonnage inédite des prises de crevettes au large de Sept-Iles avec le précieux concours de pêcheurs de six crevettiers dont le port d'attache est Matane.

L'expérience ne relève pas, souligne-t-on, d'une enquête ou de quelqu'autre méthode de vérification. Elle vise essentiellement à l'élaboration de normes dont l'application assurerait aux pêcheurs de crevettes un revenu constant. En d'autres termes, il ne s'agit pas de contingerter ni de restreindre ce genre de pêche mais de déterminer scientifiquement les critères de surexploitation d'un banc de crevettes au-delà d'un certain stade d'exploitation continue.

pour la recherche grâce auxquels nous avons notamment réalisé nos premiers inventaires de ressources dans la Baie de l'Ungava.

Compte tenu de nos initiatives et de la présence encore timide du fédéral au Québec, nous avons graduellement développé une expertise non négligeable. Dans la nouvelle pêche à la crevette, par exemple, le département a cumulé plus de connaissances que partout ailleurs au Canada. Même les Danois, qui s'y intéressaient depuis longtemps, n'hésitaient pas à nous consulter. Entre nous et Ottawa, cependant, c'était souvent la guerre froide. Là-bas, on regardait d'assez haut les résultats de nos recherches. Je pense à ce haut fonctionnaire qui a déclaré un jour : «Ces travaux-là (au sujet de la crevette), il faudra bien les reprendre, puisqu'ils ont été faits par des Québécois.» La rivalité n'était pas seulement visible dans le domaine scientifique. Elle tenait, aussi et surtout, à des facteurs politiques accentués par la double juridiction fédérale-provinciale. En cette période de rareté de la ressource, le Québec devenait un rival des provinces atlantiques. La fonction publique fédérale des pêches comportait peu de francophones, mais beaucoup de Néo-Ecossais et de Terre-Neuviens. Il y avait de la frustration dans l'air et parfois même de la francophobie pure et simple. Je suis un jour intervenu en français lors de la réunion d'un quelconque comité fédéral à propos de la gestion des ressources. A la suite de mon intervention, un anglophone qui par ailleurs comprenait bien notre langue s'est exclamé : «Pourrait-on maintenant entendre dans une langue compréhensible ce que monsieur a dit?»

La fin des années soixante-dix approchait à grands pas. Avec elle, ce serait la fin de notre âge d'or. Au début des années quatre-vingt, tout le monde s'en rappellera, une crise a considérablement ralenti notre économie. Les budgets provinciaux, y compris le nôtre, ont été réduits. Les interventions gouvernementales ont été remises en question, sont devenues plus timides, pendant que de nouveaux prophètes clamaient bien haut les vertus du libéralisme et de l'entreprise privée. Un peu avant la crise, en 1978, le ministre Rodrigue Tremblay a tenu à Gaspé - c'était la mode pendant le premier mandat du Parti Québécois - un sommet économique sur les pêches. A cette occasion, dans le but de se faire du capital politique, il a commis une bourde monumentale. Peut-être influencé par une délégation de Gaspé dirigée par l'ex-candidat péquiste de l'endroit, il a réuni un bon midi ses principaux conseillers

Le Soleil, vendredi 15 septembre 1978, p. A-5.

Décentralisation des pêches. Les fonctionnaires veulent le dialogue.

Madame Leblanc affirme que «Nous assistons à ce qui semble être une véritable campagne orchestrée par des membres de la fonction publique contre une décision du pouvoir politique représentant la population du Québec.» Rien dans le mémoire de la Direction de la recherche n'indique que ces fonctionnaires s'affichent contre la politique de décentralisation. Au contraire, soulignons qu'avant la prise de cette décision par le gouvernement, cette direction avait déjà présenté une proposition de décentralisation par des laboratoires régionaux, proposition entérinée par les représentants du milieu de la pêche au mini-sommet sur les pêches tenu à Gaspé les 28 et 29 avril dernier :

En ce qui concerne la recherche, l'atelier est arrivé à un consensus sur les points suivants... qu'il y ait décentralisation de la recherche par l'établissement de trois laboratoires de recherche régionaux (Gaspésie, Côte-Nord, Îles-de-la-Madeleine) qui ferait le lien entre la région et un centre provincial de recherche, qui exige la proximité d'un centre d'informatique, d'une bibliothèque de recherche et d'une université.

(Les pêches maritimes, pour une stratégie quinquennale, les conférences socio-économiques, Québec, p. 54).

A quoi rime, dans ce cas, la décision de M. le ministre Tremblay d'une décentralisation complète à Gaspé de tous les services de recherche y compris le laboratoire principal de Québec?

Le Soleil, mercredi 25 octobre 1978.

L'avenir de la Direction des pêches maritimes du Québec sera précisé d'ici trois semaines. Par Florent Plante.

A une question du Soleil, lors de la conférence de presse, Mme Leblanc a dit que 60 fonctionnaires de la DGPM avaient demandé leur mutation ailleurs dans la fonction publique québécoise, signifiant ainsi qu'ils ne voulaient pas être transférés à Gaspé. En tout, une centaine de fonctionnaires ont déjà obtenu leur mutation dans d'autres ministères.

Le Pharillon, mercredi 19 septembre 1979.

La manne du ministre Tremblay. Par Françoise Le Hir.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, responsable du domaine des pêcheries au Québec, a distribué tout près de 8 millions d'étrennes en subventions aux pêcheurs de la Gaspésie, lors de sa tournée dans la péninsule, il y a maintenant plus d'une semaine. De ce chiffre, au moins 5 500 000 \$ ont été attribué à Gaspé.

En effet, le ministre Tremblay y dévoilait officiellement le site définitif où s'élèvera l'édifice de la Direction générale des pêches maritimes, qu'il s'était engagé à déménager dans la région au printemps de 1978. Cette résolution, impliquant un déboursé gouvernemental de plus de 5 millions de dollars, est irréversible, a-t-il précisé. C'est une politique de déconcentration effective dans laquelle le gouvernement québécois est trop engagé maintenant pour que l'opération ne se réalise pas.

Malgré les problèmes du transfert des fonctionnaires, le ministre entrevoit l'avenir de la DGPM, avec beaucoup d'optimisme et souligne que si les fonctionnaires de Québec ne veulent pas se déplacer à Gaspé, cela permettra alors d'ouvrir les postes aux Gaspésiens.

dans une chambre du motel Adams. Surprise! Il leur a suggéré que l'on déménage toute la direction des pêches maritimes de son ministère à Gaspé. Personne n'a osé lui dire non, ce qui lui a permis de téléphoner à René Lévesque pour lui demander de faire l'annonce officielle de cette relocalisation le lendemain soir, au banquet de clôture du sommet. Marcel Daneau, sous-ministre associé, était penaud : «Moi je ne déménage pas.» Dans la section recherche, les employés ont multiplié les demandes de mutation. J'aurais volontiers accepté une déconcentration qui aurait permis la création de quelques bons laboratoires sur la Côte-Nord, aux Iles-de-la-Madeleine et en Gaspésie. Mais il m'apparaissait essentiel de réunir un nombre suffisant de chercheurs - ce qu'on appelle une «masse critique» - en un seul endroit. A mes yeux, Rimouski aurait été un lieu très acceptable, préférable à Québec, puisqu'on s'y livrait déjà activement à des recherches océanologiques. Il n'y avait malheureusement rien de comparable à Gaspé, où je redoutais l'isolement scientifique.

Mais le verdict semblait sans appel : tout le monde à Gaspé!

L'équipe de l'émission «Contrechamp» de Radio-Canada a peu de temps après sollicité une entrevue. J'ai été révolté en voyant comment avait été tripoté son contenu : en bref, on me faisait dire que je ne voulais pas aller à Gaspé parce qu'il y était plus difficile de faire étudier mes enfants. Dans le journal Le Soleil a paru un article intitulé : «Les fonctionnaires des pêches ne veulent pas aller en Sibérie», titre imputable à l'imagination du chef de pupitre du journal beaucoup plus qu'aux commentaires que mes collègues de la recherche et moi avions eus l'occasion de faire aux journalistes du quotidien.

2.5 DIRECTEUR ADJOINT DE L'INSPECTION DES ALIMENTS AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

J'ai alors quitté mon poste ainsi que le ministère de l'Industrie et du Commerce pour me retrouver au ministère de l'Agriculture en tant que directeur adjoint de l'inspection des aliments. Vous rappelez-vous le scandale des viandes avariées qui avait fait sensation au Québec un peu plus tôt? Je suis devenu responsable d'une escouade spéciale chargée de dépister les fraudes et autres écarts de conduite. La phase «James Bond» de ma vie!

Assez tôt cependant, on m'a demandé de mettre au point un système pour évaluer la qualité du poisson. Nous avons tout d'abord procédé à une vaste enquête désignée du nom de «Muktuk» (soupe à base de poisson dont les Inuits sont friands). Les résultats furent tout simplement désastreux! Environ 70 % des produits marins pêchés et consommés au Québec étaient de qualité douteuse! Ceux de Pêcheurs-Unis, produits transformés surtout à Rivière-au-Renard et à Newport, étaient sans doute les pires qu'on puisse trouver. Sans le vouloir, j'étais confronté à une situation délicate. Jean Garon, ministre de l'Agriculture, commençait à s'intéresser drôlement aux pêches. Pour mettre la main sur le secteur, rien de plus approprié qu'un petit scandale montrant l'importance de considérer enfin le poisson comme un aliment et non pas comme un morceau de bois. Et le rapport Muktuk, c'était de la dynamite! Un soir, aux environs de six heures, un taxi s'est garé près de l'édifice du ministère de l'Agriculture, à Québec. Le chauffeur est monté jusqu'au 12^e étage, l'étage où l'on trouvait le cabinet du ministre Garon, pour bientôt en redescendre portant sous le bras le fameux rapport. Il a filé ensuite tout droit vers la salle de rédaction du journal Le Soleil. Le lendemain, en première page, un article percutant. Florent Plante, un jeune et excellent journaliste qui était en peu de temps devenu le spécialiste du secteur pêche, en était l'auteur. Je connaissais bien Florent, décédé prématurément depuis. Il avait d'autant plus ma confiance qu'il ne trahissait jamais ses sources. Evidemment, presque tout le monde a pensé que j'étais responsable de la fuite. Pêcheurs-Unis, les pêcheurs, le ministère de l'Industrie et du Commerce : tous m'ont fustigé. Je vous affirme pourtant que je ne l'ai pas fait. Peu de temps après, Jean Garon me demandait, comme par hasard, de rédiger un mémoire qui justifierait l'addition d'un chapitre sur l'inspection du poisson dans la réglementation sur la qualité des aliments. Cet épisode doit être rattaché à un mouvement plus général qui se dessinait déjà à l'époque en vue d'un rehaussement de la qualité. Des colloques de sensibilisation ont été tenus, la loi a été votée environ un an plus tard, et ce qu'on a appelé la «normalisation» de nos usines a été accélérée.

2.6 DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE SECTION OcéANOLOGIQUE A RIMOUSKI

C'est en 1981 que j'ai quitté le ministère de l'Agriculture, devenu sous la conduite de Jean Garon le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Jusqu'en septembre 1983, je suis devenu le directeur de l'Institut national de recherche scientifique, section océanologique, à Rimouski. Je n'avais pas de doctorat mais on croyait que mon expérience passée et mes aptitudes en matière de relations publiques pourraient être utiles à une époque où ce centre de recherche aspirait à devenir une constituante à part entière du réseau de l'INRS. On souhaitait aussi qu'un plus grand nombre de chercheurs y pratiquent une recherche plus orientée, plus appliquée, davantage axée sur la pêche et sur une aquaculture encore en gestation. J'ai plus ou moins réussi à atteindre ces objectifs. Faire bouger des universitaires n'est pas facile!

Puis, un beau samedi de 1983, le téléphone a sonné chez-moi, au moment où le secteur pêche allait de crise en crise. Pêcheurs-Unis, la principale entreprise du secteur, était techniquement en faillite. Ottawa et Québec se disputaient ses dépouilles. Deux mois plus tôt, en juillet, Pierre De Bané, ministre fédéral de Pêche et Océans, était revenu sur une promesse antérieure et avait profité des vacances de Jean Garon pour dénoncer l'entente de 1922 et rapatrier unilatéralement à Ottawa toute la gestion des activités en mer. Au bout du fil, Jean Garon : «J'aimerais vous voir. Prenez rendez-vous le plus tôt possible.» J'ai eu une conversation de deux heures avec lui, au cours de laquelle il m'a bombardé de questions. Un peu plus tard, alors que j'étais de passage à Québec, il m'a une fois de plus rejoint : «Je soupe au restaurant Michael Angelo, m'a-t-il dit. Venez donc me rejoindre.» Je me suis assis, il m'a payé un café, nous avons bavardé un peu... Subitement, il m'a demandé : «Aimeriez-vous ça être sous-ministre adjoint pour le secteur pêche? Vous avez l'expérience.» J'ai répondu oui.

Nouveau sous-ministre adjoint, responsable des pêches maritimes. Par Pierre Houle.

Armand Lachance est entré officiellement en fonction le 24 octobre 1983. C'est donc dire qu'il vient tout juste de commencer à prendre connaissance des nombreux dossiers qu'il aura à traiter. Toutefois, c'est avec un enthousiasme sans équivoque que le nouveau titulaire des pêches maritimes parle du mandat qui lui a été confié et des priorités qu'il s'est fixées [...]

Quand on lui parle plus explicitement de priorités. Armand Lachance précise qu'il souhaite que le secteur des pêches se réarticule sur le plan administratif; il voudrait que se reconstruise le plus tôt possible la pyramide hiérarchique qui a eu à subir certains contrecoups à la suite de la fusion de la D.G.P.M. avec le ministère. Comparant le rapprochement entre les deux à la rencontre du Pot de terre et du Pot de fer de la fable, il constate que le plus petit des organismes a un peu écopé et qu'il y a eu forcément un déséquilibre comme on en retrouve dans tout organisme qui existe depuis un certain temps [...]

Parmi les éléments dont il doit tenir compte, Armand Lachance aborde la réalité de la décentralisation qui a révolutionné les rapports entre la structure D.G.P.M. et le ministère et a traumatisé les fonctionnaires. Il voit dans ce phénomène un autre défi car, précise-t-il, quoi qu'on dise ou quoi qu'on fasse, quels que soient également les moyens de communication dont on dispose, un fonctionnaire dans le bureau à côté et un fonctionnaire travaillant à 800 km (500 milles) de distance, ce n'est pas la même chose. Les rapports ont été rétablis, mais avec la caractéristique supplémentaire de la distance géographique [...]

Concernant le travail qui l'attend dans les mois qui viennent, Armand Lachance entend démontrer que ce n'est pas parce que certains pouvoirs de la D.G.P.M. s'en vont à Ottawa qu'il n'y a plus rien à faire.

Au contraire, il est convaincu que l'administration québécoise est la plus apte à comprendre et à supporter les gens du secteur des pêches québécoises parce qu'elle est la plus près d'eux et que l'intérêt des Québécois est mieux défendu par les Québécois. D'après lui, Ottawa et les autres provinces canadiennes sont convaincus que les pêches du Québec sont un anachronisme et refusent d'y croire. Pour eux, elles sont un accident. «Il est vrai que les pêches du Québec sont difficiles, admet-il, mais elles ont le droit d'exister, d'autant plus qu'il y a proportionnellement plus de pêcheurs québécois en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine et sur la Côte-Nord, qui dépendent de la pêche pour vivre que partout ailleurs au Canada, même à Terre-Neuve. L'administration québécoise le sait et le comprend, ce qui est moins vrai à d'autres niveaux gouvernementaux.»

2.7 SOUS-MINISTRE ADJOINT POUR LE SECTEUR PECHE

C'est là que l'enfer a commencé. Pourquoi? D'abord parce que j'arrivais à un moment où peu de choses tournaient rond. Et aussi, sans doute même davantage, à cause de la personnalité de mon patron. Certes, il avait de grandes qualités : il était un travailleur infatigable, il avait un flair politique inouï. Par contre, il était très centralisateur, cherchant à tout voir, tout entendre, tout contrôler. Il fallait qu'il signe la moindre lettre, même celles qu'un sous-ministre aurait normalement fait signer par des subalternes. Il aimait que ses collaborateurs se tiennent près de lui et n'hésitait pas à réunir beaucoup de monde à propos de dossiers très simples qui n'auraient pas dû susciter de tels rassemblements. Chacun vivait un peu sur le qui-vive, s'efforçait de connaître sur le bout des doigts le moindre des détails. Combien de fois n'a-t-il pas fallu réécrire une lettre destinée à son homologue fédéral Fraser, pour finalement retenir, virgule par virgule, la version initiale? Combien de fois ai-je dû demeurer en attente les vendredis soirs, particulièrement à la veille de longs congés, pour devoir finalement répondre, après trois ou quatre heures d'attente, à une ou deux questions dont, plus souvent qu'autrement, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elles n'étaient pas marquées au coin de la priorité la plus évidente. Pour mon travail, je séjournais à Gaspé à toutes les trois semaines. J'ai appris à mes dépens que ce comportement n'avait pas l'heur de plaire. Le sous-ministre Ferdinand Ouellet, qui ne m'aimait pas beaucoup, prenait un malin plaisir à souligner au ministre que j'étais «encore» absent... Bref, un contexte généralement favorable à la promotion du «Oui, monsieur», stratégie que tout ce beau monde, sous-ministre et sous-ministres adjoints en tête, appliquait avec beaucoup de conviction. Pas moi! Je me souviens encore du jour où j'ai décroché un certificat d'accréditation au chantier maritime de Pêcheurs-Unis, devenu Pêcheries Cartier, une société fédérale de la Couronne, chantier reconstruit à Gaspé après un incendie. Cette nouvelle identité de l'entreprise ne la rendait pas sympathique au ministre péquiste. Loin de là! Qui plus est, Jean Garon avait toujours nourri du ressentiment à l'endroit de Pêcheurs-Unis, organisation coopérative à laquelle il reprochait entre autres choses, son manque de dynamisme et ses accointances un peu trop évidentes avec le parti libéral. Devant tout le monde, j'ai eu droit à la pire des semonces. Je n'ai pas plié, ce qui n'a pas aidé. Je savais que mon chien était mort. J'ai démissionné à l'été 1985, peu de temps avant

l'élection qui a porté Robert Bourassa au pouvoir. Avant de partir, j'ai exigé une rencontre avec le ministre au cours de laquelle je lui ai dit ma façon de penser. Stoïque, sans doute heureux de mon départ, il n'a pas réagi.

2.8 DU CENTRE DE RECHERCHE SUR LES RESSOURCES MARITIMES DE RIMOUSKI AU CENTRE SPECIALISE DES PECHEES DE GRANDE-RIVIERE

Je suis ensuite devenu le directeur du Centre de recherche sur les ressources maritimes, institution logée à l'Université du Québec à Rimouski. Sa création, encore très récente, découlait d'un projet conçu par Guy Massicotte, alors recteur de l'UQAR. Un projet noble, généreux, avant-gardiste, sans structures de béton ou laboratoires. En fait, le Centre était un carrefour où devaient en principe se coudoyer des «clients» (pêcheurs et transformateurs exprimant des besoins impliquant de la recherche), des organismes dispensateurs de subventions (ministères, etc.) et des groupes de chercheurs (consultants, centres de recherche, universitaires, etc.). Chacun de ces trois éléments était représenté sur le conseil d'administration. Je me suis bien débattu avec Denis Cassista, directeur général de Purdel, et Alcide Daigneault, directeur général du Cégep de Rimouski, respectivement président et vice-président du CRMQ, mais ça n'a pas fonctionné. Les ministères ne se sont impliqués dans l'aventure que du bout des doigts, histoire de voir venir. Certains organismes voués à la recherche, tel le Centre de recherches industrielles du Québec (CRIQ), n'ont utilisé le Centre qu'à des fins promotionnelles. Quant aux premiers concernés, les pêcheurs et surtout les transformateurs, ils voulaient bien que ça marche mais il ne fallait surtout pas qu'il leur en coûte un sou. C'était désespérant! Pourtant, la formule avait déjà été expérimentée avec succès ailleurs. Mais pas dans le secteur pêche, où le poids des traditions est lourd et la dépendance gouvernementale forte. Nous avons reçu, du ministère de l'Expansion économique régionale, une subvention de départ étalée sur trois ans mais décroissante. Dès la troisième année, il est apparu à tous que le Centre ne couvrirait pas ses frais. Sans qu'il n'y ait eu de fermeture officielle, le conseil d'administration a mis un terme à son fonctionnement.

Entre-temps, le poste de directeur du Centre spécialisé en pêches de Grande-Rivière est devenu disponible. J'ai soumis ma candidature,

qui a été retenue. Je travaille donc à Grande-Rivière, j'habite à l'Anse-à-Beaufils... et je peux facilement aller dîner chez-moi tous les midis quand j'en ai le goût. Mes principaux mandats : développer la clientèle, développer des programmes adaptés aux réalités nouvelles (aquaculture, seconde et troisième transformation), et ouvrir le Centre à la coopération internationale. Je me plais beaucoup dans mes nouvelles fonctions, qui seront sûrement les dernières au terme d'une carrière pleine de rebondissements et de virages.

2.9 LA POLITIQUE DES PÊCHES : DE LA POUDRE AUX YEUX

Peut-être ai-je été chanceux : en revenant en arrière, je constate que j'ai souvent été au bon endroit au bon moment. Au total, mon itinéraire a été façonné par un mélange de coïncidences, de chances, d'intuitions, d'initiatives. Il m'a permis d'observer le secteur pêche à partir d'angles multiples. Combien de fois ai-je constaté une absence de volonté planificatrice, à l'exception du bref épisode de l'Office de développement de l'Est du Québec (1968-1973). Récemment, un sondage d'opinion a été effectué à propos du journal Pêche-Impact, qui a été lancé par le Centre spécialisé des pêches il y aura bientôt deux ans. Vous auriez dû voir combien les réponses étaient incohérentes. Voilà bien l'image que je me suis faite il y a longtemps de nos pêches maritimes. Un seul élément de continuité : le capital politique qu'ont voulu en tirer les élus de tous les partis. Cherchez un plan d'ensemble, vous n'en trouverez pas. Du saupoudrage, du travail de pompier, des élections à gagner. Au niveau provincial, les ministres responsables des pêches y sont venus pour «se faire les bras». Presque tous ne connaissaient rien du secteur, y séjournèrent en attendant mieux et, s'ils étaient habiles, pliaient bagages au premier remaniement ministériel. Je ferais peut-être exception pour Michel Pagé, qui aurait mieux fait s'il avait pu compter sur l'entente de 1922 pour avoir juridiction sur les activités en mer et s'il avait pu lui aussi demeurer en poste plus longtemps. Au moment où j'écris ces lignes, la valse ministérielle vient de recommencer...

Certains diront : «Mais non! Il y a eu le plan quinquennal du tandem Rodrigue Tremblay-Marcel Daneau en 1978-1979.» De fait, les fonctionnaires avaient alors produit des liasses de documents en vue



Mouillage d'hiver à Gaspé du chalutier-école «E.P. Le Québécois» du Cégep de la Gaspésie et des Îles (Coll. Gaétan Myre)

d'une planification exhaustive : équipement, économique, recherche, tout le monde avait travaillé pendant des semaines. Marcel Daneau, lui, a vite mis de côté le résultat de nos cogitations. Il s'est enfermé une fin de semaine et a écrit le plan lui-même. Evidemment, les résultats ont été à peu près nuls. Même si son plan avait été de qualité, la démarche aurait de toutes manières été vouée à l'échec. Nous oeuvrions dans un système qui opérait de constants réajustements de mois en mois, de semaine en semaine. Je n'ai jamais vu personne dire : «On vient de terminer la phase I, passons maintenant à l'étape suivante.» La politique des pêches? De la poudre aux yeux : parfois du «Baby Duck», parfois du champagne... Et j'inclus là-dedans le plan Garon (début des années quatre-vingt) axé sur la normalisation des usines : tout a été fait à la vapeur, en fonction d'expédients politiques. La construction à grands frais d'une usine moderne à Newport - plus souvent qu'autrement inopérante - s'est faite au moment où le gouvernement fédéral venait d'investir plusieurs centaines de milliers de dollars dans la modernisation de l'usine déjà en place, autrefois propriété de Pêcheurs-Unis du Québec.

Le contexte des relations fédérales-provinciales n'a pas aidé non plus. Depuis juillet 1983, la juridiction québécoise est confinée aux activités à terre. Depuis le rapport Kirby «Naviguer dans la tourmente», un ami de Trudeau aussi centralisateur que lui, on évoque la nécessité d'une gestion unifiée pour placer sous contrôle d'Ottawa les activités de pêche proprement dites. Quand on regarde ça à la verticale, ça donne une gestion publique drôlement coupée en deux. Il n'est pourtant pas nécessaire de faire un dessin pour comprendre le lien entre les activités de capture, de transformation et de commercialisation. Quand on examine ça à l'horizontale en confrontant les activités de capture du Québec à celles des autres provinces de la façade atlantique, on se sent bien petits et démunis sur le plan politique. Qu'il est donc difficile de sortir du golfe, d'avoir accès à la fameuse zone de deux cent milles! La francophobie à la Clyde Wells est toujours très réelle chez plusieurs fonctionnaires d'origine terre-neuvienne à Ottawa. Heureusement, une belle complicité existe encore entre les fonctionnaires fédéraux du Québec et ceux du gouvernement provincial. Plusieurs sont d'ailleurs d'anciens fonctionnaires provinciaux, ou encore d'ex-stagiaires.

Aujourd'hui l'impasse semble totale. Qui aura le courage de fermer la pêche au crabe pendant deux ou trois ans, pour donner une

chance à la ressource de se reconstituer? Personne ne veut endosser cette responsabilité. Et si l'on gueule un peu, on obtient à nouveau de pêcher pendant six ou huit semaines, ce qui ne fait que perpétuer le problème. Des expédients sont prévus pour accommoder ceux qui ne font pas leurs «timbres» de chômage. Des cours par exemple...? Des cours comme ceux que le Centre spécialisé a donné peu avant mon arrivée, conçus de toute urgence à la demande du fédéral, dispensés pendant une période trop courte pour qu'ils aient un impact quelconque.

A cette occasion, nous devions ainsi dépanner les gens d'une usine de Rivière-au-Renard, fermée prématurément.

2.10 UNE SOCIÉTÉ NATIONALE DE GESTION DES PÊCHES!

Que faire pour sortir d'un système fonctionnant à aussi courte vue? Il faudrait, je crois bien, que les deux niveaux de gouvernement s'entendent pour confier toutes leurs responsabilités à un tiers pendant une période d'au moins dix ans. Rêvons un peu... Imaginons une Société nationale de gestion des pêches ayant tous les pouvoirs, sauf ceux de légiférer. Il faudrait pouvoir dire à ces gens-là : «On vous regarde aller. Vous avez dix années devant vous pour tout remettre à l'endroit. Vous avez suffisamment de crédits à votre disposition, vous avez carte blanche.» A la tête de cette Société, des administrateurs aguerris, capables de s'entourer d'un personnel qualifié et motivé. Je parie que l'on verrait le nombre d'usines de première transformation (produits semi-finis) diminuer. La deuxième et la troisième transformations retiendraient par contre beaucoup l'attention. Je me rappelle d'une réunion en 1970 à laquelle prenaient part le sous-ministre de l'époque, Maurice Lessard, ainsi que le directeur général de Pêcheurs-Unis, Guy Bernier. Ce dernier souhaitait l'implantation d'une usine de deuxième et troisième transformations... à Montréal! Quand j'ai plutôt parlé de la Gaspésie, le sous-ministre m'est plus ou moins poliment tombé sur la tête. Il faut dire que j'avais commis l'erreur de qualifier Pêcheurs-Unis de «multinationale régionale».

La Société donnerait aussi un coup de pouce décisif au secteur de l'aquiculture. Pour que les investissements effectués depuis quelques années donnent des dividendes, il faut savoir être patient, y aller d'un effort durable et d'un encadrement soutenu. Tel n'est pas le cas : un

«Les radotages du bonhomme», Pêche Impact, décembre 1989, p. 7.

Le poisson de fond.

Bien que le gouvernement canadien fasse preuve de justice distributive dans sa gestion des stocks de poisson envers les pays dont les flottes sont présentes dans les grands bancs de Terre-Neuve, sa politique interne est par contre centrée uniquement sur les besoins et les intérêts de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Ecosse. Comme si ces deux provinces étaient les seules régions de l'Est du Canada à dépendre uniquement de l'industrie de la pêche pour leur survie. Le gouvernement canadien fait siens les arguments apportés par Terre-Neuve pour exclure les Saint-Pierrais et les Miquelonnais de la zone de pêche 3 PS. Parallèlement, pour les mêmes raisons, mais avec des arguments différents, le gouvernement fédéral semble endosser les lamentations de Terre-Neuve qui ne veut absolument pas voir les pêcheurs québécois, maintenant mieux équipés, pêcher à l'extérieur du golfe, sur les grands bancs de Terre-Neuve et dans le détroit de Davis dans ce qu'il considère «leur royaume».

Jean-Paul Lussia-Berdou, Alimentation Québec Pêcheries, vol. 7, n° 1, août-septembre 1988, p. 5.

Nova Nord un an après.

Vous avez déjà entendu parler de la Société de pêche Nova Nord Itée au cours des derniers mois. Il s'agit d'un consortium ou regroupement qui réunit douze entreprises de transformation de poisson de fond, sept du Québec et cinq du Nouveau-Brunswick. Ce regroupement est né de plusieurs constatations faites par les dirigeants de ces entreprises [...]

De nombreuses démarches ont été entreprises à l'automne 1987 par la Société de pêche Nova Nord Itée et par les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick pour que le gouvernement fédéral accorde un contingent hauturier et les permis nécessaires dès 1988.

Le ministre des Pêches et Océans n'a pas retenu cette demande à la suite des fortes pressions de l'industrie des pêches de Terre-Neuve et du gouvernement de cette province. De plus, il n'a pas suivi l'avis de ses scientifiques et n'a augmenté le TPA de la morue du nord qu'à 266 000 t, le niveau de 1986, et a attribué à d'autres projets le contingent de la C.E.E. [...]

Après une saison très difficile pour le poisson de fond dans le golfe, tant pour les pêcheurs que pour les usines de transformation, il est de plus en plus urgent que les membres de Nova Nord obtiennent gain de cause pour que les 200 milles bénéficient un peu à l'industrie du poisson de fond du Québec et du Nouveau-Brunswick en assurant des emplois plus stables pour les employés des usines et, par contrecoup, des usines en mesure d'acheter le poisson des flottes côtières et semi-hauturières [...]

Alimentation Québec Pêcheries, vol. 2, n° 3, avril-mai 1985, p. 5.

Rapport Kirby. Par Yvan Boudreau.

Le rapport Kirby recommande que toute la juridiction qui fut déléguée au Québec en 1922, en matière d'administration et de gestion des pêches, soit rapatriée à Ottawa.

Cela signifie que le gouvernement du Québec ne délivrerait plus de permis de pêche à quelque 3 400 pêcheurs et 6 000 aide-pêcheurs, qu'il abolirait son service de protection et qu'il réorienterait ses activités de recherche. Le gouvernement fédéral, quant à lui, fixerait le nombre de permis de pêche, choisirait lui-même les pêcheurs admissibles et s'assurerait du respect des règlements de pêche.

Il serait bien sûr beaucoup plus simple qu'une seule autorité intervienne dans le secteur des pêches, mais c'est un objectif irréaliste. Même si le gouvernement fédéral délivre tous les permis de pêche, le gouvernement du Québec continuera de financer les bateaux, de superviser le triage du poisson, de délivrer les permis d'exploitation des usines, de gérer les infrastructures industrielles et les parcs d'hivernement des bateaux, de contrôler la qualité des produits marins, de promouvoir la vente des produits sur le marché québécois, etc.

Qu'on le veuille ou non, dans le régime fédéral actuel, il y aura toujours deux gouvernements qui interviendront dans le secteur des pêches maritimes.

Voici les véritables questions qu'il faut alors se poser face à la recommandation de rapatrier au gouvernement fédéral la juridiction québécoise sur les permis de pêche : qui du gouvernement du Québec ou du gouvernement fédéral est le mieux placé pour défendre les intérêts des pêcheurs québécois dans le contexte des pêches de l'Atlantique, où les pêcheurs d'ici sont en compétition avec ceux des provinces maritimes? Qui également, du gouvernement du Québec ou du gouvernement fédéral, est le plus susceptible d'établir des procédures de délivrance des permis souples, adaptées à la situation particulière des pêcheurs des différentes régions du Québec?

aquiculteur aux abois m'a récemment téléphoné pour lancer un s.-o.s. : «Le gouvernement nous a aidé un an ou deux, puis ça s'est arrêté là.» Combien d'autres sont dans la même situation? A chaque fois, ils doivent entreprendre de nouvelles démarches, gueuler de plus en plus fort pour aller chercher une aide insuffisante, ventilée sur une trop courte période. Robert Bourassa a beau parler de la «Norvège de l'Amérique du Nord», il faudra se dégager de la contrainte de la rentabilité à court terme pour aider tout ce qui bouge dans la direction de l'innovation véritable. Un exemple à suivre : celui de Baie des chaleurs aquiculture. Du courage, de la compétence, de l'initiative et... une aide publique consistante. Que serait-il arrivé si le projet avait été réalisé ailleurs que dans le comté de Bonaventure, vieux fief libéral? Cette exception vient confirmer la règle : investir à Montréal, c'est toucher une dizaine de circonscriptions électorales; investir dans les régions maritimes, c'est n'atteindre qu'un seul comté, et parfois même susciter la colère des comtés voisins.

Lorsqu'un secteur est quasi moribond, des mesures draconiennes s'imposent, peu importe ce qu'on peut penser de bien de «l'esprit californien» et du néolibéralisme. Se soustraire à l'emprise du politique, avoir accès à une capitalisation intelligente, ordonnant bien ses priorités, voilà ce qui compte. Laisser tomber des entreprises, si modestes soient-elles, dont les propriétaires ont - trop souvent isolément - réussi à mettre au point, avec la seule force de leurs poignets, des produits aussi magnifiques qu'un caviar ou un beurre de morue, c'est un crime! C'est toute la collectivité de régions en difficultés qui bénéficierait d'un «paternage» de ces entreprises. Par exemple, la Société nationale dont je viens de parler pourrait dire à ces entrepreneurs : «On va investir chez vous. Allez-y de vos meilleurs efforts pour améliorer la qualité de vos produits, ou pour la mise au point de produits additionnels. Nous, on met notre expertise technique à votre disposition et on se charge de la mise en marché.» De fait, la Société pourrait se donner une véritable agence de commercialisation.

On protège le textile et bien d'autres secteurs. Pourquoi pas la pêche? N'est-elle pas aussi un secteur mou? Pourquoi le capitalisme n'y serait-il pas à la fois autonome et encadré, selon les modalités bien connues du socialisme suédois? Sait-on seulement ce que coûtent les

prestations sociales? Ne sont-elles pas une contrainte plus grande encore que l'encadrement économique dont il est ici question?

En attendant, plusieurs continuent à dire qu'il ne faut rien faire : «après tout, il y a trop de pêcheurs, trop d'usines». L'esprit californien : la survie des plus forts! Qu'on me comprenne bien : je ne veux pas encourager la passivité et la dépendance gouvernementale. Mais il me semble que les coureurs ont besoin d'un coup de pouce pour atteindre le fil d'arrivée de la viabilité. Les éleveurs de moules, qui représentent sans contredit un bel espoir pour l'avenir, ne devraient pas être laissés à eux-mêmes. A l'heure actuelle, certains producteurs et transformateurs sont au bord de la banqueroute, sinon techniquement en faillite. Peut-on regarder tout ça les bras croisés? Le plan Pagé comporte peu d'argent neuf, et les myticulteurs seront bientôt obligés de crier à Québec ou ailleurs pour se faire entendre. Qu'ils évitent surtout de le faire en juillet, lorsque personne ne lit les journaux! Voilà bien un cas (parmi bien d'autres) où la passivité gouvernementale ruinerait bien des efforts. Rappelons-nous simplement l'année 1972, moment de l'élaboration d'un premier projet d'élevage aux Iles-de-la-Madeleine, au coût d'un quart de million de dollars. Les producteurs actuels doivent leur existence à beaucoup d'efforts, de tâtonnements, de trouvailles, d'ingéniosité. Ils ont bénéficié de fonds publics, ainsi que de l'aide désintéressée de beaucoup de fonctionnaires et de chercheurs. Malheureusement, nous avons la mémoire courte, nous nous soucions trop peu de nos acquis, nous préférons nous soumettre trop aveuglément aux lois du marché... et à nos systèmes d'aide sociale, quitte à tout recommencer à zéro plus tard! Je me rappelle : en 1972, un de nos principaux défis consistait à convaincre les acheteurs québécois de commercialiser les moules au Québec. Pêcheurs-Unis m'avait dit non : «Vous savez, nous, on les achète dans les Provinces maritimes et dans le Maine.» La tendance actuelle à s'en remettre au libre jeu des forces économiques ne date pas d'hier.

Et quand certains voyaient, par exemple, la nécessité de bien planifier la mise en marché, et même de l'organiser autour d'un acheteur unique qui ne serait ni le gouvernement, ni Pêcheurs-Unis, ils se faisaient vite tasser. Le rapport REDMA du début des années soixantedix, qui avait bien de l'allure, a été mis sur les tablettes. Dès la fin des années soixante, le rapport BCNA, favorable à la création d'une société

mixte dans le secteur pêche, avait été dénoncé privément par le ministre Gérard-D. Lévesque : «Je ne veux pas qu'il sorte,» avait-il ordonné à ses fonctionnaires. Aujourd'hui, le secteur pêche paie pour toutes ces incohérences. Même les homardiens, traditionnellement plus stables, bénéficiant d'une très bonne gestion de la ressource, doivent vendre leurs produits à un prix ne couvrant pas leurs coûts de revient, sur un marché anarchique et chaotique. On peut toujours accepter ça quand il s'agit d'entreprises fortes, qui peuvent en prendre, mais nous sommes ici en présence de gagne-petits dont l'existence est essentielle à la survie de leurs communautés.

Stabiliser un peu les prix permettrait aux pêcheurs de voir venir, assainirait le milieu de la pêche. Pour y arriver, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'enrichir les prix, ou même d'établir un prix-plancher ouvrant la porte à une ingérence gouvernementale. Il suffirait d'être plus efficace en coordonnant tous les efforts. L'aide directe ne serait qu'un dépannage occasionnel. Vous dites que c'est vieux jeu, que ça va à l'encontre du libéralisme continental? Autant mettre une barrière à Sainte-Flavie au train où vont les choses... Au bout de la ligne, faire travailler notre monde avec une aide économique bien dosée coûte moins cher que l'aide sociale, qui débouche tôt ou tard sur la marginalité sociale avec tous les coûts qu'elle entraîne. Et puis je l'ai déjà dit : c'est uniquement de cette façon qu'on pourra innover en développant de nouveaux secteurs. Dans le contexte actuel, qui, par exemple, sera assez casse-cou pour mettre en valeur la pêche et la transformation du crabe tourteau? Un secteur privé en difficultés? Les gouvernements avec leurs volte-faces et leurs saupoudrages? La réponse est ailleurs, implique un regard neuf posé sur le monde des pêches, regard éclairé par une bonne connaissance d'un milieu diversifié. Nous avons besoin d'une gestion souple et adaptée, faite avec des moyens suffisants, permettant de supporter quelques échecs et surtout d'approfondir les succès. Jamais un fonctionnaire ou un politicien ne devrait être autorisé à mettre son nez là-dedans.

Une sorte de Radio-Canada du monde des pêches. Ou, si l'on préfère, le modèle américain PBS (Public Broadcasting System) : tu mets une piastre, le gouvernement en met une... Bien sûr, toute une réflexion devrait être faite à propos de la mécanique à mettre en place. Celle-ci, à l'image de la Caisse de dépôt et de placement, devrait être conçue

Société mixte.

Le conseil d'administration de cette société pourrait être composé de sept membres : deux choisis par Pêcheurs-Unis de Québec, trois représentants de l'Etat et deux personnes possédant une vaste expérience du monde des affaires. Ces deux personnes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil seraient appelés à jouer un rôle très actif au sein de la société mixte et en quelque sorte détiendraient la balance du pouvoir lorsque les représentants de l'Etat et ceux de Pêcheurs-Unis de Québec seraient en désaccord sur certains points.

Québec Est, 27 avril 1973.

Pour la promotion du poisson frais. Une coopérative indépendante.

La firme REDMA recommande à la Direction des pêches maritimes un programme de promotion du poisson frais de la Gaspésie. C'est en effet la Direction des pêches maritimes qui devrait prendre en charge cette promotion pendant les deux années à venir, jusqu'à ce qu'une agence de mise en marché, propriété des pêcheurs, puisse être mise sur pied.

Le coût annuel de cette campagne de promotion est évalué à 95 000 \$. L'étude en a été faite à partir d'une évaluation aussi précise que possible de la mentalité de l'acheteur et il s'appuie sur la réputation déjà établie d'une Gaspésie touristique.

Une agence de commercialisation

Enfin, l'étude conclut sur la recommandation de la création d'une agence de commercialisation des produits frais du Québec. Bâtie sur le modèle coopératif, cette agence mettrait en marché le poisson frais et les crustacés. Elle serait ouverte à tous les producteurs, leur participation financière étant proportionnelle au volume de produits mis à la disposition de l'agence [...]

Dans l'immédiat, les producteurs ont plus d'avantages à retirer de la vente du poisson (congelé ou en conserve) sur le marché américain (Boston, Chicago ou New-York). A moyen et à long terme, l'évolution du marché du poisson frais, vers une plus-value grandissante, offre aux pêcheurs la possibilité de profits plus réguliers et considérables que ceux qu'ils retirent des marchés actuellement exploités. D'autant plus que les coûts de production du poisson frais sont moindres et cette production n'exige, finalement, qu'une organisation plus sophistiquée que dispendieuse.

Le Soleil, lundi 28 juin 1976, p. A-3.

De nouveaux produits à base de crabe, morue et crevette ont été mis au point à Québec même. Par Florent Plante.

Plusieurs nouveaux produits à base de résidus de fruits de mer et de poisson viennent d'être mis au point dans les cuisines expérimentales du Centre de recherche des pêches maritimes du Québec, au complexe scientifique, à Sainte-Foy.

Les résultats sont concluants pour les biscottes ou chips aux crabes, à la morue et aux crevettes. Les spécialistes ont aussi produit une soupe aux crabes d'un goût exquis [...] il est désolant de constater que dans les usines de transformation du poisson, les pertes constituent parfois jusqu'à 30 % de bonne chair.

Trop souvent, on ne s'intéresse qu'au filet. Tout le reste est dirigé vers les usines de fabrication de farine. Le prix obtenu pour ces résidus est évidemment dérisoire et c'est ce qui est déplorable, car de la bonne chair passe au même prix que les arêtes, la peau, etc.

C'est ce gaspillage de bons éléments nutritifs qui préoccupe avant tout le Service de technologie maritime et industrielle. On a conscience que la mer, comme la terre, possède des ressources limitées et au rythme de leur exploitation, il faut récupérer les bons éléments nutritifs.

de manière à éviter toute bureaucratisation inutile. Elle devrait aussi nous dégager d'une vision branchée trop exclusivement sur le court terme, sur ce qui paie tout de suite. Rappelons-nous comment Pêcheurs-Unis du Québec en est venu à perdre beaucoup de crédibilité. Rappelons-nous, par exemple, le comportement des cadres de cette coopérative quand on a instauré, au début des années quatre-vingt, une échelle de prix conforme aux niveaux de qualité des produits : ils ont alors décidé d'acheter en priorité du poisson de classe «B» plutôt que du poisson de toute première qualité, ce qui leur coûtait beaucoup moins cher. Aberrant comme attitude! Au début, faire de la qualité est moins payant, mais ensuite... Comparez la popularité sur le marché des produits de General Motors à celle des produits japonais («Trouble-free»).

Aujourd'hui, nos pêcheurs côtiers débarquent du poisson frais de qualité qui n'est pas souvent utilisé de façon correcte. Ce ne sont pas leurs interlocuteurs habituels qui résoudront ce problème. Qui s'en chargera? Qui mettra enfin sur pied une chaîne du froid efficace? Qui redonnera le goût du poisson à ceux d'entre nous qui l'ont perdu? Une simple anecdote, qui remonte à 1978 mais encore d'actualité : j'étais à Rivière-au-Renard dans le cadre de l'enquête «Muktuk». Un chalutier est arrivé au quai avec un plein chargement. J'ai dit au propriétaire-capitaine : «Belle cargaison! Vous allez sans doute prélever quelques belles morues là-dedans pour votre souper?» Il m'a dit : «Vous croyez-ça? Je vais plutôt prendre ma petite barque tout à l'heure, pour pêcher un couple de poissons au large. Du vrai poisson, du frais...»

Depuis plus de trente années, mon travail m'a permis d'observer le secteur pêche sous tous ses angles. Assez pour dresser une interminable liste de problèmes et ressentir toutes sortes de frustrations. Sans être amer, je ne puis qu'affirmer aujourd'hui avoir été témoin de la plus parfaite incohérence. Peut-être n'est-il pas trop tard pour réagir? Mais il faudra faire vite... et sans moi!

CHAPITRE 3

POUR SORTIR DE L'IMPASSE : UNE PECHE COTIERE A DYNAMISER

O'Neil CLOUTIER

Président du Regroupement des associations
de pêcheurs côtiers de la Gaspésie et du
Bas-Saint-Laurent

3.1 MES DEBUTS COMME AIDE-PECHEUR

C'est en 1978 que j'ai commencé à pêcher, à l'âge de dix-huit ans. Je venais tout juste de compléter deux années d'études au Cégep de Matane, où j'ai pu découvrir un peu le monde du tourisme comme étudiant et le monde du théâtre en montant à l'occasion sur les planches. J'ai abandonné mes études en partie à cause de problèmes monétaires : mon père avait eu un accident assez grave... quoi faire? Travailler en forêt? Devenir plongeur ou garçon de table pour une entreprise du secteur touristique? En dehors de la pêche, les possibilités étaient très limitées pour un jeune Gaspésien refusant l'exode. Je n'ai toutefois pas choisi mon métier à reculons. J'avais été élevé près de la mer et mon entourage immédiat, père, oncles, cousins, s'était adonné à la pêche. Celle-ci me fascinait beaucoup : la mer symbolisait la liberté, un contact permanent avec la nature. La pêche pouvait se comparer à diverses activités de trappage, de piégeage. A la limite, elle est un jeu. Il faut bien connaître l'espèce recherchée pour arriver à jouer avec succès à cache-cache avec elle.

3.1.1 Sur le bateau de René Lagacé, pêcheur de homard

J'ai fait mes premières armes comme aide-pêcheur sur le bateau d'un voisin, monsieur René Lagacé, pêcheur de homard de l'Anse-à-Beaufils. C'est en la compagnie de cet homme résolu et expérimenté que j'ai fait le meilleur des apprentissages. Avec lui, j'ai compris ce qu'était naviguer à la recherche d'une espèce capable de déjouer bien des calculs. J'ai pris conscience de la nécessité d'adopter une attitude positive et disciplinée face à la pêche, face à la ressource. On pourrait presque parler d'une philosophie de la pêche... Le bon pêcheur doit avoir du caractère, se donner des objectifs, «mûrir» chacune de ses sorties. Il doit considérer les conditions climatiques, la température de l'eau, les caprices de l'espèce qu'il pourchasse. S'il se trompe, s'il remonte des cages vides un bon matin, il doit rapidement rectifier son tir. Il pleut aujourd'hui? Attention! La pluie qui tambourine sur l'eau chasse le homard vers une plus grande profondeur. Le vent souffle du large? Le homard se tient à une certaine distance de la côte. S'agit-il plutôt d'un vent de terre? Il se rapproche, attiré par la clarté de l'eau à proximité de la côte. Contrairement à ce qu'on pense parfois, le homard n'est jamais tout à fait immobile; il bouge d'est en ouest, du nord au sud. Ce mouvement presque perpétuel a quelque chose de fascinant. Le bon pêcheur ne peut se permettre d'être distrait; il doit continuellement chercher à tout voir, tout comprendre.

Sortir à bord d'un modeste «flat» de bois de vingt pieds de long - embarcation depuis longtemps en usage chez les homardiens de la Gaspésie - permet d'acquérir un tas de connaissances en peu de temps, lorsqu'on a vraiment le goût d'apprendre. Monsieur Lagacé m'a aussi appris à ne pas uniquement me contenter d'une brève saison de pêche suivie d'une longue période de chômage. Après la saison du homard, il pêchait la morue jusque tard l'automne. Ensuite, il remisait sa barque et ses agrès pour devenir monteur de charpentes en hiver. La morue, c'était déjà un univers bien différent. Comme chacun le sait, cette espèce effectue de longues migrations. Au printemps, elle entre dans le golfe en empruntant le détroit de Northumberland sud. Elle bifurque ensuite pour frôler Terre-Neuve, gagner la Côte-Nord et les abords de l'île d'Anticosti, entrer dans la Baie-des-Chaleurs, remonter le fleuve Saint-Laurent jusqu'à l'estuaire... L'automne venu, elle prend le chemin inverse. Il faut apprendre à la suivre. Tu pêches aujourd'hui sur la

queue du banc? Demain, tu seras probablement bredouille; elle aura filé plus loin. Celui qui, par exemple, pêche sur le banc de Miscou doit tenir compte du calendrier pour deviner l'itinéraire de l'espèce. Il doit aussi connaître la profondeur et la température de l'eau : la morue apprécie une température de onze degrés Celsius; plus la mer est froide, plus on la pêchera à une grande profondeur, Le homard, lui, se trouve rarement à plus de quatre-vingts ou quatre-vingt-dix pieds de la surface.

Je me suis aussi inscrit à l'École des pêches de Grande-Rivière, histoire de m'initier à diverses techniques. Malgré la bonne volonté de mes professeurs, j'ai vite pu constater que rien ne pouvait remplacer une expérience acquise sur le tas, auprès d'un pêcheur expérimenté. On a voulu, par exemple, me montrer à effectuer un changement d'huile. Alors que j'en avais déjà fait une centaine. Je n'ai rien appris de nouveau au sujet du homard. C'est plutôt en diversifiant mes expériences et en cherchant à innover que j'ai voulu me professionnaliser davantage.

3.1.2 La pêche au crabe avec Richard Desbois de Sainte-Thérèse

Au terme de cinq années de pêche en compagnie de monsieur Lagacé, j'ai voulu essayer autre chose tout en haussant mes revenus. Richard Desbois de Sainte-Thérèse, un copain d'école, commençait à pêcher le crabe à bord d'un bateau de soixante-cinq pieds. Il était membre d'une famille reconnue de pêcheurs, avait en poche un cours d'électronique de niveau collégial, et en tête une grande soif de connaissances. C'était en 1982, la pêche au crabe était encore récente et il y avait beaucoup à faire pour apprendre dans ce domaine.

Au cours de ma première année comme aide-pêcheur sur le bateau de Richard, nous avons pêché dans le golfe, à cinq ou six heures de navigation de la côte. Nous livrions notre produit à un seul acheteur qui profitait quelque peu de la situation en nous offrant un prix inférieur à ce qui était versé ailleurs. Insatisfaits, nous avons choisi d'élargir notre territoire dès l'année suivante. Nous avons d'abord pêché à partir de Havre-Aubert, aux Iles-de-la-Madeleine : notre bateau a ainsi fréquenté les eaux des deux bancs de Bradelle, entre l'archipel et la Nouvelle-Ecosse. Plus tard, après avoir constaté à quel point les prix



*Crabier en bois de 60' construit à Lévis en 1974
(Coll. Gaétan Myre)*

offerts au débarquement y étaient plus avantageux, nous avons gagné le havre de Chéticamp, sur l'île du Cap Breton. Moralement, c'était dur : on se sentait un peu isolés, loin des amis, et la saison nous a paru longue. La température était par contre clémente, ce qui rendait le travail un peu plus agréable.

En sortant ainsi des sentiers battus, nous avons bien sûr provoqué quelques remous : l'ancien acheteur des prises de Richard a gelé ses paies de pêche et il a fallu aller en cour pour obtenir le règlement de ce litige. Mais notre exemple a rapidement été suivi : trois ou quatre pêcheurs de la Gaspésie n'ont pas tardé à nous imiter tandis que les autres, à cause de l'alternative que nous venions de présenter, ont obtenu un meilleur prix pour leurs produits. Richard a continué à pêcher loin de chez lui pendant encore deux années : des saisons de près de six mois, du travail dix-huit heures sur vingt-quatre. A l'époque, aucune limite de temps, aucun contingent n'étaient fixés. Nous avons plus que jamais réalisé qu'il y avait surpêche. Comment ne pas s'en apercevoir? Nous pêchions autant que nous le pouvions pour totaliser en fin de saison des débarquements de 585 000 livres de crabe. Autour de nous, des pêcheurs des Iles et du Nouveau-Brunswick sortaient de l'eau deux, et parfois trois fois plus de prises. La conclusion s'imposait d'elle-même : plusieurs ne se contentaient pas des cent cinquante cages permises, mettant plutôt à l'eau trois cents, et parfois quatre cent cinquante cages. Allez donc prouver ça! C'est à ce moment - à la fin de la saison de 1984 - que j'ai décidé d'abandonner ce type de pêche. Il n'était pas nécessaire de jouer longtemps aux devinettes pour prévoir une éventuelle rupture de stocks qui oblige aujourd'hui des bateaux coûteux et lourdement équipés à demeurer presque continuellement au quai.

3.2 LA PECHE COTIERE AU HOMARD : L'INNOVATION

Entre-temps, monsieur Lagacé était malheureusement décédé. Il n'y avait pas de relève dans sa famille. Dans un secteur aussi saturé que la pêche au homard, l'entrée n'est pas facile. J'avais l'occasion de réaliser un rêve : devenir propriétaire d'un bateau de pêche. Pour un montant de quinze mille dollars, j'ai acheté de madame Lagacé le permis et le bateau disponibles. Je revenais ainsi à mes premiers amours : la pêche côtière au homard. Bien sûr, cette démarche comportait des

Jean Chaussade, communication au colloque international de la Société d'ethnologie française (15, 16 et 17 novembre 1984 à Boulogne-sur-mer), pages 5 et 6.
L'assurance-chômage : le cas de la Basse-Côte-Nord.

Comme on le voit, il s'agit d'une rentrée d'argent importante, d'autant plus appréciée qu'elle n'est soumise à aucun des aléas de la pêche. La conséquence, on la devine aisément : elle a été d'élever substantiellement le niveau de vie de ces populations qui jusque-là vivaient dans une situation de grande précarité. Un mieux-être est apparu qui s'est traduit dans la manière de se loger, de s'habiller, de se détendre. [...] L'assurance-chômage, en effet, est venue apporter la sécurité; et d'abord la sécurité de passer l'hiver sans encombre, sans devoir comme autrefois garder les enfants à la maison parce qu'on n'avait pas de quoi les chauffer, sans devoir aller quémander un peu d'argent à l'un ou à l'autre [...]

Conçue au départ comme une aide temporaire réservée à ceux qui, par suite de l'interruption forcée de leurs activités se voyaient brutalement privés de leurs ressources, l'assurance-chômage a pris rang aujourd'hui de véritable institution à laquelle chacun essaye coûte que coûte d'adhérer, même ceux (et ils sont plus nombreux qu'on pourrait le croire) qui seraient en mesure de trouver un travail durant cette période d'inactivité. En effet, compte tenu du mode de perception des prestations, les assurés sont enclins à ne travailler que durant le temps minimum requis pour devenir «éligibles», à n'accepter une activité que de courte durée mais autant que possible d'un bon rapport afin que le taux des prestations soit le plus élevé possible.

La pêche illustre bien ce nouvel objectif assigné au travail. Activité autrefois essentielle à la survie des «Nords-Côtiers», elle ne joue plus de nos jours qu'un rôle d'appoint mais un appoint indispensable si l'on veut se rendre «éligible» à l'assurance-chômage. De fait, elle se limite à un petit nombre de sorties en mer (palangres, casiers, filets...) pour des profits aléatoires et finalement dérisoires au regard de l'effort exigé et des dangers encourus. Au niveau des arrivages, cela se traduit par un renforcement du creux hivernal et l'élimination progressive des pêches marginales (hareng, maquereau) de maigre rapport qui désormais, ne se justifient plus. [...]

Pêche Impact, septembre 1988, page 19.

Un pêcheur de crabe... par Jean-Yves Guibert et Jacques Parent

Richard Desbois : Vous savez, pêcher le crabe c'est avant tout un travail d'équipe, surtout lorsqu'il est question de prévenir les accidents. Le navire peut accommoder six personnes, mais nous sommes généralement cinq à bord. Les gars doivent être matures, et ceci n'est pas une question d'âge mais de tempérament. Les gars doivent être stables... dans tous les sens du mot! La pêche est courte mais très dure, très pénible.

Pêche Impact : Du point de vue des accidents de travail, quels sont les risques?

Richard Desbois : Le métier de pêcheur sera toujours un métier dangereux : travail jour et nuit, peu de sommeil donc beaucoup de fatigue accumulée, surtout quand on parle de cages comme celles que nous utilisons; cages pesantes, treuils puissants et très rapides... et il y a des câbles et des cordes partout sur le pont. Au printemps, la pluie froide rend les opérations plus difficiles... les gars doivent être très alertes, très prudents, toujours concentrés sur ce qu'ils font [...]

risques. La pêche côtière n'était pas exempte de préjugés, elle paraissait aux yeux de la plupart constituer le secteur économiquement mou par excellence, celui qu'on pointe volontiers du doigt en soulignant ses pics et ses creux, ainsi que l'attitude traditionaliste de ceux qui la pratiquent. J'ai voulu entrer dans ce secteur avec une attitude nouvelle, avec une ouverture à l'innovation. Pêcher, certes, mais avec un équipement amélioré et un regard neuf sur ce qui prolonge les activités de pêche.

Quitter un bateau de soixante-cinq pieds pour un modeste «flat» de vingt pieds n'a pas été facile. Je me retrouvais sans transition en train de naviguer sur une embarcation propulsée par un moteur à gazoline peu puissant mais à forte consommation. Pour mettre à l'eau ou relever mes cages, je devais actionner manuellement un système de halage dont le caractère désuet me sautait aux yeux : doigts et mains cisailés, bras fatigués, reins endoloris. Tout ça pour une modeste saison de pêche de huit mille livres. Il n'était pas toujours facile de donner le meilleur de soi-même à la pêche dans ces conditions. Pourquoi ne pas travailler plus à son aise tout en pêchant davantage? Pourquoi ne pas évoluer au moins un peu? Après une saison complète, ma décision était prise. J'ai commandé un bateau de vingt-cinq pieds en fibre de verre à un petit chantier situé sur la rivière Miramichi au Nouveau-Brunswick (Baie Sainte-Anne). J'avais eu l'occasion d'en voir un du même modèle, légèrement plus grand, à bord duquel je m'étais senti chez-moi. Pas question d'attendre pour agir que les fonctionnaires du gouvernement fédéral, enterrés sous la paperasse, acceptent ma demande de subvention. Je n'ai rien voulu savoir de cette forme de dépendance, préférant conserver toute mon autonomie. Je suis ensuite passé à l'étape suivante : l'achat d'un moteur neuf. J'ai commandé le mien à Dar-mouth, un moteur diesel s'il vous plaît!

J'ai investi un total de trente-deux mille dollars dans ces deux achats. Bien sûr, ces chiffres feront un peu sourire ceux qui connaissent la valeur de l'actif des bateaux semi-hauturiers. Mais il faut savoir qu'à l'époque, en Gaspésie, les «flats» de vingt pieds étaient la norme chez les homardiens. Ils faisaient partie de la tradition, on acceptait de les utiliser de père en fils sans discussion. Autrement dit, l'horizon était bouché, l'imagination faisait défaut. A mes yeux, ce sont là des comportements qu'il faut éliminer, même s'ils demeurent tenaces. Incrédulité et scepticisme : voilà l'attitude avec laquelle plusieurs m'ont

accueilli. Je me suis fait un malin plaisir à montrer aux uns et aux autres que je ne pouvais qu'améliorer mon sort. Je n'ai pas hésité à les amener en mer, histoire de faire un petit tour et de prouver que mon bateau était plus stable, que mon moteur était plus rapide, moins vorace, moins sujet aux avaries, plus rassurant, que mon système de halage hydraulique à bon marché allait me permettre d'économiser mes efforts. Le métier allait être moins dur et moins risqué, j'allais pouvoir adopter une meilleure attitude, me concentrer vraiment sur ma pêche, bien la planifier, observer tout ce qui se passe... «Tu peux pas pêcher avec ça. Le diesel, c'est un «paquet» de problèmes», me disait, entre autres, un cousin. C'est à ce moment précis que le moteur s'est arrêté. Il s'est levé, a parlé plus fort : «Qu'est-ce que je t'avais dit?» J'ai bien ri de lui : il s'agissait d'une simple panne d'essence. Heureusement, nous n'étions pas en mer, mais plutôt à l'embouchure de la rivière. Il suffit souvent d'un pionnier pour que les traditionalistes acceptent certains changements. Depuis 1985, plusieurs m'ont imité et c'est avec fierté qu'aujourd'hui ils parlent de leur bateau et de leur équipement en cherchant à convaincre les autres.

J'insiste là-dessus : il n'y a pas que l'équipement qui compte. Au jour le jour, une série de décisions doivent être prises. Quand sortir? Où mouiller les cages? Quand revenir? Comment écouler à meilleur compte le produit? C'est avant l'aube, confronté à des prévisions météorologiques officielles souvent d'un pessimisme exagéré, que se pose le premier dilemme. Disons simplement qu'il y a des jours où il faut un moral de fer pour sortir, qu'il y a des jours où on passe rapidement de l'euphorie au découragement, et vice-versa. Heureusement, je ne suis pas seul à bord. Michel Cyr, un gars stable et discipliné, m'a suivi partout où je suis allé depuis 1982. Plus qu'un aide-pêcheur, c'est aujourd'hui un grand copain. Cette entente est tout à fait essentielle. Le partage du travail se fait sans difficultés et chacun prend à coeur les intérêts de l'autre. Bref, de quoi rendre le métier agréable. De ce côté là, je n'ai vraiment rien à redire. Et la pêche est assez fructueuse : le plan gouvernemental de gestion du homard est de loin le plus approprié, la ressource ne manque pas, et nous avons établi cet été (1990) un record de prises pour notre secteur de pêche : douze mille livres (contre onze mille livres en 1988). Et ce, malgré une tempête de neuf jours à la mi-mai, au moment de la saison où nos sorties sont habituellement les plus fructueuses.



*Bateaux côtiers à Grande-Rivière en 1982
(Coll. Gaétan Myre)*

3.3 DU HOMARD FRAIS EN DECEMBRE!

Pendant mes trois premières années de pêche au homard à titre de propriétaire, j'ai livré ma production à Sainte-Thérèse. Puis - certains diront que je suis un éternel insatisfait - j'ai commencé à m'impatisser. J'avais envie de faire quelque chose pour ajouter de la valeur à mon produit. Plusieurs voyaient venir le moment où le marché du homard, saturé pendant la saison estivale, allait connaître de sérieuses difficultés. Ces prédictions ont été confirmées au cours des deux dernières saisons de pêche. A l'heure actuelle, le prix ne dépasse pas 1,75 \$ la livre au débarquement (ou 4,10 \$ le kilo). Les acheteurs de la Gaspésie sont des «price-takers» : autrement dit, ils sont impuissants devant un réseau commercial à caractère international. Pire encore, le homard des Provinces maritimes, de plus petite taille que le nôtre, est rejeté par le marché américain (embargo sur le homard canadien de moins de 3 1/4 pouces). On le retrouve maintenant un peu partout au Québec, où il crée un engorgement.

J'ai heureusement pu éviter de subir cette baisse de prix. Pour y arriver, il a fallu créer de toutes pièces un système de conservation marine, prolonger la saison de vente, écouler les produits au moment où la demande sur le marché excédait l'offre. Aujourd'hui, je crois que je dois beaucoup à un jeune Français qui s'est présenté à Percé il y a quelques années avec la ferme idée de s'y établir dans le secteur de la restauration. Comme d'autres avant lui, Georges s'est scandalisé de voir que poissons frais et crustacés étaient rarement offerts aux touristes en saison. Après avoir contribué à remédier à cette situation, il a émis l'idée de servir du homard hors-saison. C'est à ce moment que nous avons commencé à discuter sérieusement. Excellent plongeur, il m'a initié dès 1986, ainsi que quelques autres, à cette activité sportive. De fil en aiguille, ou plutôt d'une plongée à l'autre, nous avons exploré les fonds marins aux abords du Rocher Percé. Rapidement, un fond plat, granuleux, assez bien protégé du ressac et des lames de fond a attiré notre attention. Après quelques expériences, l'idée d'utiliser des cages à crabes, légèrement transformées, plus grandes, avec un ouverture sur le dessus, capables de contenir chacune cent cinquante livres de homard, a été retenue. Nous utilisons de plus petites cages, que nous convoyons nous-mêmes, pour les transbordements. En examinant le comportement

Les radotages du bonhomme. Cette pêche au homard me coupe l'appétit.

Mais qu'est-il arrivé à la pêche au homard? Tout simplement ceci : faisant suite à une décision des autorités américaines de ne plus accepter à l'importation le homard de petite taille que les pêcheurs des Maritimes expédiaient allègrement sur les marchés américains, ces derniers ont donc décidé d'inonder les grands centres de crustacés offerts à la consommation, amenant ainsi le prix du homard à la baisse. Ca, c'est l'argument officiel. C'est ce qu'on appelle la raison économique.

Il y a quand même quelque chose qui me «chicote». Il me semble que les acheteurs et les producteurs de homard de tout acabit ont réagi bien rapidement et sévèrement à la surabondance sur le marché de ce délicieux crustacé. En réduisant en moyenne le prix payé aux pêcheurs de près de 40 %, c'est-à-dire de 2,50 \$ à 1,50 \$ la livre.

Je ne suis pas un habitué des tables gastronomiques que l'on retrouve dans les restaurants «huppés» de Québec, Montréal ou Toronto, mais je n'ai pas l'impression que, dans ces endroits charmants, le fin gourmet au moment de payer l'addition ait vu sa note passer de 20 \$ à 12 \$ pour un «homard à la Newburg».

Ca sent le gaz!

Savez-vous ce que cela me rappelle? Ca me rappelle drôlement ces fluctuations dans le prix de l'essence que nous subissons régulièrement selon les caprices des magnats du pétrole et des conseils d'administration des multinationales américaines. Quand ces gens annoncent une hausse du prix du baril de pétrole brut, l'augmentation se fait sentir à la pompe de votre station de service, habituellement en dedans de deux ou trois jours. Par ailleurs, lorsque, pour des questions de stratégies économiques, on réduit le prix du même baril de brut, vous n'en apprécierez les résultats qu'environ quatre à cinq mois plus tard.

Je n'ai jamais fréquenté la bourse de Montréal et je ne comprends rien à ces indices boursiers qu'on appelle Dow Jones ou XXM. Je n'ai jamais été non plus grossiste dans les fruits de mer, et encore moins restaurateur, moi qui arrive à peine à faire cuire un oeuf. Toutefois, j'ai appris à compter sur mes dix doigts et je sais que deux et deux font toujours quatre, qu'il s'agisse de pétrole ou de crustacés. Et comme dirait mon jeune ami O'Neil Cloutier, pêcheur et président d'Association. «Il y a sûrement quelqu'un qui fait de l'argent quelque part.»

Quand je les vois, ces matins froids...

Quand je vois ces pauvres bougres de pêcheurs à quatre heures du matin, à la brume et à la froidure des printemps gaspésiens, pétrifiés par le froid et l'humidité qui transpercent leurs grands manteaux jaunes... quand je les vois lever les unes après les autres, leurs cages de bois et en retirer leurs crustacés, debout dans leurs bateaux petits et gardant tant bien que mal l'équilibre, je me dis qu'il est bien injuste le sort qui veut que leur maigre gagne-pain soit compromis par des gens, bien au chaud et bien confortables, qui appuient leurs décisions arbitraires sur des notions nébuleuses comme les lois du marché et sur des motivations exécrables comme celles du profit à tout prix.

Je me demande également si le temps n'est pas venu, enfin, après plus de vingt ans de tergiversations, de protéger les travailleurs québécois de la mer en général et, en particulier, les pêcheurs de homard, en les mettant à l'abri des fluctuations indécentes de prix, que ces variations soient causées par la cupidité de certains intermédiaires qu'il faut ramener à la raison ou par l'inondation du marché québécois par des produits marins étrangers qu'il faudrait interdire. Pour moi, entre autres choses, c'est à cela que ça servirait une agence de commercialisation. Notre homard est si bon, la gestion si mauvaise, que ça me coupe l'appétit... promotion ou pas.

sous l'eau de nos captures en vivier, il est apparu évident que le homard ne subissait ainsi aucun stress excessif. Pourquoi en aurait-il été autrement? Après tout, nous le ramenions dans son milieu naturel.

C'est en 1989 que l'aventure a débuté pour de bon. En 1990, la totalité de ma pêche a été entreposée dans un vivier de cinquante cages. Sa commercialisation se fera au meilleur prix possible, d'avril à décembre, en misant surtout sur les dernières semaines précédant Noël. Notre initiative, il va sans dire, a surpris beaucoup de monde. Les pêcheurs de Percé craignaient que nous ne soyions en train de pratiquer un braconnage sous-marin à même leurs captures potentielles. Leurs soupçons se sont évanouis avec l'augmentation récente du volume de leur pêche. Quant aux deux paliers gouvernementaux, il n'est pas exagéré de dire qu'ils ont suivi de près notre projet : nous avons dû demander un permis de conservation marine à Pêche et Océans Canada, accepter des inspections fréquentes de fonctionnaires, etc. Quant au gouvernement provincial, il a exigé une délimitation rigoureuse de notre site. Au total, beaucoup de formulaires à remplir, beaucoup de contrôles.

Toute cette attention tient sans doute au caractère unique de notre expérience. Nous ne connaissons rien d'analogue en Amérique du nord. Il y a bien, ici et là, des viviers artificiels opérant suivant diverses technologies en circuit plus ou moins fermé. Notre démarche est à la fois plus simple, plus naturelle, plus écologique. Les habitudes du homard sont moins perturbées. Le cannibalisme et bien d'autres formes de mortalité sont moins fréquents que dans un vivier artificiel. Et sur le plan économique, on révolutionne le processus en s'introduisant dans la commercialisation. D'une certaine manière, je crois bien être devenu à la fois producteur et industriel. Je me substitue ainsi aux industriels actuels, qui ne produisent pas assez de valeur ajoutée en raison d'une trop forte compétition en saison, eux qui sont vulnérables à toute pression appliquée par les brokers. Les chiffres sont là : pendant qu'une foule de pêcheurs sont victimes de la dégringolade des prix, je suis sur le point de vendre mon produit à un prix identique ou presque à celui qui avait cours il y a deux ans. Je me sens capable de dire à l'industriel : «Tu ne veux pas de mon homard au prix que je te demande? Pas de problème, il est bien où il est.»

Pêche Impact, février-mars 1990, page 19.

Colloque sur la stabulation du homard à Gaspé. La conservation prolongée pourrait relancer sa mise en marché.

La stabilisation, ou conservation prolongée, est une technique d'entreposage du homard qui consiste à abaisser la température de l'eau pour ainsi ralentir le métabolisme de l'animal. Ce qui a pour effet de retarder la mue, diminuer la mortalité causée par les maladies ou l'agressivité et, bien sûr, maintenir une qualité optimale de la chair.

Or, étant donné qu'au Québec la pêche du homard s'effectue sur une période brève et intensive, on enregistre une abondance du produit sur les marchés québécois. Par la suite, les grossistes comblent la demande des consommateurs en important du homard américain ou des Maritimes.

Trois modèles de stabulation

La première méthode consiste à immerger des cages en milieu naturel à environ 25 à 30 mètres sous la surface de l'eau. A cette profondeur la température atteint 6°C. Ces cages, reliées entre elles par une chaîne, peuvent contenir chacune environ quatre cents livres de homards. Elles sont spécialement conçues pour permettre aux plongeurs de manipuler les homards sans qu'ils aient à y pénétrer.

La deuxième méthode est pratiquée en vivier en eau de mer réfrigérée à 2°C. Le système fonctionne en «semi-fermé», c'est-à-dire que l'eau de mer est renouvelée à toutes les 48 heures afin d'évacuer les toxines impossibles à enlever par filtration conventionnelle.

La troisième méthode, pratiquée également en viviers, a fait ses preuves en salmoniculture et semble avoir un avenir prometteur pour la stabulation du homard. Ce système fonctionne en circuit fermé où l'eau de mer, réfrigérée à 2°C, est continuellement recirculée et **purifiée par filtration biologique**. Cette dernière, accomplie par des micro-organismes épurateurs, empêche l'accumulation de métabolites dissous toxiques, tel que l'ammoniac (NH₃). Ce système a comme avantages, par rapport au circuit semi-fermé, la réduction des besoins en eau naturelle et de l'énergie requise au maintien de la température.

La rentabilité économique, quant à elle, préoccupait davantage l'assistance. Aussi, c'est vers les individus intéressés par l'application de l'une ou l'autre des techniques qu'un économiste-conférencier a expliqué la question financière.

Enfin, comme un des points de départ de cette technique est l'approvisionnement en eau, le MAPA rappelle l'existence de **trois prises d'eau de mer sur le territoire maritime du Québec : Cap-aux-Meules, Grande-Rivière et Paspébiac**. Bien que des frais d'utilisation y soient rattachés, des économies de départ peuvent être réalisées en bénéficiant de ces services. Devant le contexte incertain du marché du homard pour la prochaine saison, le ministère ne peut qu'encourager la recherche de solutions de rechange.

La démarche n'est pas sans risques : une tempête de décembre 1989 a emporté sept cages de notre vivier, soit quinze cents livres. Je sais pourtant que notre activité sera bientôt plus rentable et que cela vaut largement les risques encourus. Je sais aussi que la formule peut être à la fois améliorée et étendue. Nous sommes quelques-uns à vouloir former une compagnie réunissant bon nombre de pêcheurs. Déjà se dessine le projet d'un plus gros vivier, sur un site amélioré, avec une technique ne nécessitant aucune plongée : il n'y aurait qu'à lever les cages, à les alimenter en boëtte, à les remettre à l'eau. Des lignes, des mouillages... ces procédés existent déjà pour la pêche au crabe. Peut-on entrevoir un avenir où les emplois industriels créés par la pêche au homard seraient convertis en emplois liés à la conservation en vivier naturel de cette espèce? Si tel était le cas, nul doute que le pêcheur tirerait mieux son épingle du jeu. Il profiterait d'une indispensable valeur ajoutée.

Parfois les crises ont du bon. Chose certaine, elles invitent à délaisser le statu quo, elles provoquent un réveil. Dans un secteur volatil comme celui de la pêche, j'ai été ébranlé, secoué au moins à trois reprises : en 1983, lorsque j'ai constaté que le stock de crabe, surexploité, allait s'effondrer; en 1984, lorsque j'ai réalisé que les techniques traditionnelles de pêche au homard étaient insatisfaisantes; et ensuite deux années plus tard, lorsque le marché du homard a donné des signes de fatigue. Dans ces moments difficiles, une minorité réagit, cherche des solutions. Récemment, j'ai ajouté une corde à mon arc : Georges et moi sommes devenus les deux actionnaires d'une poissonnerie à Percé. Cette démarche me permet de boucler la boucle : je pêche, je produis de la valeur ajoutée, je commercialise. Nous vendons en gros et au détail, et nous venons d'inaugurer un service de ventes à domicile dans notre région immédiate. Nous n'écoulons évidemment pas que du homard. Dans toute la mesure du possible, nous cherchons à écouler des produits québécois de la pêche, particulièrement ceux d'une nouvelle génération de producteurs et/ou transformateurs qui cherchent à innover, chacun dans son domaine. Malheureusement, ils sont encore trop peu nombreux et leurs entreprises demeurent fragiles. En période de crise, les gouvernements font souvent du simple dépannage. Ne devraient-ils pas aussi aider ceux qui osent? Bien mieux que d'autres, ce sont ceux-là qui pourraient sortir nos régions maritimes d'une dépendance quasi continue. Voilà une question que nous

n'hésiterons pas à poser lorsque nous en serons à la phase finale de la définition de notre projet de création d'une compagnie de pêcheurs propriétaires d'un grand vivier sous-marin de homard.

3.4 A LA PRESIDENCE DES ASSOCIATIONS DE PECHEURS COTIERS

Entre-temps, j'ai été appelé à travailler à l'organisation des pêcheurs côtiers professionnels. En 1985, je suis devenu président de mon association locale, celle des pêcheurs de homard et de morue de la zone de Cap d'Espoir. En 1987, j'ai été élu à la présidence du Regroupement des associations de pêcheurs côtiers de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Il y en a vingt-cinq en tout et cela tient un homme occupé! Lorsqu'on commence à mettre la main à la pâte, d'autres responsabilités ne tardent pas à s'ajouter : au Comité d'aide et de développement des collectivités (CADC), au Comité fédéral d'essais et d'expérimentation. Dans le fond, si la tâche est lourde, c'est bon signe! Les pêcheurs côtiers sont en pleine effervescence, eux qui ont vu venir la crise actuelle depuis quatre ou cinq ans. Chacun sait que leur attitude actuelle est dictée par une volonté de survie. Ce qu'on ignore encore trop souvent, c'est que leur comportement et leurs prises de position marquent aussi un grand respect pour l'environnement. Ecologistes, les côtiers? Comment ne pas l'être en constatant que les seules morues restantes de moins de dix-huit pouces ne se reproduisent pas ou si peu? En constatant à quel point cette espèce est actuellement menacée, et à quel point la majorité des côtiers dépendent d'elle?

Du côté du homard, on l'a dit, le plan de gestion de la ressource est convenable et le principal problème se situe sur le marché. Les pêcheurs attendent beaucoup de la loi 15, qui devrait bientôt (c'était prévu pour l'automne 1990) ajouter les produits marins à la liste des denrées alimentaires placées sous la responsabilité de la Régie des marchés agricoles : la négociation des prix sera moins individuelle, il y aura moins de disparités et d'injustices. Mais le principal problème des pêcheurs de poissons de fond ne sera pas résolu pour autant : la raréfaction des espèces.

L'alliance des pêcheurs commerciaux du Québec. La loi sur la mise en marché des produits de la pêche.

Ce mémoire demande au gouvernement d'inclure les produits de la pêche dans la Loi sur la mise en marché des produits agricoles et alimentaires. Le ministre Michel Pagé déclara devant la Commission qu'un chapitre spécial concernant la pêche sera inclus dans le projet de loi 15 et que la loi sera présentée à l'Assemblée nationale avant le 21 juin pour être en vigueur le 1^{er} août prochain. Cette loi permettra aux associations du secteur des pêches de se donner des plans conjoints de mise en marché, des offices de pêcheurs, des chambres de coordination et de développement. Ces mécanismes permettront aux pêcheurs, aux industriels et aux grossistes de se retrouver autour des mêmes tables pour trouver des solutions aux problèmes de prix du poisson, d'approvisionnement, de promotion, de recherche de nouveaux marchés pour assurer ainsi une meilleure gestion du secteur et éviter des crises comme celles que l'on vit cette année avec la crevette et le homard.

Quand des pêcheurs font la grève...

Les pêcheurs de homard de la Gaspésie, les premiers touchés parce que la saison y ouvre plus tôt qu'ailleurs dans le golfe, n'hésitent pas à faire la grève pour sensibiliser les gouvernements et obtenir un support, car leurs coûts de production sont supérieurs à ce prix de 1,50 \$.

Cette chute du prix est due à plusieurs facteurs : le principal est l'embargo américain qui boycotte le homard canadien inférieur à 3 1/4 pouces, ce qui crée un engorgement sur le marché québécois et un effondrement des prix. Les Provinces maritimes, surtout l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, qui pêchent du homard de petite taille (2 1/2 pouces), ne peuvent plus exporter aux USA et se retournent donc vers Québec et Montréal qui sont, au Canada, les seuls gros marchés où il y a une tradition de consommation de homard.

Le Regroupement des associations des pêcheurs de la Gaspésie déclenche des manifestations : grèves, blocages routiers. Plusieurs rencontres ont lieu avec les autorités politiques fédérales et provinciales. Un front commun est vite formé avec l'Association des pêcheurs-propriétaires des Îles-de-la-Madeleine qui regroupe les 325 homardiers des îles.

Les pêcheurs demandent au fédéral un soutien de prix, car le gouvernement possède un mécanisme appelé «Office de soutien des prix du poisson» qui est déjà intervenu lorsque des situations semblables se sont présentées. Aussi, ils demandent au gouvernement provincial une aide pour passer l'année. La réponse du ministre Michel Pagé a été positive : des moyens seront mis en oeuvre pour permettre au pêcheur de homard de couvrir ses coûts.

Pour faire face à la crise, les pêcheurs ont aussi décidé d'inviter les transformateurs à se regrouper et à venir s'asseoir avec eux pour arriver à des ententes sur les prix et à trouver des moyens pour réduire les effets négatifs de la crise. De plus, l'Alliance a rencontré les principaux grossistes et chaînes d'alimentation (Steinberg, Provigo, Métro, etc.) pour leur demander de supporter et de promouvoir le homard québécois. D'ailleurs à la suite d'une demande déposée par l'Alliance l'automne dernier, le MAPA finance une campagne d'identification et de promotion du homard québécois. La conjugaison de toutes ces mesures et de ces initiatives devrait permettre à l'industrie du homard de survivre à cette crise.

3.5 LA FIN DE LA PECHE COTIERE?

Il y a quelques années, malgré les prédictions, le nombre de pêcheurs côtiers a augmenté au Québec. Dans un contexte économique offrant peu de solutions de rechange, la pêche est devenue une activité importante tant sur la Côte-Nord qu'en Gaspésie ou aux Iles. Mais voilà qu'une fois de plus la ressource fait largement défaut. Certains estiment de toute façon que la majorité des côtiers n'ont plus leur place et qu'ils doivent disparaître. C'est notamment le point de vue de quelques gros fonctionnaires et hommes politiques à Ottawa. A leurs yeux, il faut voir grand, privilégier l'utilisation de très gros bateaux-usines (plus de deux cents pieds). On pense économiser : moins de quais à entretenir, moins d'usines à subventionner (au profit d'usines flottantes), des livraisons à un rythme très régulier aux grandes chaînes d'alimentation. Les signes avant-coureurs ne manquent pas : des bateaux russes reçoivent des subventions pour venir pêcher dans nos eaux le hareng, qui leur est à toutes fins pratiques donné. Une partie de la flotte canadienne semi-hauturière à engins mobiles pêche pour eux, tels les seineurs du Nouveau-Brunswick. Et même si le Québec ne détient officiellement aucun permis de seinage, vous auriez dû voir la ruée illégale vers l'or près des côtes de Newport l'automne dernier. On surexploite le hareng, qui a un rôle important dans la chaîne alimentaire. Pire encore, on le gaspille en ne retenant que les oeufs de la femelle, sans se préoccuper des chairs de poisson des deux sexes. Malheureusement, une seule usine (Newport) traite les chairs de hareng. Des voix se font entendre, telle la nôtre, ou encore celle de la Fédération des pêcheurs côtiers de l'Est (Maritimes), mais néanmoins tout se passe comme si des impératifs politiques internationaux avaient plus d'importance que le développement local et régional.

Il n'est pas facile de se défendre contre plus gros et plus puissant que soi. Quand il établit son plan de gestion des ressources marines, le gouvernement fédéral n'agit pas toujours comme s'il était un arbitre neutre. Il est influencé par les Terre-Neuviens et les Néo-Ecossais, qui disposent de la plus grosse flotte hauturière au Canada. Dans la seule province de Terre-Neuve, dix-huit mille personnes sont à l'oeuvre dans le secteur pêche, contre environ quatre mille au Québec. Le rapport de forces est donc inégal. Et au Québec même, les côtiers doivent bon an mal an défendre leurs quotas de poissons de fond devant les

empiétements de la flotte semi-hauturière. Chaque poisson non pêché par les côtiers est revendiqué par les propriétaires de chalutiers. Actuellement, depuis l'arrivée des quotas individuels transférables pour la pêche aux poissons de fond, on tend à la rationalisation, à la consolidation : certains augmentent leur part du gâteau, tandis que d'autres cessent de pêcher. Les propriétaires de la flotte à engins mobiles (semi-hauturiers) ont emprunté environ soixante-cinq millions de dollars des gouvernements pour la construction de leurs navires. Les côtiers n'ont emprunté que quinze millions. Cette simple comparaison donne une idée de l'importance que les pouvoirs publics accordent aux semi-hauturiers. Là encore, le rapport de forces est assez inégal. Les pêcheurs côtiers se sentent donc menacés. Plusieurs abandonnent : les coûts, les prix, la ressource... C'en est trop.

3.6 UNE PREDATION EXCESSIVE : CHANGER LES ATTITUDES

Cette situation n'a pourtant rien d'irréversible, même s'il ne sera pas facile de remonter la pente. De toute urgence, il faut modifier les perspectives, changer les attitudes. Au train où on va, malgré les quotas individuels, malgré une surveillance accrue, le golfe va bientôt être vide. Les engins mobiles, les chaluts surtout, vont rapidement achever de prendre le poisson qui reste. Ils ratissent systématiquement le fond de la mer avec leurs panneaux si pesants qu'il faut de gros câbles d'acier pour les tenir. Ils écrasent la flore marine, les oeufs déposés sur les fonds sablonneux. Ils remontent à la surface un poisson de fond très petit qui, à cause de sa qualité médiocre et de sa grosseur inadéquate pour le marché, est souvent juste bon pour le salage et le séchage. Ils multiplient les rejets d'espèces de toutes sortes. Les côtiers se plaignent depuis longtemps de cette situation, mais ils sont de moins en moins seuls à le faire depuis que les débarquements consistent, par exemple, en une morue trop petite. Le chalut à poisson de fond n'est pas le seul engin à pratiquer une prédation excessive. Il y a aussi les chaluts des crevettiers, les dragues à pétoncles, les cages à crabe. Les côtiers eux-mêmes ont à reconsidérer l'utilisation qu'ils font des filets maillants : on y prend toutes sortes d'espèces, et le poisson capturé, le plus souvent meurtri, piqué, etc., est d'une qualité moindre. Au fond de la mer, on ne compte plus les filets perdus ou abandonnés. Sait-on qu'une étude



Grand chalutier à l'oeuvre : pêche au sébaste

Ministère des Pêches et Océans, Vers une politique de gestion du poisson de fond... 1981, pages 29-31. (Document de travail)

Par le passé, le choix de la technologie reposait largement sur l'efficacité technique. Ceci n'a rien de surprenant et reflète en partie la nature de la propriété commune des ressources. Lorsque les pêches sont surexploitées, la seule façon d'accroître substantiellement sa part est d'augmenter la capacité de prise de son bateau de pêche. Au début, on peut même accroître ses recettes nettes provenant de ses opérations de pêche en augmentant sa capacité; cette augmentation sera encore plus sensible si, auparavant, les techniques mises en oeuvre se fondaient sur des engins sélectifs utilisés à partir de plus petits bateaux moins mobiles et que l'on se mette à utiliser des nouveaux engins non sélectifs et un bateau plus mobile. Puisqu'il n'y a plus autant de poissons dans le stock qu'autrefois, le pêcheur ne peut capturer à long terme des poissons qui échappent aux engins sélectifs. Comme les autres pêcheurs en font autant, les stocks s'épuisent peu à peu. [...]

Lors du choix de l'engin pour l'exploitation du poisson de fond dans le golfe, il est suggéré de respecter la méthode suivante :

- a) Tous les bateaux dont le port d'attache se trouve dans le golfe dotés de filets maillants devraient être encouragés à les changer pour des palangres aussitôt que possible;
- b) Tous les bateaux dont le port d'attache est dans le golfe dotés de chaluts à panneaux devraient être encouragés à les changer pour les palangres ou des sennes aussitôt que possible.

Ce changement doit se faire progressivement en profitant du remplacement des bateaux et des engins. Différents engins doivent être expérimentés dans différentes zones et les résultats de ces expériences doivent être évalués en termes économiques et sociaux. [...]

A partir des énoncés de la philosophie de gestion et des objectifs du ministère des Pêcheries et Océans et en se reportant à notre évaluation des besoins en ressources des différents éléments de la flotte, il a été établi que la flotte d'engins fixes dont le port d'attache est dans le golfe doit avoir la priorité d'accès à la zone de pêche. Les bateaux dotés d'engins mobiles de moins de cent pieds dont le port d'attache est situé dans le golfe doivent venir ensuite et, s'il existe des ressources excédentaires, le reste peut alors être attribué à la flotte hauturière. [...]

californienne a récemment démontré que ces agrès continuaient à capturer poissons et crustacés pendant encore sept années en moyenne?

3.7 PROFESSIONNALISER LA PECHE COTIERE ET CREER DES TERRITOIRES DE PECHE

Pourquoi continuer à voir gros? On a pourtant bien vu ce que ça donne : des marchés souvent saturés avec des prix imprévisibles, une compétition féroce pour la plupart des espèces, avec les abus que cela provoque, et à terme, l'élimination d'une foule de petits pêcheurs au profit de quelques gros. Qu'advient-il des ressources marines du golfe? Qu'advient-il de la population de nos villages? Il me semble qu'une bonne partie de la solution à ces problèmes tient au plan fédéral de gestion de la pêche. Le ministre provincial peut toujours, comme il vient de le faire, intervenir auprès du Conseil des ministres pour faire voter un plan d'aide à la flotte. Il n'en reste pas moins que c'est à son collègue fédéral à prendre ses responsabilités, c'est lui qui devra un jour choisir d'éliminer certains types de pêche. L'Islande et la Norvège ont restreint l'utilisation des chaluts aux seuls endroits où la nature des fonds ou la présence trop fréquente de glaces prêtent mal au mouillage d'engins fixes. Ici, les chaluts pêchent partout, même à un mille de la côte, en plein territoire côtier.

La pêche au crabe, dans toute la mesure du possible, devrait devenir côtière. Elle a été expérimentée avec succès sur notre Basse-Côte-Nord, ou encore à Chéticamp (Cap Breton). A un mille au large en face de l'Anse-à-Beaufils, des gars du Nouveau-Brunswick ou des Iles-de-la-Madeleine sont venus pêcher ce crustacé. Est-ce normal? Ne devrait-on pas plutôt donner des permis aux gens d'ici? Les côtiers n'épuiseront pas les fonds. Déjà leurs filets remontent une foule de prises dites accidentelles. Pourquoi ne pas leur permettre de les conserver? Pourquoi poursuivre à grands frais ceux qui trouvent que la politique actuelle, trop exclusive, n'a pas de sens, comme on l'a vu récemment au Palais de justice de Percé? Pris dans les mailles d'un filet, le crabe n'a déjà plus aucune chance de survie : le dégager, c'est le briser puisque les pêcheurs feront peu attention s'ils ne peuvent avoir le droit de le garder. La logique du système actuel agit bien autrement : si la pêche fonctionne bien sur la basse-côte, chacun réclamera

Le Soleil, mercredi 22 septembre 1976.

Il n'aura fallu que cinq ans pour vider le golfe Saint-Laurent de ses bancs de pétoncles. Par Florent Plante.

Il n'aura fallu que cinq ans environ, de 1968 à 1972, aux dragueurs de la Côte-Nord, de la Baie-des-Chaleurs et des Iles-de-la-Madeleine pour vider tous les bancs de pétoncles du golfe Saint-Laurent.

Maintenant, seule une pêche contrôlée ainsi que l'amélioration sensible des actuels engins de pêche permettront d'assurer la sauvegarde des populations restantes de pétoncles.

Ce triste bilan ressort d'une étude réalisée par Danielle Messier, biologiste, du Service d'océanologie de l'Université du Québec à Rimouski, pour le compte du Service de la recherche des pêches maritimes du Québec.

Les engins de pêche

L'étude de Mlle Messier révèle que les dragues utilisées pour la pêche causent des dommages sérieux aux pétoncles.

Les dragues connues ne permettent de pêcher que 15 pour cent environ de la population et il est prouvé qu'elles endommagent sérieusement 15 pour cent du stock restant.

De plus, des observations faites à bord de petits sous-marins ont mis en évidence le labourage intense causé par une drague à pétoncles. Des galets enfouis et des coquilles vides sont ramenés en surface et ils contribuent à détruire l'épi-faune.

Arthur Labrie, sous-ministre, à Jacques Archambault, réalisateur à Radio-Canada, Archives de Pêcheurs-Unis du Québec, le 23 septembre 1960.

Les chalutiers, contrairement à ce qu'on vous a dit, ne nuisent en rien aux conditions de pêche, puisqu'une flotte de 700 à 800 gros chalutiers sillonnent les bancs de Terre-Neuve depuis soixante ans et que c'est exactement sur ces mêmes bancs que, cette année, la pêche est la meilleure.

tôt ou tard un plus gros bateau avec des agrès plus performants. Eventuellement, on éliminera le crabe là comme ailleurs.

Il faut territorialiser la pêche, permettre autant que possible à chacun de pêcher près de chez soi les espèces disponibles qui auront approché les côtes en autant que la pêche n'aura pas été excessive en haute mer. Cette approche que favorise le regroupement auquel j'appartiens serait, bien sûr, favorable à une reprise de la pêche côtière. Elle faciliterait la pratique d'une pêche polyvalente, moins gaspilleuse. Toute la réglementation serait fondée sur un diagnostic profond, localité par localité. On s'adapterait ainsi au milieu, aux ressources locales. La place prise par les engins mobiles et les plus grosses unités de pêche serait fortement réduite. A l'autre extrême, on tendrait à éliminer le marché noir alimenté par de nombreux pêcheurs dits «occasionnels», non reconnus, dont les débarquements - quatre cents livres par ci, cinq cents livres par là - exercent une pression à la baisse sur les prix, ce qui ne fait pas l'affaire des industriels. C'est peut-être un phénomène rare aux Iles-de-la-Madeleine, où la surveillance est plus facile, où il est difficile de prendre la mer avec une coquille de noix. Mais c'est au contraire très fréquent en Gaspésie, tant du côté nord que du côté sud.

Ces mesures contribueraient non seulement à relancer, mais à professionnaliser la pêche côtière. Mieux établir les gens dans la pêche, c'est stabiliser une foule de communautés. La logique actuelle est fondée tantôt sur la marginalité sociale, tantôt sur la mobilité des capitaux et des personnes. «As-tu des problèmes? Tu n'as qu'à pêcher un peu et tu vivras de paiements de transfert.» Ou encore : «Vends ce que tu as et va ailleurs.» Il faut de toute urgence opposer à cette façon de voir l'idée d'établir plus solidement les gens, de les enraciner. Et l'application de cette idée passe par un meilleur contrôle des ressources disponibles à proximité d'un territoire. La gestion de la pêche devra être décentralisée, les communautés de pêcheurs devront recouvrir plusieurs pouvoirs et fonctions, y compris ceux qu'on associe à la surveillance des abus de toutes sortes. Savez-vous que les députés en rêvent lorsqu'on leur en parle? Trop souvent ils sont impuissants devant une fonction publique sceptique, qui protège de toute manière ses «jobs».

Le défi est de taille. Néanmoins, il y a des signes encourageants. Je pense, par exemple, aux politiques récentes du gouvernement

Les surfaces de ponte

Dans un contexte de conservation de la ressource, le respect des surfaces de ponte joue un rôle primordial. Plusieurs endroits sont déjà connus, les autres devraient faire l'objet de localisation le plus rapidement possible afin qu'on en évite le pillage et la destruction. En effet, il est impératif que les frayères soient identifiées et protégées.

Bien plus, l'étude devrait aller jusqu'à analyser le cycle complet de reproduction des espèces afin de préciser à quel moment le jeune poisson est en mesure de se défendre et d'assurer sa survie.

Voies de migration

A l'exception des mollusques et des crustacés, tout le cycle de la faune du golfe est basé sur la migration annuelle des espèces qui sont à la poursuite de leur nourriture.

Ces voies de migration sont connues du prédateur et aussi de l'homme ce qui met sérieusement en danger la survie de la ressource, étant donné que durant ces périodes les populations de poissons sont si denses que certains prélèvements abusifs s'avèrent désastreux.

Il faudrait donc que les autorités prennent des mesures dans le but de protéger ces voies et de suspendre l'emploi de certains types d'engins de pêche dans ces endroits durant les périodes de migration (bateaux-syphons).

Protection de certains territoires

De plus en plus dans l'avenir, outre toutes les réglementations possibles, il faudra parler de la création de parcs marins (ne pas confondre avec parcs industriels). Ces territoires protégés de toute emprise commerciale, devraient pouvoir laisser les différentes espèces à l'abri de tous les dangers pouvant mettre leur existence en péril.

Parallèlement à la création de ces parcs, il faudra bien sûr instituer un service adéquat de protection et un programme de recherches qui servira à identifier les causes de la diminution des espèces et partant à élaborer des réglementations aptes à éliminer ces facteurs.

Affectation selon le type de pêche

Certains types de pêche demeurent incompatibles l'un avec l'autre. Egalement, les chalutiers peuvent involontairement causer d'énormes ravages au niveau des engins de pêche plus petits tels le filet, la trappe, la palangre, etc...

De nombreuses situations malheureuses se produisent quotidiennement et les pêcheurs côtiers en sont les premières victimes.

Pour régulariser définitivement la situation, il faudrait déterminer et réserver certains endroits en fonction de tel ou tel genre d'exploitation.

Ainsi les pêcheurs à la ligne, à la trappe, au filet maillant, au chalut, bateaux-syphons, etc... pourraient tous avoir des territoires de pêches délimités par une réglementation précise.

provincial concernant la normalisation des usines, ainsi que la seconde et la troisième transformation (plats cuisinés, etc.). On veut miser sur la fraîcheur, la qualité, la valeur ajoutée aux produits. Les débarquements des côtiers sont beaucoup plus conformes aux critères actuels que ceux des semi-hauturiers. Le poisson est une denrée fragile, périssable. Avec des débarquements quotidiens, le produit est d'un excellent niveau. L'époque du produit salé-séché semble de plus en plus révolue. On essaie autant que possible de limiter la production des blocs congelés de poisson, qui s'avèrent peu rentables. Il y a de moins en moins d'échappatoires : l'avenir appartiendra à ceux qui débarqueront un poisson en excellent état. Avez-vous déjà vu celui que l'on pêche à la palangre? Il est irréprochable. Avec ses appâts individuels, cet engin est très sélectif. Il mérite toute notre considération. Il faut en faire la promotion, l'améliorer, protéger ses utilisateurs. Pourtant nos plus gros palangriers, ceux qu'on appelle les cordiers (45-60 pieds), en arrachent. Allez à Grande-Rivière, tout près d'ici, et vous verrez. Il n'y a presque plus de morue, et comme ce ne sont pas eux qui vident la mer de ses petits poissons...

Un cordier pêche moins qu'un chalutier, mais ses coûts de revient sont aussi bien moins élevés. Aujourd'hui, le défi n'est pas de pêcher plus, mais de bonifier nos produits, d'en tirer un meilleur prix. C'est ainsi que la notion de développement durable, c'est-à-dire permettre aux ressources de se reconstituer, s'accorde avec les notions de développement régional et local. Il y a des signes encourageants : la loi 15, dont j'ai déjà parlé, permettra de créer un office de commercialisation du poisson. C'est un pas dans la bonne direction. Les associations de pêcheurs sont en train de mettre sur pied des syndicats de gestion, comme ça se fait déjà dans le monde agricole, où on cherche à protéger les fermes familiales. Réclamée dès 1988 par l'Alliance des pêcheurs commerciaux du Québec, qui regroupe les associations régionales de pêcheurs côtiers, cette mesure va contribuer à éduquer les pêcheurs et donner plus de vitalité à leurs organisations. Encore un pas dans la bonne direction. Et puis, une étude est actuellement en cours. En novembre 1989, les côtiers gaspésiens avaient réclamé qu'on fasse l'inventaire des problèmes et des possibilités du type de pêche qu'ils pratiquent. Leur attitude, en soi, était révélatrice : pas question de confier le dossier à des fonctionnaires provinciaux. Evidemment ça n'allait pas de soi mais on a finalement eu gain de cause. Le

Regroupement et l'Alliance attendent beaucoup de cette démarche qui passera au crible chaque localité.

Il y a donc des tendances qui commencent à favoriser plus nettement la pêche côtière, qui témoignent d'un changement d'attitude tant de la part du gouvernement que des pêcheurs. Il y a aussi ceux qui prêchent par l'exemple : à Mont-Louis, Laurent Normand, un pêcheur, a créé Cusimer. Deux bateaux à engins mobiles et une flottille de bateaux de quarante-cinq pieds et moins alimentent sa petite usine. Personne ne sort en mer plus de deux jours. Les propriétaires de Pêcheries Nord-Sud travaillent à développer une méthode d'ajustement du chalut afin de ne pas briser les fonds. Une quarantaine de travailleurs et travailleuses transforment - manuellement, s'il vous plaît - les captures. Le résultat : une «chaîne du froid» qui fonctionne avec quelques innovations simples, qui garantissent à chaque étape la fraîcheur du poisson; un beau produit qui trouve facilement preneur à bon prix, tant ici qu'aux Etats-Unis. A l'avenir, on entend bien mettre en valeur diverses espèces pélagiques, dont le capelan. La recette de ce succès : une bonne connaissance de la pêche, un grand respect du milieu marin, une attitude positive qui facilite la débrouillardise et l'innovation. Monsieur Normand ne doit pas sa réussite à une quelconque réglementation gouvernementale. Mon ex-patron de pêche Richard Desbois, pêcheur de crabe, possède en co-propriété une usine à Paspébiac. On pourrait aussi mentionner d'autres noms. Ces gens ont en commun leur préoccupation pour le renouvellement de la ressource, ainsi que leur désir de produire de la valeur ajoutée sans passer par un quelconque intermédiaire.

Longtemps jugée inépuisable, la mer a donné des signes réguliers de fatigue depuis vingt ans. Assez curieusement, malgré une pluie de règlements, il me semble qu'on commence seulement à constater que le problème posé par la pénurie des ressources pourrait être résolu avec des moyens simples, qui auraient un impact socio-économique maximal dans nos régions maritimes. Les fonctionnaires trop souvent n'y croient pas.

A droite : Lancement de la première gaspésienne (version chalutier voiles et moteur) à Lévis en 1955 (Chantier Davies). Maître à bord : Georges Lelièvre, qui a taillé les voiles (Coll. Gaétan Myre)



Conseil régional de développement de la Côte-Nord, Etude des besoins de la pêche maritime, juin 1980, pages 22-23.

Comme nous avons pu le remarquer dans cette étude, les pêcheurs de la Côte-Nord, plus particulièrement pour les secteurs compris entre Chutes-aux-Outardes et la rivière Moisie, démontrent bien avec quel intérêt ils ont manifesté le désir d'un changement important en ce qui concerne les pêcheurs régionaux. [...]

[...] les pêcheurs sont de plus en plus conscients qu'il ne sert à rien de posséder des équipements importants pour pratiquer la pêche, s'il n'y a pas de marché assuré lorsque les pêcheurs arrivent aux quais pour débarquer leurs prises quotidiennes. [...]

Les pêcheurs se plaignent de ce fait et avec raison. Pour la grande majorité des pêcheurs, il est plus important d'offrir un produit de qualité, que d'offrir la quantité. Il en est de même pour eux lorsqu'ils font la pêche. En sachant que leur poisson sera vendu au quai, les pêcheurs respectent les normes de qualité, le consommateur achète le produit et l'adopte pour sa qualité. [...]

Pêche Impact, septembre 1^{er} octobre 1989, page 10.

Cusimer incorporée de Mont-Louis : une jeune entreprise déjà solidement implantée! Par Henri Michaud.

Hélène Ouellet, Laurent Normand, Jocelyne Sergerie, Paul Grondin et André Gauthier, les cinq actionnaires, ont uni leurs efforts et ont investi d'importantes sommes pour démarrer l'entreprise dans un ancien hangar qui leur fut cédé par Transport Canada. Grâce à une mise de fonds de 250 000 \$ et une aide gouvernementale, Cusimer ouvrit ses portes à la fin de 1987 et, en 1988, l'entreprise transformait 2 millions de livres de morue, de turbot, de plie, de sébaste et, occasionnellement, de baudroie et de merluche. Destinée à plus de 90 % au marché de l'exportation, la production de l'entreprise est principalement axée sur les produits frais de qualité reconnue. D'ailleurs, Cusimer reçut, en mai dernier, le prix de l'Entreprise manufacturière de l'année lors du Gala de l'Entreprise du Conseil économique des Berges. [...]

On envisage donc, chez Cusimer, de diversifier la production en mettant sur le marché des espèces jusqu'ici méconnues.

Quatorze bateaux fournissent la matière première alors qu'une quarantaine de personnes trouvent de l'emploi en usine. Et, si on en croit les propos des actionnaires de Cusimer, ce n'est qu'un début!

A leurs yeux, parce que le poisson se déplace et que l'on a énormément investi dans les moyens de capture, il faut élaborer un zonage raffiné et une réglementation complexe pour à la fois rentabiliser la flotte et préserver la ressource. Contrairement aux arbres, on doit bien, en effet, admettre que le poisson nage... Mais il finit tôt ou tard par se déplacer près des côtes. C'est là qu'on pourrait - chacun chez soi, sur son territoire de pêche - l'attendre avec des moyens plus modestes et des engins plus sélectifs. Il y aurait toujours un nombre suffisant d'adultes en mesure de frayer et d'assurer la continuité de la pêche pendant les années suivantes. Même si la mer est considérée comme une propriété commune à tous, il y aurait moyen de prélever, bon an mal an, les intérêts sans toucher le capital, à l'instar du sylviculteur propriétaire d'une ferme forestière. On commencerait enfin à consacrer moins de temps et d'argent à augmenter les capacités de capture, et plus de matière grise et de capitaux pour inventer de nouveaux procédés visant à produire de la valeur ajoutée. Et s'il était possible de territorialiser la pêche aux poissons de fond tout en faisant la promotion de la pêche côtière, que dire de la pêche au crabe, à la crevette ou au homard, espèces qui se déplacent beaucoup moins?

Il n'y a rien de plus beau que de voir comment la faune marine se reproduit. Jurez-moi que vous ne le direz à personne : dans mon vivier marin, plusieurs femelles ont eu des oeufs. Il y a une petite écloserie de homard au pied du Rocher Percé! Juste à voir le nombre de bébés homards qui se déplacent actuellement, je suis sûr que le volume de capture, dans le secteur, augmentera d'environ vingt-cinq pour-cent d'ici cinq ans. Naturellement, les biologistes, qui ne font pas souvent de la plongée sous-marine, n'y croient pas. Pourtant, on pourrait ainsi revaloriser et augmenter la ressource. Quelquefois, de bonnes lois telle celle de la non-commercialisation et de la non-conservation à bord des bateaux de la femelle oeuvée empêchent par leurs mauvaises applications des expériences profitables de bonification et d'investissement dans le milieu par les gens du milieu.

EPILOGUE

1951 : C'est l'année où les premiers chalutiers ont fait leur apparition. Georges Lelièvre et une poignée d'autres pionniers ont ainsi pu se lancer à la découverte de ressources marines jusque là inexploitées dans le golfe : d'abord le sébaste, et un peu plus tard la crevette, le crabe, le pétoncle, etc. Pour accueillir des prises plus abondantes, quelques usines plus grandes, outillées pour un travail à la chaîne, ont été construites. Pêcheurs-Unis du Québec en a érigé trois, à Rivière-au-Renard, Newport et Sandy Beach; la Gorton Pew s'est installée à Cap-aux-Meules et à Havre-Aubert aux Iles-de-la-Madeleine; la St-Lawrence Sea Products a considérablement agrandi son usine de La Tabatière en Basse-Côte-Nord; Robin, Jones et Whitman a posé le même geste à Paspébiac. Lorsque Armand Lachance est entré dans la fonction publique, le milieu québécois des pêches était depuis peu en pleine effervescence. Le principal défi tenait à l'implantation d'une technologie devant permettre l'utilisation d'engins de pêche de plus en plus performants, la mise en service de trancheuses à débit plus rapide, la construction d'entrepôts frigorifiques à plus forte capacité.

Au cours des années soixante, les enquêtes de Marcel Daneau et du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec ont conclu que la petite pêche côtière et les ateliers artisanaux produisant du poisson salé et/ou séché avaient fait leur temps. Il semblait désormais indispensable d'accorder la priorité à la pêche semi-hauturière et à l'usinage de produits congelés. A la fin de cette décennie, les interventions gouvernementales - aménagement de centres et sous-centres de pêche, lancement de bateaux plus considérables, etc. - ont voulu accélérer cette transition. Le mot «recyclage» est entré dans le vocabulaire courant. Et pourquoi pas? Les taux québécois de chômage n'étaient pas ceux d'aujourd'hui, l'exode rural battait son plein, une vaste conversion de la main-d'oeuvre semblait souhaitable et réaliste. On pouvait sans trop sourciller affirmer qu'il n'était plus nécessaire que chaque localité

dispose de son lieu de débarquement, de sa petite industrie, à condition de bien répartir dans l'espace les quais, les flottilles et les usines.

Le projet n'était pas dépourvu de cohérence mais comportait néanmoins de sérieuses failles. Armand Lachance et quelques autres prêchaient dans le désert en dénonçant le caractère sommaire de la transformation en usines (blocs, produits en vrac, etc.), la piètre qualité des produits, ainsi que la dépendance excessive envers le marché américain via la porte d'entrée de Boston. Tout cela alors que le Club de Rome s'apprêtait à publier Halte à la croissance, un manifeste où il est question de la surexploitation des richesses naturelles de l'univers...

1971 : Le retour du pendule. On avait trop pêché, tant dans le golfe que sur les grands bancs plus à l'est et au sud, tant dans les eaux côtières canadiennes que dans les eaux internationales. La baisse des stocks de hareng, de sébaste et de morue a été rapide et spectaculaire. Armand Lachance a raconté comment les efforts des chercheurs ont mis l'accent sur la biologie marine, les biomasses, le calcul des «prises admissibles» et la découverte de nouvelles espèces, avec le concours des premiers ordinateurs et de navires de pêche expérimentale. Georges Lelièvre a évoqué la fin de belles années de pêche et de liberté. Le golfe avait paru immense et pourvu de richesses inépuisables. Aujourd'hui, il semble plutôt contigu et vide. Le marché américain des produits congelés avait été d'accès facile. Malgré quelques brèves périodes de vaches grasses, il a depuis souvent été inhospitalier pour des produits québécois de réputation douteuse, moins appréciés que ceux des concurrents, en butte par surcroît à la concurrence de plusieurs autres sources de protéines (volaille, etc.). Pour remédier à cette situation, on s'est efforcé de diversifier la production : retour aux produits salés-séchés, intensification de la pêche des mollusques et crustacés...

1981 : Ce faisant on n'a fait qu'étendre la crise : malgré les espoirs suscités par la création en 1977 d'une zone canadienne de pêche de deux cent milles marins, les années quatre-vingt ont été ponctuées par une alternance de disettes et de baisses de prix qui n'ont épargné aucun produit : aux poissons de fond se sont ajoutés le crabe, la crevette... Depuis trois ans, il y a plutôt lieu de parler d'une combinaison de ces deux facteurs. L'impasse est totale.

Le secteur québécois des pêches navigue donc «dans la tourmente» depuis longtemps déjà. La vision optimiste des années soixante, celle d'une croissance quasi continue appuyée sur la modernisation et une certaine polarisation des activités, s'est estompée. Le secteur de la transformation a connu une longue série de déboires. Personne ne prononce plus, sinon pour évoquer le passé, les noms de Pêcheurs-Unis du Québec, Gorton Pew, et combien d'autres! Faillites, abandons des affaires, ventes à rabais se sont succédés. A-t-on profité de ces circonstances difficiles pour rectifier le tir? Les trois co-auteurs du présent ouvrage en doutent. Les deux principales usines du Québec, celles de Newport et de Madelipêche (Cap-aux-Meules), construites à une époque encore toute récente, se confinent à une semi-transformation et opèrent à un rythme bien inférieur à leur capacité. Là comme ailleurs, on est en présence de transformateurs plutôt que d'industries véritables. Et quiconque dresse l'inventaire de cette capacité de transformation est vite confronté à une absurdité : il y a trop d'usines pour de trop maigres ressources. Même si le désir de rehausser la qualité a conduit à une vaste opération de «normalisation» au début des années quatre-vingt, les politiques industrielles n'ont obéi à aucune perspective d'ensemble. A coup de primes et de subventions, on a agi davantage pour maintenir des emplois que pour orchestrer un développement véritable. De là à créer une forte relation de dépendance, il n'y a qu'un pas.

Parmi ceux qu'on a aidés à s'installer, relevons néanmoins la présence d'une poignée d'innovateurs conscients de la disette et de l'inaccessibilité relative de plusieurs débouchés traditionnels, qui nous parlent d'aquiculture, de poisson frais, de qualité, de valeur ajoutée, de commercialisation planifiée. Tous n'ont pas jusqu'ici reçu un soutien reflétant l'importance stratégique de leurs initiatives. Mentionnons aussi que d'autres revendiquent pour le Québec l'accès à des zones canadiennes de pêche hors du golfe. Ils se sont jusqu'à présent heurtés à de puissants lobbys qui représentent les intérêts de gros transformateurs de Terre-Neuve et de Nouvelle-Ecosse.

En mer, le gouvernement fédéral a assumé des responsabilités de plus en plus grandes, allant jusqu'à abroger en 1983 l'entente de 1922. Arbitre du partage des ressources entre les provinces, il a multiplié quotas, saisons et zones de pêche. Jamais n'a-t-il cependant réussi à assurer convenablement la reproduction de toutes les espèces. Fera-t-il

mieux en individualisant plusieurs quotas de pêche? O'Neil Cloutier a souligné les incohérences et certains parti-pris de ces interventions si complexes. N'y a-t-il pas lieu de limiter la pratique de certains types de pêche, au lieu de multiplier les règles du jeu? La lourdeur de la réglementation gouvernementale a-t-elle réduit les excès commis en mer? Infractions de toutes sortes, certes, mais aussi utilisation parfaitement légale d'engins dévastateurs, tant chez les côtiers que chez les semi-hauturiers, auxquels on s'entête encore à livrer des navires de plus en plus performants et coûteux. N'aiderait-on pas davantage les pêcheurs en les responsabilisant, au lieu de les considérer comme des êtres incapables de projeter leur propre avenir?

Changer les mentalités dans le secteur pêche présuppose la modification d'attitudes bien ancrées au sein même de l'appareil gouvernemental. En raison de la mondialisation des échanges (accords du Gatt, traités de libre-échange, marchés communs) et de leurs déficits budgétaires croissants, les gouvernements ont une capacité d'intervention réduite aux plans économique et social. Loin d'arranger les choses, la crise constitutionnelle ne fait que multiplier les incohérences. Au moment où nous écrivons ces livres, une dure récession s'abat sur le Québec. Dans les régions de pêche, elle est ressentie quotidiennement. N'est-il pas temps pour Québec et Ottawa de lâcher un peu la bride? Maintenir l'aide, certes, puisqu'elle demeure une nécessité absolue, mais en laissant à des intervenants collés aux régions maritimes le soin de la répartir selon des priorités bien ordonnées. Et pour mettre un peu d'ordre dans le fouillis actuel, n'y aurait-il pas lieu de créer une Société nationale de gestion des pêches qui aurait les pleins pouvoirs? Par le passé, trop de politiciens et de fonctionnaires, fédéraux ou provinciaux, ont posé des gestes incohérents sans véritable plan d'ensemble...

1991...

Paul LAROCQUE
Jean LARRIVÉE

ANNEXES

ANNEXE I

ENTENTE DE 1922 (entre Ottawa et Québec)

Arrêté en Conseil en date du 16 février 1922, au sujet des pêcheries maritimes de la province de Québec, tel qu'amendé par C.P. 1890, 15 mars 1943.

CONCERNANT l'administration des pêcheries dans les eaux sujettes à la marée et navigables de Québec et qui sont accessibles, de la mer, par voie de navigation.

L'honorable ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries, dans un rapport en date du 16 février (1922) expose :

Qu'un Arrêté en Conseil du Gouvernement du Canada, C.P. 360, a été adopté le 13 février (1922) lequel se lit comme suit;

C.P. 360

«Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général, le 13 février 1922».

Le Comité du Conseil Privé a pris connaissance d'un rapport du ministre de la marine et des pêcheries, en date du 13 février 1922, référant à une décision du Conseil en date du 13 avril 1921 (C.P. 1246), en vertu de laquelle le ministre de la marine et des pêcheries était autorisé à prendre charge de l'administration des pêcheries dans les eaux de Québec, sujettes à la marée, et navigables, accessibles de la mer, par voie de navigation :

1. - Que, comme conséquence de cette autorisation, le département de la marine et des pêcheries a pris charge de l'administration des pêcheries dans toutes les eaux ci-haut mentionnées, ne permettant à personne d'y faire la pêche, sans au préalable, s'être muni d'un permis du susdit département pour les opérations de pêche sujettes à la formalité de tel permis.

2. - Que, d'après le jugement du Conseil Privé du 30 de novembre 1920, le gouvernement de la province seul a le pouvoir d'accorder des permis de se servir d'engins fixés au sol, où le dit sol appartient à la couronne représentée par l'autorité provinciale, en autant que ces engins et le fait de les fixer au sol n'interviennent pas avec les droits du public de faire la pêche, ou ne sont pas une entrave à la réglementation du droit qu'ont les particuliers de pêcher sans l'aide de tels engins, et comme la plus grande partie de la pêche sujette à l'émission de permis dans la province de Québec, se fait à l'aide d'engins attachés au sol, les autorités provinciales, durant la dernière saison, ont refusé de permettre à qui que ce soit de pêcher au moyen des appareils susdits dans les endroits où les dites autorités réclamaient la propriété du sol, sans au préalable s'être pourvu d'un permis émanant de leurs officiers.

Ainsi, les pêcheurs, sans qu'il y ait de leur faute, se sont trouvés dans l'obligation de se procurer deux permis et de payer doubles droits avant de pouvoir commencer à pêcher.

De plus, avec de telles conditions, s'il arrivait dans un endroit quelconque, qu'un pêcheur s'étant muni d'une licence des autorités fédérales, n'en pouvait obtenir une des autorités provinciales, ou vice versa, il se trouvait dans l'impossibilité de pêcher, et la pêche était interdite, par le fait même à cet endroit.

Cette dualité de juridiction requérait aussi double dépense, vu que chacune des deux autorités était dans la nécessité de maintenir un personnel distinct pour les pêcheries.

Le ministre expose que pour mettre fin à un état de choses si peu désirable, il se ménagea une entrevue avec les représentants du gouvernement provincial. Le ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries et l'assistant-procureur général de la province de Québec

se rendirent à Ottawa, et le 13 de février courant, le ministre discuta la question avec eux.

Le résultat de la conférence fut que les autorités provinciales, à cause de l'intérêt qu'elles possèdent dans les pêcheries des rivières et de la nécessité où elles se trouvent de maintenir un personnel pour en garantir la bonne administration et la protection, se déclarèrent prêtes à accepter, sujette aux règlements établis par le gouvernement fédéral fixant les conditions auxquelles la pêche peut être faite, l'administration de toutes les pêcheries des côtes (de la mer) en même temps. (C.P. 1890)

Les autorités provinciales sont aussi prêtes à prendre à leur charge les deux établissements de pisciculture que le département de la marine et des pêcheries maintient dans la province de Québec pour y favoriser le développement de la pêche au saumon.

En raison de l'économie considérable que l'Echiquier fédéral réaliserait et en égard au grand avantage qu'il y aurait à faire disparaître, autant que possible, toute dualité de contrôle sur les pêcheries, le ministre recommande que l'administration tout entière des pêcheries relevant de la loi des pêcheries et des règlements faits en vertu d'icelle, soit transférée aux autorités provinciales et que les officiers qui composent le personnel des pêcheries fédérales, de même que le vapeur patrouille «Loss» soient rappelés, le tout devant prendre effet le 1^{er} avril, 1922.

Le ministre recommande en outre que les établissements de pisciculture de Gaspé et de Tadoussac du département de la marine et des pêcheries, de même que toutes leurs dépendances, soient transférées au gouvernement provincial de Québec le 1^{er} juillet 1922, alors que les opérations de la présente saison seront terminées.

Il est entendu que (C.P. 1890) :

Les Règlements se rapportant à la province de Québec adoptés en vertu de la Loi des Pêcheries, 1932, chapitre 73, tels que modifiés; règlements adoptés en vertu de la Loi des viandes et des conserves alimentaires, chapitre 77, Statuts révisés du Canada, 1927, tels que

modifiés, en tant qu'ils se rattachent aux opérations de mise en boîtes de poisson et de coquillage et à l'inspection du poisson et des coquillages en conserve; et les règlements adoptés en vertu de la loi pourvoyant à l'inspection du poisson chapitre 72, Statuts revisés du Canada, 1927, seront administrés par le gouvernement de Québec au nom du gouvernement de la Puissance du Canada, et les officiers provinciaux à l'emploi de la province de Québec, chargés de l'administration de ces règlements, seront requis de posséder les qualifications jugées nécessaires à cette fin par le Département des Pêcheries du Dominion, et ces officiers provinciaux, tels que déterminés par le Département des pêcheries du Dominion pour être ainsi qualifiés, seront nommés par le gouverneur en conseil à la recommandation du ministre des Pêcheries, comme officiers en vertu des dites lois, ou de quelqu'une d'elles.

Le ministre recommande aussi qu'une copie de cette minute, si elle est approuvée, soit transmise au Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, pour l'information de son gouvernement, et qu'il soit prié de déclarer si les arrangements ci-haut proposés sont acceptables par son gouvernement.

Le comité concourt dans les recommandations précitées et les soumet à l'approbation de Votre Excellence.

Attendu que les modifications de l'arrêté ministériel C.P. 360 mentionnées dans le dit arrêté ministériel C.P. 1890 sont satisfaisantes et conformes aux vues du gouvernement de la province de Québec.

Il est ordonné, en conséquence, sur la proposition de l'honorable ministre de la Chasse et des Pêcheries, que les dites modifications soient acceptées par le gouvernement de la province de Québec et que copie du présent arrêté ministériel soit transmise au gouverneur-général du Canada pour l'information de son gouvernement.

ANNEXE II

EXTRAITS DE CORRESPONDANCES

LA CRISE DES PECHES

François Poulin, directeur général, Alliance des pêcheurs commerciaux du Québec à Bernard Valcourt, ministre des Pêches et Océans, Ottawa, 4 mai 1990.

Nous comprenons l'ampleur de la difficulté des dossiers que vous devez régler, mais il est important que vous sachiez que la crise des pêches frappe aussi durement les pêcheurs du Québec que ceux des autres provinces.

Le volume des pêches au Québec est sans doute moins élevé que dans les autres provinces de l'Atlantique, mais leur importance économique n'en est pas moins aussi cruciale et stratégique : les Iles-de-la-Madeleine et la Basse Côte-Nord disparaîtraient sans les pêches; la Gaspésie est la région qui possède le record canadien du chômage à 26 %. Aussi, chaque emploi dans les pêches a une valeur considérable pour l'économie régionale.

RATIONALISATION ET DEVELOPPEMENT DE LA PECHE COTIERE

O'Neil Cloutier, président, Regroupement des associations de pêcheurs côtiers de la péninsule gaspésienne à Michel Pagé, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 3 avril 1990.

La pêche côtière gaspésienne est en plein marasme et l'horizon est bouché. Plus de 2200 pêcheurs, avec une flotte de quelques 1000 bateaux répartis dans une trentaine de havres de pêche tout autour de la péninsule, tentent péniblement de tirer un revenu satisfaisant de leur travail. Ces pêcheurs sont laissés à eux-mêmes; aucun plan d'action à moyen et long terme n'existe pour eux; et l'action du MAPAQ a, pour diverses raisons, surtout porté au cours des dernières années sur le développement de la pêche semi-hauturière et sur la rationalisation des usines de transformation.

Nous sommes convaincus de deux choses :

1° - la situation économique des pêcheurs côtiers gaspésiens exige une opération de rationalisation qui viserait à consolider une pêche côtière viable à moyen terme. Ceci impliquerait de faire un diagnostic précis sur la situation des pêcheurs dans chacune des localités de pêche, d'identifier le nombre de pêcheurs qui pourraient en vivre, compte tenu de la disponibilité de la ressource et de mettre en oeuvre les actions nécessaires pour atteindre une situation plus saine.

2° - la pêche côtière doit se maintenir et se développer; elle occupe un créneau important tant par la qualité de son produit que par son impact sur le développement régional. La demande des marchés sera croissante pour ses produits super-frais; sa localisation tout au long de la côte en fait une source d'emplois stratégiques pour une région reconnue pour avoir le plus haut taux de chômage au Canada (26 % en janvier 1990). Plusieurs avenues de développement sont présentement explorées.

Le Regroupement est prêt à se lancer dans une telle opération de rationalisation. La première étape consisterait à amorcer dès ce printemps un inventaire détaillé et un diagnostic des pêcheurs qui s'y trouvent et de définir le nombre en mesure de vivre de la pêche.

Nous croyons que pour réussir cette opération qui sera délicate car elle s'attaque à la réduction planifiée et organisée du nombre de pêcheurs côtiers, il est nécessaire que ce soit le Regroupement lui-même, en étroite liaison avec l'Alliance, qui en soit le maître d'oeuvre.

L'inventaire est en cours. (N.D.L.R.)

CAPTURES ACCIDENTELLES DE CRABES

François Poulin, directeur général, Alliance des pêcheurs commerciaux du Québec à Bernard Valcourt, ministre des Pêches et des Océans, 10 mai 1990.

Monsieur le Ministre,

L'Alliance des pêcheurs commerciaux du Québec désire porter à votre attention le problème du crabe capturé de façon accidentelle par les pêcheurs aux filets maillants de la Gaspésie. Le long de la côte gaspésienne, surtout du côté nord, il y a un stock de crabes qui n'est pas pêché actuellement. Dans cette zone, la pêche est dirigée sur le poisson de fond, en particulier le turbot, la morue et la plie. Les pêcheurs, lorsqu'ils relèvent leurs filets dans leur territoire habituel de pêche, constatent que très souvent des quantités importantes sont prises dans leurs filets.

L'opération d'extraire le crabe des mailles des filets prend beaucoup de temps et amène un taux de mortalité élevé du crabe rejeté à la mer. Lorsque le poisson de fond est rare comme ces années-ci, cette perte de temps et ce gaspillage d'une espèce noble et lucrative créent une grande frustration chez le pêcheur.

Nous estimons qu'il est urgent de trouver une solution rapide à ce problème.

Bernard Valcourt, ministre des Pêches et Océans, Ottawa, à Alain Dugas, vice-président, Alliance des pêcheurs commerciaux du Québec, 30 août 1990.

Malheureusement, il m'est impossible de répondre favorablement à votre demande étant donné que la réglementation stipule clairement que le crabe des neiges doit être pêché au moyen d'un casier à crabe. La possibilité de capturer légalement le crabe des neiges à l'aide de filets maillants est donc présentement exclue.

PECHE COTIERE AU HARENG A LA «SEINE»

O'Neil Cloutier, président, Regroupement des association de pêcheurs commerciaux du Québec à Jacques Robichaud, Pêches et Océans, Québec, 16 janvier 1990.

Comme vous le savez, la pêche pélagique, (le hareng), revêt beaucoup d'importance pour les pêcheurs côtiers du côté sud de Gaspé où sont principalement concentrés les stocks de hareng.

Connaissant les problèmes des pêcheurs en ce qui concerne les importantes diminutions des stocks de morue dans le golfe, il nous faut exploiter les ressources pélagiques qui possèdent des stocks importants (hareng, maquereau). Un nouveau marché existe maintenant pour le hareng avec l'U.R.S.S. Vous êtes au courant que l'automne dernier, deux bateaux russes, avec la permission de Pêches et Océans, sont venus acheter quelque 6000 tonnes de hareng rond. La flotte qui a participé à cet effort de pêche est celle des seineurs du Nouveau-Brunswick, les 45' et plus.

Le problème pour les pêcheurs côtiers, c'est qu'ils ne possèdent pas le bon engin de pêche pour répondre aux exigences de qualité des acheteurs. Vous savez qu'un hareng pris dans un filet meurt par strangulation et que des marques sont laissées dans la chair du hareng, dû à cette strangulation. Lorsqu'on démaille le hareng, souvent la tête du hareng se décolle et automatiquement il perd ses écailles. Les acheteurs sont très exigeants sur ce point : il faut que le hareng acheté soit entier et sain, exempt de marques. Ce qui nous amène à la conclusion que jamais un pêcheur côtier au filet maillant ne pourra participer à ce marché, et que la seule façon d'accéder à ces marchés est d'adopter un autre mode de pêche, «celui de la seine», seine qui pourrait être adaptée à des petits bateaux de 45' et moins.

HOMARD

Gabriel Audet, Service des analyses et des politiques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à O'Neil Cloutier,

Association des pêcheurs de homard et morue de Cap d'Espoir, 7 février 1990.

Vous êtes sensibilisé au fait que l'industrie québécoise de la transformation du homard risque de connaître des moments difficiles dès la saison de pêche 1990, suite à la décision américaine de ne plus commercialiser sur son territoire le homard vivant de moins de 3 1/4 pouces de taille. Le Québec qui accepte la norme de 3 pouces se trouve ainsi privé d'un marché intéressant. De plus, autant les pêcheurs que les industriels du Québec, se trouveront confrontés aux pressions des provinces maritimes, surtout celles en provenance du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, qui acceptent une taille de 2 1/2 pouces.

Le Québec capture annuellement environ 2500 tonnes de homard et il en consomme près de 3000 tonnes. Comme les importations comptent pour 1650 tonnes soit une valeur de l'ordre de 35 à 40 M\$ par année, on peut déduire que les pêcheurs du Québec approvisionnent le marché québécois pour environ 45 % de la demande. Il est de toute importance que ce marché soit le plus possible exploité au bénéfice de l'industrie québécoise du homard.

Les plus récentes publications du GRIDEQ

CAHIERS DU GRIDEQ

- N° 15 : Consommation des mass médias, régions et classes sociales. Par Bruno Jean, Danielle Lafontaine et Benoît Lévesque. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 375 p.
Prix : 12 \$
- N° 16 : Les chantiers forestiers de la Rimouski (1930-1940). Techniques traditionnelles et culture matérielle. Par Louise Proulx. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 105 p.
Prix : 8 \$
- N° 17 : La papeterie de la Vallée de la Matapédia : du projet à la lutte. Par Jean Bonneville. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1986, 245 p.
Prix : 10 \$
- N° 18 : Organisations populaires et transformation sociale. Le R.O.C.C.R. et six de ses organismes-membres. Par Marie Blanchard. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1986, 359 p.
Prix : 10 \$
- N° 19 : La régionalisation de Radio-Québec : l'histoire d'un prétexte. Par Laura Chouinard et Michel Pomerleau. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1987, 205 p.
Prix : 10 \$
- N° 20 : Enjeux forestiers. Sous la direction de Paul Larocque et Jean Larrivée. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1991, 216 p.
Prix : 10 \$

ACTES ET INSTRUMENTS DE LA RECHERCHE EN DEVELOPPEMENT REGIONAL

- N° 1 : La ruralité en question. Par Bruno Jean et al. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 75 p.
Prix : 4 \$
- N° 2 : Psychanalyse et changement social : réflexions épistémologiques sur la question du développement. Sous la direction de Danielle Lafontaine. Rimouski, UQAR -GRIDEQ, 1986.
Prix : 15 \$
- N° 3 : Vers de nouveaux territoires intermédiaires? Par Hugues Dionne et al. Co-édition GRIR et GRIDEQ, 1986.
Prix : 8 \$
- N° 4 : Agriculture collective et développement régional. Le JAL et les Maraîchers de la Mitis. Par Martin Harrisson. 1987, 279 p.
Prix : 10 \$
- N° 5 : Pouvoir local et développement dans la Vallée de la Matapédia, 1974-1983. Par Linda Rouleau. 1988, 368 p.
Prix : 10 \$
- N° 6 : Formation et Savoir-Faire, (Echanges Nord-Sud : pour des transferts sur mesure). Actes du colloque de l'IDNS (1987). 1989. 113 p.
Prix : 8 \$
- N° 7 : Les villages ruraux menacés : le pari du développement. Actes du colloque du GRIDEQ, 1989.
Prix : 12 \$

TEMOIGNAGES ET ANALYSES

N° 1 : "Une forêt pour vivre". Témoignage d'un sylviculteur. Par Léonard Otis et coll. 1989.

Prix : 10 \$

N° 2 : L'utopie en acte : la Commune de la Plaine. Par Marc Corbeil. 1990.

Prix : 10 \$

N° 3 : D'hier à demain : la pêche maritime au Québec. Par O'Neil Cloutier, Armand Lachance et Georges Lelièvre. 1991.

Prix :

HORS SERIE

Du local à l'Etat : les territorialités du développement. Co-édition GRIR et GRIDEQ, 1986, 141 p. Par Hugues Dionne et al.

Prix : 12 \$

Actes du colloque. Le financement du développement régional. GRIDEQ, Rimouski, 1988, 274 p.

Prix : 10 \$

Pour commander ou obtenir la liste complète des publications

écrivez à :

Secrétariat du GRIDEQ

Université du Québec à Rimouski

300, allée des Ursulines

Rimouski (Québec)

G5L 3A1

Téléphone : (418) 724-1441

Téléphone : (418) 724-1440